



Ottawa présente un programme de dépenses et d'investissements de près de \$10 milliards

OTTAWA — Voici les points saillants des prévisions budgétaires de l'année financière 1966-1967 :

• Dépenses totales prévues de \$9,318,224,878, augmentation de près de 9 1/2 pour cent sur celles de 1965-1966, y compris \$1,035,000, 000 pour les pensions de vieillesse.

• Augmentation du budget de la défense de \$11,304,807; dépenses prévues de \$1,577,690,000 à ce poste.

• La société Radio-Canada obtient \$113,484,000, comparativement à \$97,044,000 cette année.

• Le gouvernement prévoit encore \$10,000,000 pour la construction de la chaussée à l'Île-du-Prince-Édouard.

• On donne \$1,208,500 à la Compagnie des jeunes Canadiens pour des projets initiaux.

• Le service de la dette publique coûte \$1,185,500, 000 comparativement à \$1,101,100,000.

• La somme de \$559,500, 000 est versée en allocations familiales, soit \$6,500,000 de plus.

• La Commission du centenaire dépensera \$25,797,500, comparativement à \$21,721,600 cette année.

• Diminution de \$34,070, 100 à \$10,513,400 du budget du ministère du travail à cause du transfert de ses services au nouveau ministère de la Main-d'œuvre.

• Le gouvernement fédéral versera \$186,585,000 aux provinces pour les programmes de formation technique, comparativement à \$159,018,000 cette année.

• L'aide à l'étranger réduite à \$84,100,000, soit \$6,500,000 de moins que cette année.

OTTAWA — Le ministre du revenu national, M. Benson a déposé hier un livre bleu prévoyant un programme gouvernemental de dépenses et d'investissements de \$9,318,224,878 pour l'année financière commençant le 1er avril 1966. Ces chiffres sont de 9,5 pour cent plus élevés que ceux soumis il y a un an par l'ancien ministre des finances, M. Walter Gordon, et constituent un pas considérable vers les dépenses dans l'administration et les travaux publics.

La présentation du livre bleu sur les dépenses du gouvernement constitue la première étape dans l'élaboration du budget, la seconde étant le discours du budget que le ministre des finances, M. Sharp, prononcera à la fin de mars ou début d'avril.

Les chiffres présentés par M. Benson sont toutefois appelés à changer. D'autres millions peuvent y être ajoutés selon les besoins supplémentaires ou les mesures législatives qui pourront être présentées au parlement. D'autre part, certaines dépenses prévues peuvent n'être pas faites au cours de l'année.

Cette somme de \$9,318,224,878 se compare avec celle de \$8,506,972,232 contenue dans le programme gouvernemental de dépenses pour l'année 1965-1966. Ces prévisions devaient toutefois monter graduellement jusqu'à \$9,079,438,540 avec les divers budgets supplémentaires présentés aux Communes. Elles peuvent encore monter d'ici la fin de l'année financière.

Toute comparaison entre le budget principal des dépenses de 1966-1967 et les dépenses totales que le parlement a autorisées au titre de l'année financière en cours risquerait d'induire en erreur, a dit le ministre en déposant le livre bleu aux Communes. Le budget des dépenses de l'année nouvelle ne tient pas compte des besoins supplémentaires que le parlement sera appelé à approuver pendant l'année sous forme de budgets supplémentaires ou par suite des mesures législatives devant être présentées au parlement ainsi qu'il ressort du discours du trône, notamment le régime d'assistance publique du Canada et le fonds pour les services de santé.

M. Benson a ajouté qu'il faudra attendre l'exposé budgétaire avant de faire une comparaison raisonnablement précise des dépenses totales de l'année commençant le 1er avril prochain avec celles de l'année financière en cours et celles des années précédentes.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Un des points marquants de ces nouvelles prévisions budgétaires est de voir le budget du ministère de la santé nationale et du bien-être social réduit de \$130,417,000. La raison principale de cette diminution est la différence dans la contribution fédérale aux provinces en vertu des accords conclus sous le régime de la loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques.

La formule d'option proposée par le gouvernement fédéral à cet égard permet aux provinces, notamment au Québec, de toucher une tranche plus importante de l'assiette fiscale au lieu de recevoir des subventions directes d'Ottawa.

VOIR PAGE 2: PROGRAMME DES DÉPENSES FÉDÉRALES

Le Québec recevra \$232 millions

OTTAWA — La province de Québec recevra, au cours de la prochaine année financière, la somme de \$232,336,000 du gouvernement fédéral en subventions et paiements suivant les dispositions de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord et les arrangements fiscaux entre l'Ottawa et les provinces.

La somme la plus importante accordée au Québec est celle de \$158,756,000 versée en vertu de la loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces.

Une autre somme de \$69,557,000 est versée au Québec suivant les dispositions de la loi sur les programmes établis.

La formule d'option proposée par Ottawa a permis au Québec de se retirer d'un certain nombre de ces plans établis et de toucher en retour une compensation fiscale qui lui permet d'administrer elle-même ses programmes.

Finalement, une somme de \$4,023,000 est versée au Québec en vertu des dispositions de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, de la loi sur les arrangements fiscaux et d'autres textes législatifs.

De plus, le ministère des travaux publics dépensera au Québec, en 1966-1967, la somme de 21,240,715 pour la construction de projets divers, édifices publics, dragage, etc.

Le ministère consacrera en effet \$7,975,000 à la réalisation de 47 projets importants de plus de \$50,000, \$8,935,715 pour les frais d'entretien des édifices publics lui appartenant et \$4,330,000 pour des projets spéciaux, soit \$3,500,000 pour la construction de la route no 6 dans les comtés de Matane et Gaspé-Nord, \$400,000 pour la reconstruction du pont de Portage-du-Fort \$250,000 pour la reconstruction du pont Calumet-Bryson et \$180,000 en subvention statutaires à la Canadian Vickers de Montréal.

Le Québec pourra toucher enfin \$10,113,679 du ministère de la santé nationale et du bien-être social pour l'hygiène en général et \$9,901,374 pour la construction d'hôpitaux.

Le processus proprement dit doit débuter aujourd'hui, la majeure partie de la journée ayant été occupée par le choix des 12 jurés.

L'ancien chef de cabinet de M. René Tremblay, alors ministre de l'Immigration, a plaidé "non coupable" avant que son procureur, M. Lou Assaly et celui de la Couronne n'entraient l'examen des perquisitions assignées comme jurés.

M. Cassels estime qu'il lui faudra cinq ou six jours pour présenter ses témoins, au nombre de 21. M. Assaly a dit qu'il lui faudra de deux à trois jours pour présenter la défense de son client.

Par la suite, Denis devra subir un autre procès. Selon la Couronne, il aurait tenté de faire obstruction au cours normal de la justice en intervenant auprès de Me Lamontagne, procureur spécial de la justice américaine.

M. Assaly avait demandé que les chefs d'accusations soient distincts, soutenant que le jury serait influencé dans sa décision sur le deuxième chef après avoir entendu les témoignages relatifs au premier.

Redressement remarquable de la balance des paiements des Etats-Unis, en 1965

WASHINGTON — Le déficit de la balance des paiements des Etats-Unis en 1965 a été le plus faible qu'ait connu ce pays depuis 1958. Il est tombé à 1,299 millions de dollars comparé à 2,738 millions en 1964 et à 2,670 millions en 1963.

Ce redressement remarquable, conforme aux prévisions de l'administration, a été annoncé lundi au cours d'une conférence de presse par les secrétaires au trésor, M. Henry Fowler, et au commerce, M. John Connor. M. Fowler a affirmé à cette occasion que le gouvernement estime toujours que l'équilibre des paiements extérieurs pourra être réalisé en 1966, à moins d'une augmentation marquée et im-

prévue du coût, en devises étrangères, de la guerre au Vietnam.

L'amélioration résulte pour une large part du succès du programme de coopération vo-

Pearson souligne l'urgence d'un accord rapide sur la non-prolifération nucléaire

OTTAWA — Le premier ministre Pearson a déclaré hier au cours d'une émission de télévision qu'à moins qu'un accord international sur la non-prolifération des armes nuclé-

aires ne soit prochainement conclu, il sera impossible de limiter le club nucléaire à ses quatre membres actuels (Etats-Unis, Grande-Bretagne, France et Russie).

M. Pearson a ajouté qu'un tel accord ne pourra être signé que s'il est possible de garantir que les puissances nucléaires n'attaqueront pas les Etats non-nucléaires. Le chef du gouvernement a précisé que la prolifération des armes nucléaires représenterait aujourd'hui le plus grand danger de l'humanité.

M. Pearson a également dit que c'est aux puissances nucléaires de s'entendre entre elles, de telle manière que les puissances non-nucléaires n'éprouvent pas le besoin de se doter d'armes atomiques.

Le premier ministre a ajouté que les perspectives de paix étaient meilleures aujourd'hui qu'il y a deux ou trois ans, du fait que les Etats-Unis et l'Union soviétique ont ouvert le dialogue. Mais par contre, il y a aujourd'hui la menace chinoise, a-t-il conclu.

lontaire lancé en février dernier par le président Johnson pour éliminer le déficit des paiements américains. Elle s'est produite bien qu'un nombre appréciable de facteurs aient joué à l'encontre des objectifs poursuivis par le gouvernement. Notamment, l'excédent de la balance commerciale a diminué de 1,900 millions de dollars, tombant de 6,700 millions en 1964 à 4,800 millions en 1965, à la suite d'une forte progression des importations.

Le déficit de la balance touristique s'est d'autre part accru de 200 millions de dollars, pour atteindre 1,900 millions. En outre, la conversion de 500 millions de dollars de titres américains détenus par le gouvernement britannique en avoirs à court terme a été inscrite au débit de la balance des paiements, bien que cette somme n'ait pas été rapatriée en Grande-Bretagne.

L'amélioration la plus spectaculaire a été enregistrée dans le domaine des crédits bancaires, ceux-ci se sont soldés par une rentrée de capitaux de 92 millions de dollars comparé à une sortie de 2,465 millions de dollars en 1964. D'autre part, les créances non bancaires des Etats-Unis sur l'étranger — compte non tenu des achats américains de valeurs étrangères — se sont soldées par un excédent de l'ordre de 300 millions de dollars, comparé à un déficit de 900 millions de dollars en 1964.

VOIR PAGE 2: Balance

Deux ministres américains commentent les réactions canadiennes aux directives

WASHINGTON — Deux membres de l'exécutif américain, ceux à qui le ministre Eric Kierans a fait parvenir une lettre de protestation, ont commenté publiquement les critiques soulevées au Canada par les directives de Washington sur la restriction des investissements à l'étranger. Ces commentaires coïncident hier avec l'avis de l'Washington Evening Star qu'une querelle sérieuse menace les relations canado-américaines à ce sujet.

Le secrétaire au commerce, M. John Connor, a déclaré pour sa part: "Cela fait plaisir de voir que le capital américain est à ce point désiré au Canada. Il n'y a pas si longtemps, on se plaignait au Canada et dans d'autres pays non pas d'un manque de capital américain, mais d'investissements excessifs. Peut-être ces pays ont-ils réalisé que le capital américain était générateur d'emplois."

Le 6 décembre, Washington a émis des directives à l'intention de 900 filiales de compagnies américaines, selon lesquelles elles devaient réduire leurs investissements dans les pays où elles sont installées. Le programme de réduction est volontaire en principe, mais il est contrôlé par un rapport trimestriel que les filiales doivent faire sur leurs opérations: inves-

M. SAUVÉ DEVANT L'INSTITUT AGRICOLE

La moitié de la main-d'œuvre agricole de l'Est suffira en 1980 à répondre à nos besoins

Moins de la moitié de la main-d'œuvre agricole de l'Est sera suffisante en 1980 à répondre à nos besoins, a dit M. Maurice Sauvé, ministre de l'Agriculture, lors de sa conférence de presse à l'Institut agricole du Canada.

Le ministre responsable de l'aménagement rural a fait un exposé très pessimiste des perspectives de l'agriculture de l'Est devant les membres de l'Institut agricole du Canada.

Là où se trouvent aujourd'hui 300,000 travailleurs et où le taux d'accroissement naturel est très fort, moins de 140,000 suffiront en 1980.

Le surcroît de main-d'œuvre, a dit M. Sauvé, est l'un des facteurs qui empêchent — et empêcheront sans doute — d'entreprendre la production de l'Est de toucher des revenus comparables à ceux des tra-

vaillants industriels. Il n'est cependant pas le seul facteur.

Fondamentalement, l'agriculture de l'Est ne peut soutenir la concurrence de l'agriculture des Prairies et du sud-ouest de l'Ontario dans presque toutes les catégories de production.

Le ministre s'est appuyé sur une foule d'exemples indiquant que, pour la production de porcs, de carcasses de porcs, d'œufs, de poulets, etc., les cultivateurs du Québec sont en net désavantage par rapport aux cultivateurs du sud de l'Ontario. "Nous pourrions multiplier de tels exemples par produits et lieux de production, a dit M. Sauvé. Quand il s'agit du dindon et du bœuf, pour ne mentionner que ces deux productions, la situation est encore plus désastreuse. La concurrence des Prairies et de l'Ontario est pratiquement impossible à surmonter."

Le ministre a surpris son auditoire quand il a démontré

VOIR PAGE 2: M. SAUVÉ

VIETNAM: tandis que Martin s'apprête à rencontrer Rusk

L'Inde conseille à Ottawa de consulter d'abord Varsovie sur une médiation de la CIC

LA NOUVELLE DELHI — Le gouvernement indien ne favorisera le recours à la commission internationale de contrôle (C.I.C.) au Vietnam pour une médiation entre les Etats-Unis et le Nord-Vietnam que s'il s'agit d'une initiative unanime des membres de la CIC, déclare-t-on dans les milieux proches du ministère indien des Affaires étrangères.

La suggestion du premier ministre indien M. Jawahar Lal Nehru d'envoyer une mission de paix au Vietnam a fait hier l'objet d'un second entretien du haut-commissaire du Canada à la Nouvelle-Delhi M. Roland Michener avec le secrétaire adjoint aux Affaires étrangères M. B. Fapur.

Les commentaires réservés recueillis hier dans les milieux officiels indiens sur la suggestion canadienne soulignent que l'initiative de la CIC ne peut être envisagée que comme une démarche commune "Est-Ouest" et que c'est d'abord avec la Pologne — pays représentant l'Est au sein de la CIC — que le gouvernement canadien — représentant l'Ouest — doit se mettre d'accord. On indique en outre que les entretiens Michener-Kapur

n'ont eu qu'une nature "très exploratoire".

L'attitude réservée du gouvernement indien sur le problème, prend en outre une signification particulière à la veille de l'arrivée à la Nouvelle-Delhi du vice-président américain M. Hubert Humphrey. Les porte-parole officiels insistent sur le fait que le vice-président américain vient en Inde principalement pour discuter de problèmes économiques et des perspectives d'une reprise de l'aide américaine.

Les spéculations sur une éventuelle initiative indienne de paix au Vietnam, nées la semaine dernière d'un échange de lettres entre les présidents Ho Chi Minh et Radhakrishnan, ont été depuis découragées par plusieurs faits significatifs. C'est ainsi que le problème du Vietnam n'a tenu

aucune place dans la session annuelle du parti du Congrès qui s'est terminée samedi dernier à Jaipur. Qui plus est, contrairement à toutes ses traditions, le parti du Congrès n'a tenu aucune séance de travail.

VOIR PAGE 2: VIETNAM

Entente à la régionale de Hull

HULL — Les négociateurs des 384 enseignants de la régionale Outaouais et des commissaires de cette régionale en sont venus à une entente tard dimanche soir, à la suite d'une série de négociations qui se sont poursuivies à Québec durant tout le week-end, a annoncé le sous-ministre du travail, M. Donat Quimper.

Ainsi, les cours devraient reprendre dès ce matin pour les 7,000 étudiants qui sont en congé depuis le 5 janvier. L'entente porte sur les conditions de retour au travail, ainsi que sur les clauses qui avaient fait l'objet du différend, en particulier le salaire et les conditions de travail.

La commission scolaire régionale de l'Outaouais a accepté l'entente conclue par ses représentants, tandis que les professeurs devaient se réunir hier pour en prendre connaissance.

Devant la Fraternité du Temple Emanu-El

Lesage: l'effort d'affirmation du Québec n'est dirigé contre personne et s'adresse à tous

L'effort d'affirmation du Québec découle de la volonté bien arrêtée des Canadiens français de prendre la place qui leur revient, mais il n'est dirigé contre personne, il n'est nullement influencé par quelque velléité raciste, a souligné hier soir le premier ministre.

Hôte d'honneur du 39e dîner annuel de la Fraternité du Temple Emanu-El, rue Sherbrooke, M. Jean Lesage a précisé que les autres groupes ethniques ne doivent pas combattre, mais plutôt appuyer la prise de conscience du peuple québécois. "Le Québec de l'avenir ne sera ni fermé, ni replié sur lui-même, ni limité dans ses horizons. Il fera une place à tous ceux qui, sans être nécessairement membres de la communauté de langue française, sauront comprendre celle-ci, sauront la seconde, sauront collaborer avec elle."

Au cours du dîner, qui avait été précédé d'un bref service religieux, le premier ministre a reçu la médaille de mérite de la Fraternité juive.

"Nombreux sont ceux qui reconnaissent que la liberté, sous toutes ses formes, est plus que jamais pratiquée au Québec, a soutenu M. Lesage. La tolérance envers les citoyens d'autres

langues ou d'autres religions a succédé non pas à l'intolérance, qui n'a jamais été très marquée, mais à la crainte et à la méfiance qui, pendant des générations, ont caractérisé les relations entre les Québécois de langue française et ceux d'autres langues et d'autres cultures. A mesure que les premiers sont devenus plus sûrs d'eux-



mêmes, ils ont davantage accepté les seconds; ils n'ont jamais entrepris de les reléguer au rang de citoyens de seconde zone par une sorte d'esprit de vengeance ou en recherchant une sorte de compensation morbide."

Les Canadiens français ne croient pas que l'on puisse améliorer une situation, ou corriger des injustices, en créant d'autres injustices. Ils s'attendent par contre à ce qu'on comprenne leurs idées et à ce qu'on ne s'y oppose pas "dans le seul dessein de conserver avec entêtement des privilèges acquis qui ne se justifient plus".

D'autre part, indique M. Lesage, ils ont confiance dans leur instrument collectif qu'est le gouvernement du Québec et dans les ressources humaines qui sont encore loin d'avoir été toutes exploitées comme il se devrait. "Ils veulent également d'un gouvernement fort à Québec qui, en exerçant pleinement toutes ses responsabilités constitutionnelles, fournira à l'ensemble de la population le cadre politique au sein duquel elle pourra donner suite à sa volonté d'affirmation à son avantage, mais sans déshonneur pour qui que ce soit."

VOIR PAGE 2: M. LESAGE

Johnson à Toronto: la constitution canadienne est devenue pour les deux nations une camisole de force

TORONTO — Le chef de l'opposition à l'Assemblée législative du Québec, M. Daniel Johnson, a affirmé hier que la constitution canadienne était devenue "une camisole de force" qui tendait "à diviser plutôt qu'à unir" les deux principaux groupes ethniques de notre pays.

Parlant devant les membres du Canadian Club de Toronto, le leader de l'opposition, qui avait intitulé sa causerie "Requiem pour l'Acte de l'Amérique britannique du Nord", a ajouté qu'il n'y a pas de formule, pas de structure et pas de constitution qui tiennent contre la vie d'une nation."

Soulignant que la grande fraternité humaine ne peut s'édifier que sur le respect des libertés nationales et des particularismes légitimes, M. Johnson a dit qu'il n'y sera ainsi de la fraternité canadienne.

"Car ce droit que nous reconnaissons volontiers à la nation anglo-canadienne, nous tenons à ce qu'on le reconnaisse aussi à la nation canadienne-française qui, après quatre siècles de labeurs, de fidélité à elle-même et d'entraînement en ce pays, aspire légitimement à vivre et à s'épanouir dans la ligne de sa culture particulière", a-t-il lancé.

Le chef de l'opposition a fait remarquer que si la constitution de 1867, ou l'application qu'on en fait, est devenue un obstacle à l'évolution normale de la nation anglo-canadienne, elle est devenue un obstacle encore plus considérable à l'évolution normale de la nation canadienne-française.

"Autrement dit, nous avons de moins en moins la faculté de nous réaliser nous-mêmes comme communauté de langue et de culture françaises," a-t-il dit.

Parlant en anglais, le député de Bagot a dit que pour conserver ou obtenir les pouvoirs dont le Québec a besoin, il lui faut lutter contre la centralisation, qui est la pente naturelle du Canada anglais, et que d'autre part "pour se réaliser politiquement comme nation dans un gouvernement central fort, les Anglo-Canadiens sont obligés de lutter contre la volonté autonomiste du Québec, volonté qui est sa pente naturelle".

M. Johnson a dit que cet état de chose était dû à une constitution désuète qui est "devenue une camisole de force pour les deux groupes."

"Et ce qui est encore plus grave, c'est qu'elle tend à les diviser au lieu de les unir," a-t-il affirmé.

Parlant de la formule Fulton-Favreau de rapatriement

VOIR PAGE 2: M. JOHNSON

Balance

(Suite de la première page)

Les investissements directs à l'étranger (2.400 millions en 1964) ont augmenté substantiellement mais leur progression est nettement ralentie pendant le second semestre. Leur montant exact pour l'ensemble de l'année n'est pas encore connu mais il sera certainement inférieur à 3.400 millions de dollars, rythme annuel qu'ils avaient atteint pendant les neuf premiers mois.

Ce ralliement du rythme des investissements directs à l'étranger à la fin de 1965 s'est accompagné d'une accélération des rapatriements de capitaux et d'une augmentation des emprunts effectués à l'étranger par les compagnies américaines.

L'amélioration de la situation des paiements extérieurs des États-Unis a d'ailleurs été confirmée par les résultats du dernier trimestre 1965. Pour cette période, le déficit, après ajustement saisonnier, a été de 388 millions de dollars comparé à 531 millions au trimestre précédent et à 1.369 millions pendant le trimestre correspondant de 1964.

Commentaires de M. Fowler

Commentant ces résultats, le secrétaire au Trésor a déclaré que les perspectives d'une augmentation des revenus des investissements, d'un ralentissement des investissements directs à l'étranger et d'une amélioration de l'excédent commercial constituent les éléments les plus prometteurs pour la réalisation de l'équilibre en 1966. Il a cependant fait preuve d'une certaine prudence en soulignant que le conflit vietnamien a des effets directs et indirects sur l'économie et la balance des paiements américains.

"Nous avons toujours l'équilibre comme objectif pour 1966, a-t-il dit, mais nous ne pouvons être certains que les mesures présentes telles qu'elles fonctionnent actuellement nous mèneront à cet objectif si le coût en devises étrangères du Vietnam dépasse fortement les augmentations déjà prévues".

M. Fowler a par ailleurs souligné que la diminution du stock d'or des États-Unis — qui ne reflète aucunement le bilan annuel de la balance des paiements — a atteint l'an dernier 1.665 millions de dollars, comparé à 125 millions seulement en 1964.

M. Johnson

(Suite de la première page)

de la constitution canadienne, le chef de l'opposition a dit que le premier ministre du Québec, M. Jean Lesage, venait de commettre une autre erreur capitale en écrivant à M. Pearson qu'il reportait à plus tard l'étude du projet d'amendement, au lieu de dire carrément que le Québec n'en veut pas et n'en voudra jamais.

"Le peuple canadien," a encore dit M. Johnson, "a le droit de s'attendre à ce qu'on ne lui impose pas une formule d'amendement élaborée sans lui, ou contre lui, dans le secret des chambres d'hôtel, dans les officines d'un parti politique ou même dans le huis-clos d'une conférence fédérale-provinciale. Il tient à participer aux discussions publiques, c'est à lui qu'il incombe de prendre les décisions finales en matière constitutionnelle."

La source d'une fuite de gaz a été repérée hier

On a trouvé hier la source d'une fuite de gaz naturel dans l'est de la métropole. Les recherches ont été entreprises après que deux explosions ont eu lieu dimanche à l'intersection des rues Papineau et Mont-Royal. Les explosions sont attribuables, semble-t-il, à un court-circuit et elles ont occasionné des blessures légères à sept personnes, alors que des tisons de bouches d'accès ont volé dans les airs sous la puissance des déflagrations.

Vietnam

(Suite de la première page)

ditions le parti gouvernemental n'a adopté aucune motion sur les affaires internationales.

OTTAWA — Le ministre des Affaires extérieures, M. Paul Martin, se rendra à Washington samedi où il aura des entretiens avec le secrétaire d'État, M. Dean Rusk.

La nature des discussions n'a pas été révélée quoiqu'on pense généralement qu'il s'agira du Vietnam.

Cette rencontre revêt un certain caractère d'urgence, du fait que M. Martin devait déjà rencontrer M. Rusk le 4 mars prochain lors d'une réunion du comité ministériel conjoint canado-américain sur le commerce et les affaires économiques.

M. Martin s'entretiendra ensuite avec le secrétaire des Nations unies U. Thant, au lendemain de sa rencontre avec M. Rusk.

M. Sauvé

(Suite de la première page)

que la faible scolarité des cultivateurs de l'Est n'était pas forcément responsable de leur infériorité et que leur perfectionnement n'amènerait pas nécessairement une amélioration de leur situation.

"Dans le contexte actuel, a-t-il dit, l'agriculture de l'Est, même lorsqu'elle est pratiquée avec le maximum de connaissances et de compétence, n'est pas tellement lucrative."

"La faible scolarité des agriculteurs a limité leurs possibilités de sortir de l'agriculture bien plus que d'y bien gagner leur vie. Il faudrait refaire toute la trame économique de l'agriculture de l'Est pour tirer plein parti d'une plus longue scolarité et de l'éducation des adultes. L'instruction s'impose en milieu rural, mais ne comptons pas sur ce seul facteur pour revitaliser l'agriculture de l'Est."

La rationalisation de l'agriculture de l'Est, a-t-il dit, le ministre, est obstruée en partie par le prix trop élevé des terres.

Le Québec affichait, après le recensement de 1961, par exemple, une mise de fonds moyenne par ferme de \$16.965 dont \$10.600 pour terres et bâtiments, et une moyenne de \$71 l'acre tandis que 21,4 pour cent seulement des exploitants vendaient pour plus de \$5.000 par an.

Par comparaison, la valeur à l'acre en Saskatchewan atteignait que \$29, et \$4,4 pour cent des exploitants vendaient pour plus de \$5.000. La production de la Saskatchewan, en outre, était principalement végétale tandis que celle du Québec était animale et entraînait, par conséquent, des frais beaucoup plus élevés.

Kierans: un seul dollar pour le pays

M. Eric Kierans a déclaré en fin de semaine à la télévision que le Québec ne revenait pas un rôle dans les politiques fiscales et monétaires du gouvernement fédéral. Les critiques qu'il a adressées aux États-Unis au sujet des directives économiques du gouvernement américain, a-t-il dit, avaient un caractère personnel et n'impliquaient pas que le Québec prétend jouir de droits et de prérogatives en ces matières.

Il ne fait aucun doute dans mon esprit, a-t-il dit, qu'il ne saurait y avoir qu'une seule autorité en matière fiscale et monétaire. Il ne saurait y avoir qu'un seul billet d'un dollar au Canada. On ne peut avoir un billet de un dollar de Terre-Neuve et un autre qui ait une autre valeur dans le Québec.

Pour des raisons d'ordre économique, toutefois, la collaboration et la coopération sont nécessaires entre les provinces et l'État central dans les questions économiques.

M. Lesage

(Suite de la première page)

Le premier ministre a affirmé que tout en accentuant le rôle de l'État, le Québec veut le respect, en toutes circonstances, de l'être humain, quelles que soient sa culture, sa religion, sa classe sociale.

"Une des raisons — ce n'est pas la seule évidemment — justifiant nos positions quant à la décentralisation du gouvernement fédéral vers le Québec est notre souci de la personne humaine, ajoute M. Lesage. Nous croyons que notre gouvernement est plus près de la population du Québec que n'importe quel gouvernement au Canada. Nous sommes d'avis que si nous remettons au gouvernement central des pouvoirs provinciaux de plus en plus nombreux, nous faciliterons la naissance d'une énorme machine administrative, distante et probablement incapable de satisfaire adéquatement les besoins de toutes sortes d'une population canadienne dont l'origine, les caractéristiques et les aspirations ne sont pas toujours les mêmes, selon qu'il s'agit de la population française ou anglaise."

En somme, de dire M. Lesage, il ne faut pas craindre ce qui se passe présentement au Québec. Il faut plutôt s'en réjouir. "Au fond, n'y a-t-il rien qui puisse davantage soulever l'enthousiasme que le spectacle de tout un peuple qui, unanime, et peut-être même obstinément, vise à réaliser des objectifs d'ordre, de justice et d'affirmation collective auxquels souscrirait n'importe quel autre peuple adulte du monde? Et cet effort commun, dans le cas du Québec, est essentiellement affirmatif."

Il ne s'agit pas de "nervosité collective sans objet". "Le Québec est en voie de devenir un État moderne, et si sa tâche n'est pas encore complétée, les bases de la société nouvelle qu'il façonne sont bien solides", a noté le premier ministre.



AUX QUATRE COINS DU MONDE

WASHINGTON — Le gouvernement des États-Unis a fait savoir récemment au gouvernement de Pékin qu'il était prêt à autoriser l'entrée de journalistes communistes chinois aux États-Unis, a déclaré lundi le porte-parole du département d'État.

WASHINGTON — La Maison-Blanche a déclaré lundi soir qu'aucune conférence internationale sur l'aide à l'Inde n'est actuellement en voie de préparation. Le porte-parole de la présidence, M. Bill Moyers, a fourni cette petite mise au point après l'entretien entre le président Johnson et le ministre des affaires étrangères des Pays-Bas M. Joseph Luns. M. Luns avait révélé à la presse en quittant la Maison-Blanche que le président Johnson envisageait de convoquer une conférence internationale pour "coordonner" l'assistance fournie par divers pays au peuple indien.

CANBERRA — Le dollar remplace la livre en Australie depuis lundi. Cette petite révolution entraînée par la dévaluation du système monétaire a eu pour première conséquence un changement des valeurs nominales.

Les pièces conserveront le profil de la reine côté face mais s'enrichissent de portraits d'animaux indigènes côté pile. Quant aux billets, ils représentent les grandes figures de l'exploration et de l'aviation australiennes.

LONDRES — Le président de Zambie M. Kenneth Kaunda a démenti avoir récemment lancé un ultimatum au gouvernement britannique au sujet du régime de Rhodesie. Le chef d'État zambien a cependant émis l'opinion que la Grande-Bretagne devrait peut-être envoyer des troupes afin de hâter la chute du régime Smith. "Ce qui importe c'est de renverser ce régime au moyen de sanctions ou par l'envoi de troupes britanniques", a-t-il déclaré.

LONDRES — Le Buchuanaland accèdera à l'indépendance probablement le 30 septembre et en tout cas avant la fin de 1966, a déclaré lundi le ministre des Colonies Lord Longford en inaugurant la conférence constitutionnelle concernant ce territoire.

LONDRES — Lord Layton, pair libéral et l'une des personnalités les plus marquantes de la presse britannique, est mort hier à Londres à l'âge de 81 ans. Homme politique, économiste et journaliste, Lord Layton était un ancien leader adjoint du parti libéral à la Chambre des lords. Membre du Conseil d'administration de l'agence Reuter pendant plusieurs années, il a surtout exercé son influence dans Fleet Street à la tête de "The Economist" et entre 1930 et 1950 à la direction des deux journaux libéraux "The News Chronicle" et "The Star".

Lord Layton a également été de 1949 à 1958 vice-président de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe.

LONDRES — Le budget principal des dépenses de 1966-1967 fait la part de la prise en charge par le Québec d'une plus forte tranche de responsabilités financières et administratives dans le cadre de certains programmes à frais partagés.

Le ministre des finances a déclaré que toute comparaison du budget principal des dépenses d'une année à l'autre serait trompeuse dans la mesure où les paiements au Québec, qui étaient antérieurement effectués sur des postes prévus au budget des dépenses, sont maintenant remplacés par un abatement en ce qui concerne la perception des impôts par le gouvernement fédéral.

Les provinces recevront au cours de la prochaine année financière \$127.000.000 de plus en vertu de l'acte de l'Amérique du Nord britannique, de la loi sur les arrangements fiscaux et de la loi sur les programmes établis.

Ainsi, le Québec touchera une subvention de \$4.023.000 et une autre beaucoup plus importante de \$138.736.000 en vertu de ces ententes.

Le budget de la société Radio-Canada est accru de \$14.040.000 et s'élève maintenant à \$113.484.000.

Le ministre qui connaît la plus forte augmentation est celui des finances, dont le budget passe de \$1.757.977.803 à \$1.979.493.000 soit une hausse de \$221.515.297.

Les raisons principales de cette hausse sont précisément les subventions accrues aux provinces, les frais plus élevés du service de la dette publique et les frais généralement plus élevés de la gestion de l'État.

Le ministre des affaires extérieures connaît une diminution de \$4.850.224 en raison de frais moins élevés prévus dans l'administration. Le budget de ce ministère sera de \$130.860.300.

Le budget du ministère de la défense nationale sera haussé de \$11.304.807 et passera de \$1.561.385.193 à \$1.572.690.000.

On prévoit également des augmentations de \$10.422.200 au Bureau fédéral de la statistique, de \$14.557.800 au ministère de l'Industrie, de \$14.827.099 au Conseil national des recherches, de \$27.068.279 au ministère du nord canadien et des ressources naturelles, de \$14.180.600 au ministère des postes et de \$13.170.598 au ministère des travaux publics.

LES DIMINUTIONS

Les principales diminutions envisagées sont ainsi réparties: \$29.497.201 au ministère de l'Agriculture; \$20.191.901 au ministère de la citoyenneté et de l'immigration; \$23.556.700 au ministère du travail; \$89.556.801 à la Commission des transports du Canada et \$18.640.846 à la Commission maritime canadienne, en plus, évidemment, des \$130.417.100 au ministère de la santé nationale et du bien-être social.

Le montant prévu des versements de pension de sécurité de la vieillesse, qui s'établit à \$1.035.000.000, comparativement à \$905.000.000 l'an dernier, est considéré comme une dépense non budgétaire puisque ces versements sont comptabilisés à part et payables à même la caisse de sécurité de la vieillesse, à laquelle sont crédités les impôts établis à cette fin particulière.

Le montant comprend également une somme de \$322.765.400 au titre des prêts, placements et avances consentis surtout à des compagnies de la couronne comme la société Radio-Canada, Atomic Energy of Canada et la compagnie de l'Exposition universelle de 1967.

Le livre bleu déposé par M. Benson ne tient pas compte non plus du régime canadien de rentes, en vigueur depuis le 1er janvier 1966. Les premiers versements en vertu de ce régime seront consentis à compter de janvier prochain, soit trois mois avant l'entrée en vigueur de la prochaine année financière 1966-1967.

Le ministre a également annoncé que les subventions statutaires aux provinces, en vertu de l'acte de l'Amérique du Nord, des arrangements fiscaux et autres accords seront de \$495.047.100.

Winters à Genève: des négociations longues et ardues

GENÈVE — Le ministre canadien du commerce, M. Robert Winters, a déclaré hier que les négociations sur le désarmement tarifaire seront longues et ardues et que le Canada fera tout en son pouvoir pour qu'elles aboutissent à des résultats.

Il a ajouté que les négociations, qui se déroulent à Genève depuis 1954 et auxquelles participent plus de 40 pays sous l'égide de l'accord général sur le commerce et les tarifs douaniers (GATT), pourraient constituer une étape importante dans le commerce mondial.

M. Winters s'est entretenu hier de l'état où sont les pourparlers avec les membres des délégations britannique, américaine, australienne, japonaise et pakistanaise, et avec M. F. Gundlach, directeur général adjoint du GATT. Les négociations ont été pratiquement bloquées par la récente crise internationale de la Communauté économique européenne, mais on espère que les négociations reprendront au printemps.

BORDEAUX — Un "Mirage IV" de la base de Bordeaux-Mérignac s'est écrasé lundi peu après avoir décollé. L'avion, qui ne transportait aucun être humain, s'est écrasé dans un bois de pins, l'avant dans le fossé bordant la route nationale. Les deux occupants ont pu faire fonctionner leur siège éjectable et leurs parachutes.

LONDRES — Lord Layton, pair libéral et l'une des personnalités les plus marquantes de la presse britannique, est mort hier à Londres à l'âge de 81 ans. Homme politique, économiste et journaliste, Lord Layton était un ancien leader adjoint du parti libéral à la Chambre des lords. Membre du Conseil d'administration de l'agence Reuter pendant plusieurs années, il a surtout exercé son influence dans Fleet Street à la tête de "The Economist" et entre 1930 et 1950 à la direction des deux journaux libéraux "The News Chronicle" et "The Star".

Lord Layton a également été de 1949 à 1958 vice-président de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe.

LONDRES — Le Buchuanaland accèdera à l'indépendance probablement le 30 septembre et en tout cas avant la fin de 1966, a déclaré lundi le ministre des Colonies Lord Longford en inaugurant la conférence constitutionnelle concernant ce territoire.

LONDRES — Lord Layton, pair libéral et l'une des personnalités les plus marquantes de la presse britannique, est mort hier à Londres à l'âge de 81 ans. Homme politique, économiste et journaliste, Lord Layton était un ancien leader adjoint du parti libéral à la Chambre des lords. Membre du Conseil d'administration de l'agence Reuter pendant plusieurs années, il a surtout exercé son influence dans Fleet Street à la tête de "The Economist" et entre 1930 et 1950 à la direction des deux journaux libéraux "The News Chronicle" et "The Star".

Lord Layton a également été de 1949 à 1958 vice-président de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe.

LONDRES — Le budget principal des dépenses de 1966-1967 fait la part de la prise en charge par le Québec d'une plus forte tranche de responsabilités financières et administratives dans le cadre de certains programmes à frais partagés.

Le ministre des finances a déclaré que toute comparaison du budget principal des dépenses d'une année à l'autre serait trompeuse dans la mesure où les paiements au Québec, qui étaient antérieurement effectués sur des postes prévus au budget des dépenses, sont maintenant remplacés par un abatement en ce qui concerne la perception des impôts par le gouvernement fédéral.

Les provinces recevront au cours de la prochaine année financière \$127.000.000 de plus en vertu de l'acte de l'Amérique du Nord britannique, de la loi sur les arrangements fiscaux et de la loi sur les programmes établis.

Ainsi, le Québec touchera une subvention de \$4.023.000 et une autre beaucoup plus importante de \$138.736.000 en vertu de ces ententes.

Le budget de la société Radio-Canada est accru de \$14.040.000 et s'élève maintenant à \$113.484.000.

Le ministre qui connaît la plus forte augmentation est celui des finances, dont le budget passe de \$1.757.977.803 à \$1.979.493.000 soit une hausse de \$221.515.297.

Les raisons principales de cette hausse sont précisément les subventions accrues aux provinces, les frais plus élevés du service de la dette publique et les frais généralement plus élevés de la gestion de l'État.

Le ministre des affaires extérieures connaît une diminution de \$4.850.224 en raison de frais moins élevés prévus dans l'administration. Le budget de ce ministère sera de \$130.860.300.

Le budget du ministère de la défense nationale sera haussé de \$11.304.807 et passera de \$1.561.385.193 à \$1.572.690.000.

On prévoit également des augmentations de \$10.422.200 au Bureau fédéral de la statistique, de \$14.557.800 au ministère de l'Industrie, de \$14.827.099 au Conseil national des recherches, de \$27.068.279 au ministère du nord canadien et des ressources naturelles, de \$14.180.600 au ministère des postes et de \$13.170.598 au ministère des travaux publics.

LES DIMINUTIONS

Les principales diminutions envisagées sont ainsi réparties: \$29.497.201 au ministère de l'Agriculture; \$20.191.901 au ministère de la citoyenneté et de l'immigration; \$23.556.700 au ministère du travail; \$89.556.801 à la Commission des transports du Canada et \$18.640.846 à la Commission maritime canadienne, en plus, évidemment, des \$130.417.100 au ministère de la santé nationale et du bien-être social.

Le montant prévu des versements de pension de sécurité de la vieillesse, qui s'établit à \$1.035.000.000, comparativement à \$905.000.000 l'an dernier, est considéré comme une dépense non budgétaire puisque ces versements sont comptabilisés à part et payables à même la caisse de sécurité de la vieillesse, à laquelle sont crédités les impôts établis à cette fin particulière.

Le montant comprend également une somme de \$322.765.400 au titre des prêts, placements et avances consentis surtout à des compagnies de la couronne comme la société Radio-Canada, Atomic Energy of Canada et la compagnie de l'Exposition universelle de 1967.

Le livre bleu déposé par M. Benson ne tient pas compte non plus du régime canadien de rentes, en vigueur depuis le 1er janvier 1966. Les premiers versements en vertu de ce régime seront consentis à compter de janvier prochain, soit trois mois avant l'entrée en vigueur de la prochaine année financière 1966-1967.

Le ministre a également annoncé que les subventions statutaires aux provinces, en vertu de l'acte de l'Amérique du Nord, des arrangements fiscaux et autres accords seront de \$495.047.100.

Le ministre a également annoncé que les subventions statutaires aux provinces, en vertu de l'acte de l'Amérique du Nord, des arrangements fiscaux et autres accords seront de \$495.047.100.

Winters à Genève: des négociations longues et ardues

GENÈVE — Le ministre canadien du commerce, M. Robert Winters, a déclaré hier que les négociations sur le désarmement tarifaire seront longues et ardues et que le Canada fera tout en son pouvoir pour qu'elles aboutissent à des résultats.

Il a ajouté que les négociations, qui se déroulent à Genève depuis 1954 et auxquelles participent plus de 40 pays sous l'égide de l'accord général sur le commerce et les tarifs douaniers (GATT), pourraient constituer une étape importante dans le commerce mondial.

M. Winters s'est entretenu hier de l'état où sont les pourparlers avec les membres des délégations britannique, américaine, australienne, japonaise et pakistanaise, et avec M. F. Gundlach, directeur général adjoint du GATT. Les négociations ont été pratiquement bloquées par la récente crise internationale de la Communauté économique européenne, mais on espère que les négociations reprendront au printemps.

BORDEAUX — Un "Mirage IV" de la base de Bordeaux-Mérignac s'est écrasé lundi peu après avoir décollé. L'avion, qui ne transportait aucun être humain, s'est écrasé dans un bois de pins, l'avant dans le fossé bordant la route nationale. Les deux occupants ont pu faire fonctionner leur siège éjectable et leurs parachutes.

LONDRES — Lord Layton, pair libéral et l'une des personnalités les plus marquantes de la presse britannique, est mort hier à Londres à l'âge de 81 ans. Homme politique, économiste et journaliste, Lord Layton était un ancien leader adjoint du parti libéral à la Chambre des lords. Membre du Conseil d'administration de l'agence Reuter pendant plusieurs années, il a surtout exercé son influence dans Fleet Street à la tête de "The Economist" et entre 1930 et 1950 à la direction des deux journaux libéraux "The News Chronicle" et "The Star".

Lord Layton a également été de 1949 à 1958 vice-président de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe.

LONDRES — Le Buchuanaland accèdera à l'indépendance probablement le 30 septembre et en tout cas avant la fin de 1966, a déclaré lundi le ministre des Colonies Lord Longford en inaugurant la conférence constitutionnelle concernant ce territoire.

LONDRES — Lord Layton, pair libéral et l'une des personnalités les plus marquantes de la presse britannique, est mort hier à Londres à l'âge de 81 ans. Homme politique, économiste et journaliste, Lord Layton était un ancien leader adjoint du parti libéral à la Chambre des lords. Membre du Conseil d'administration de l'agence Reuter pendant plusieurs années, il a surtout exercé son influence dans Fleet Street à la tête de "The Economist" et entre 1930 et 1950 à la direction des deux journaux libéraux "The News Chronicle" et "The Star".

Lord Layton a également été de 1949 à 1958 vice-président de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe.

LONDRES — Le budget principal des dépenses de 1966-1967 fait la part de la prise en charge par le Québec d'une plus forte tranche de responsabilités financières et administratives dans le cadre de certains programmes à frais partagés.

Le ministre des finances a déclaré que toute comparaison du budget principal des dépenses d'une année à l'autre serait trompeuse dans la mesure où les paiements au Québec, qui étaient antérieurement effectués sur des postes prévus au budget des dépenses, sont maintenant remplacés par un abatement en ce qui concerne la perception des impôts par le gouvernement fédéral.

Les provinces recevront au cours de la prochaine année financière \$127.000.000 de plus en vertu de l'acte de l'Amérique du Nord britannique, de la loi sur les arrangements fiscaux et de la loi sur les programmes établis.

Ainsi, le Québec touchera une subvention de \$4.023.000 et une autre beaucoup plus importante de \$138.736.000 en vertu de ces ententes.

Le budget de la société Radio-Canada est accru de \$14.040.000 et s'élève maintenant à \$113.484.000.

Le ministre qui connaît la plus forte augmentation est celui des finances, dont le budget passe de \$1.757.977.803 à \$1.979.493.000 soit une hausse de \$221.515.297.

Les raisons principales de cette hausse sont précisément les subventions accrues aux provinces, les frais plus élevés du service de la dette publique et les frais généralement plus élevés de la gestion de l'État.

Le ministre des affaires extérieures connaît une diminution de \$4.850.224 en raison de frais moins élevés prévus dans l'administration. Le budget de ce ministère sera de \$130.860.300.

Le budget du ministère de la défense nationale sera haussé de \$11.304.807 et passera de \$1.561.385.193 à \$1.572.690.000.

On prévoit également des augmentations de \$10.422.200 au Bureau fédéral de la statistique, de \$14.557.800 au ministère de l'Industrie, de \$14.827.099 au Conseil national des recherches, de \$27.068.279 au ministère du nord canadien et des ressources naturelles, de \$14.180.600 au ministère des postes et de \$13.170.598 au ministère des travaux publics.

LES DIMINUTIONS

Les principales diminutions envisagées sont ainsi réparties: \$29.497.201 au ministère de l'Agriculture; \$20.191.901 au ministère de la citoyenneté et de l'immigration; \$23.556.700 au ministère du travail; \$89.556.801 à la Commission des transports du Canada et \$18.640.846 à la Commission maritime canadienne, en plus, évidemment, des \$130.417.100 au ministère de la santé nationale et du bien-être social.

Le montant prévu des versements de pension de sécurité de la vieillesse, qui s'établit à \$1.035.000.000, comparativement à \$905.000.000 l'an dernier, est considéré comme une dépense non budgétaire puisque ces versements sont comptabilisés à part et payables à même la caisse de sécurité de la vieillesse, à laquelle sont crédités les impôts établis à cette fin particulière.

Le montant comprend également une somme de \$322.765.400 au titre des prêts, placements et avances consentis surtout à des compagnies de la couronne comme la société Radio-Canada, Atomic Energy of Canada et la compagnie de l'Exposition universelle de 1967.

Le livre bleu déposé par M. Benson ne tient pas compte non plus du régime canadien de rentes, en vigueur depuis le 1er janvier 1966. Les premiers versements en vertu de ce régime seront consentis à compter de janvier prochain, soit trois mois avant l'entrée en vigueur de la prochaine année financière 1966-1967.

Le ministre a également annoncé que les subventions statutaires aux provinces, en vertu de l'acte de l'Amérique du Nord, des arrangements fiscaux et autres accords seront de \$495.047.100.

Le ministre a également annoncé que les subventions statutaires aux provinces, en vertu de l'acte de l'Amérique du Nord, des arrangements fiscaux et autres accords seront de \$495.047.100.

M. Choquette est convaincu que la peine de mort sera maintenue

QUEBEC. — Me Auguste Choquette, député libéral de Lotbinière aux Communes, s'est dit convaincu hier que le parlement canadien se prononcera pour le maintien de la peine capitale au pays.

Il a précisé, au cours d'une entrevue, que cette conviction lui vient des résultats d'un sondage personnel auprès des députés fédéraux.

"S'il arrivait, a-t-il ajouté, que la Chambre des communes se montre favorable à l'abolition de la peine de mort, ce ne serait que par une faible majorité. On peut être assuré alors, a-t-il dit, que le Sénat bloquerait la mesure."

Après avoir demandé l'opinion de tous les maires et secrétaires-trésoriers de son comté sur la question il dit que toutes les réponses obtenues jusqu'à maintenant se disent favorables au maintien de la peine capitale.

Me Choquette a dit regretter que le débat parlementaire sur la question aura lieu avant la publication du rapport du comité sur les réformes pénales

Bell augmente ses tarifs dans 27 localités

La Compagnie de téléphone Bell a annoncé vendredi que les tarifs de 27 centres téléphoniques du Québec et de l'Ontario seront haussés d'ici un mois et demi.

Dans un communiqué, la compagnie Bell dit que les 27 centres ont dépassé d'au moins 5 p.c. la limite de leur groupe tarifaire actuel.

Les augmentations, qui ne s'appliquent qu'au service local, ont été autorisées par la Commission des transports du Canada. Les centres du Québec touchés par ces hausses sont Alma, Black Lake, Bouchette, Champlain, Eastman, Joliette, L'Assomption, L'Épiphanie, Maniwaki et St-Jovite,

et correctionnelles dont l'une des tâches est de déterminer les causes de la criminalité au pays.



Pepin: éliminer l'injustice est le premier souci du syndicaliste

La paix industrielle, telle que certains l'entendent, on comprend qu'elle soit le premier souci de l'employeur, mais elle n'est pas celle du vrai syndicaliste, a affirmé hier soir le président général de la Confédération des syndicats nationaux, M. Marcel Pepin, au cours d'une réunion de l'Association montrealaise des administrateurs de personnel.

"La première préoccupation du syndicalisme, a-t-il ajouté, c'est d'éliminer l'injustice. Ce

qui retient continuellement son attention, c'est la condition réelle du travailleur. C'est ainsi que le syndicalisme croit à la paix industrielle: la paix industrielle qui ne signifie pas une paix semblant à la paix du cimetière, mais une paix parce qu'elle correspond à la justice, la tranquillité dans l'ordre. Pour beaucoup d'employeurs ou de directeurs de service, le véritable problème consiste, non pas à résoudre les difficultés auxquelles le travailleur est en butte, mais à éliminer d'une manière ou d'une autre les inconvénients que ces difficultés leur posent.

Pour M. Pepin, contrairement aux théoriciens, les relations industrielles ne sont pas d'abord l'art d'assurer la paix industrielle, de faire face à l'injustice, d'établir des relations harmonieuses entre employeurs et employés; elles consistent plutôt à exercer les moyens pour venir à bout des problèmes inévitables que pose l'industrie aux travailleurs.

M. Pepin a dénoncé la multiplication des relations sociales entre patrons et ouvriers, visant à "céder ensemble, dans une sorte de fraternité factice, je ne sais quel semblant d'ordre nouveau".

Il a signalé que le patronat est souvent porté à se fier à un esprit qui correspond à celui des agents de relations publiques: une vision du monde qui est optimiste; une conviction que tout va pour le mieux maintenant un certain nombre d'accommodements, de sourires, de réceptions sociales; la poursuite d'une seule fin: l'harmonie à tout prix ou l'apparence au moins de l'harmonie. "Il y a un abîme entre le point de vue du P.R. (public relations officers), a-t-il commenté.

"Il n'y a pas, pour le patronat, un problème du patronat; mais il y a, pour l'ouvrier, un problème ouvrier". a-t-il ajouté, un problème sans cesse renaissant, un état constant de difficultés, de subordination, de revenu, de frustration personnelle.

Indiquant qu'une philosophie des relations industrielles lui

fait penser à ce que pourrait être "une philosophie de la colonisation, c'est-à-dire une vue idéale des rapports que devraient entretenir entre elles une puissance et sa colonie". M. Pepin a souhaité qu'on ne se plût de techniques des relations ouvrières ou de pratique patronale-ouvrière.

Car, ce dont il s'agit, c'est de parler des formes que peuvent prendre dans le présent les relations entre ces deux forces sociales, se faire des idées nettes des compromis qui sont acceptables en fonction des réalités, définir pour un temps déterminé les places respectives qu'occupent ces deux forces sociales dans l'évolution sociale.

En somme, il s'agit de définir des situations provisoires, fixer de part et d'autre des objectifs à atteindre, utiliser et au besoin inventer des institutions et les moyens susceptibles de faire évoluer les choses dans le sens désiré. Le fond du litige, en effet, ne se règle pas avec une négociation, une grève, une législation ni une série de compromis.

"Le patronat a la nostalgie d'un passé qui lui échappe, tandis que le syndicalisme a le désir d'un avenir qui se dessine peu à peu, a poursuivi M. Pepin. L'une des raisons pour lesquelles le syndicalisme résiste à laisser certains sages définir les rapports entre le capital et le travail, c'est qu'il considère que l'avenir n'a pas de règles: il est à inventer. Le mouvement ouvrier peut agir à l'intérieur de l'ordre établi; il ne saurait s'y laisser confiner. C'est l'erreur du syndicalisme d'affaires de feindre qu'il peut s'y laisser enfermer".

Mais le syndicalisme d'affaires n'a pas fini de subir les effets de ce conservatisme: il est en train de se discréditer un peu partout en Amérique du Nord.

M. Wagner aux juges: faites des suggestions au législateur

ST-HYACINTHE — Le ministre de la justice du Québec a invité hier la magistrature à indiquer au législateur les correctifs à apporter aux lois existantes. "Qui mieux que le juge connaît les règles du jeu de la justice?" s'est demandé M. Claude Wagner dans une causerie qu'il prononçait lors d'une cérémonie d'inauguration du Palais de justice de St-Hyacinthe.

"Un juge alerte, a ajouté le ministre de la justice, pourra déceler, analyser les lacunes des lois et indiquer au législateur les correctifs à apporter. Personne ne verra dans les opinions émanant de la magistrature des empiétements sur le pouvoir judiciaire sur le pouvoir exécutif".

Les juges ne devraient pas s'isoler dans une tour d'ivoire. "Ils doivent, a dit M. Wagner soulignant qu'il avait lui-même été juge avant d'entrer dans la politique active, ouvrir les yeux aux réalités de 1966, d'abord les leurs et ceux du législateur, au besoin, pour le grand bien du citoyen et de la justice".

Aux avocats M. Wagner a demandé d'être "sérieux, et même scrupuleux de la lettre et de l'esprit du serment qu'ils ont prêté en devenant membre de l'ordre du Barreau".

"L'avocat, a-t-il dit, c'est le prolongement de la justice jusqu'à l'homme, c'est le premier contact qu'a le citoyen avec la justice".

"Il ne faudrait jamais, a insisté M. Wagner, que nous, membres de l'ordre du Barreau, oublions cette vérité toujours actuelle dans l'exercice de notre profession, soit au service du gouvernement, soit en pratique privée dans le domaine civil et le domaine criminel".

Le ministre de la justice du Québec a d'autre part de nouveau réaffirmé qu'Orléans apporte enfin les clarifications impérieuses qu'il s'imposent, dans nos lois sur l'outrage au tribunal".

Evoquant la question de la régulation des naissances,

Le cardinal Léger précise ce qui préoccupe l'Eglise: la dignité et la qualité de l'intimité conjugale



L'Eglise n'est pas l'ennemie de l'amour, a déclaré le cardinal P.-Emile Léger, et ses hésitations en matière de limitation des naissances ne peuvent s'expliquer en termes de natalisme ou d'antinatalisme. Ce qui préoccupe par-dessus tout l'Eglise, dans cette question, c'est la dignité et la qualité de l'intimité conjugale et familiale.

Prenant la parole, dimanche, au banquet de la famille terrienne, dans le cadre du Salon national de l'agriculture, l'archevêque de Montréal a souligné qu'on avait parfois tendance à présenter l'Eglise comme un maître tracassier, jaloux même, qui n'aurait d'autre souci que d'imposer des règles aussi sévères que périmées.

Certes, a-t-il reconnu, l'Eglise a pu s'attirer ce reproche par "une cristallisation simpliste de son message" sous forme de permissions et de défenses, mais il faut se rendre compte que sa préoccupation première est tout autre: l'Eglise veut promouvoir l'amour et assurer sa perfection, car elle voit en lui, non seulement l'une des valeurs les plus essentielles de ce monde, mais une valeur proprement chrétienne.

Soulignant le nombre croissant des difficultés que rencontrent les familles, le prélat a attribué le plus grand nombre des échecs actuels à "une notion imparfaite et bien souvent pervertie" de l'amour disséminée par "une utilisation honteuse" de la plus haute valeur humaine à des fins commerciales.

Mais l'Eglise, soucieuse de se mettre au service de l'amour vrai, ne doit pas "investir toutes ses énergies" dans la seule dénonciation du mal. Son programme doit être essentiellement positif, a poursuivi le cardinal.

Cela suppose en premier lieu qu'on ait pas peur d'en parler. "Il serait imprudent de croire que la pudeur nous empêche d'aborder ce thème si essentiel quand tant de faux guides ont envahi la place publique. On ne peut feindre non plus d'ignorer l'extraordinaire pression qu'exerce sur la conscience de tous, notamment des jeunes, l'exploitation commerciale et publique de l'instinct", a dit le prélat.

Dans le domaine de la préparation à l'amour, moins que partout ailleurs, a-t-il dit, on ne prétend éduquer par le silence.

Si nous voulons protéger et promouvoir l'amour, il faudra utiliser les moyens que notre temps requiert, a conclu l'archevêque de Montréal, et cela non seulement pour condamner, mais surtout pour faire découvrir à tous le vrai visage de l'amour.

Il a invité les mouvements d'Action catholique, les associations de parents et les responsables des techniques de diffusion à conjuguer leurs énergies au service de l'amour, et par là de la famille qui est essentiellement un foyer d'amour.

M. Drapeau a fait vendredi un voyage spécial à Ottawa pour discuter avec le chef conservateur de son attitude face à l'Expo. M. Diefenbaker avait la semaine dernière critiqué à l'Assemblée législative les pratiques financières de l'Expo.

Les deux hommes se sont très bien entendus lors de leur rencontre qui a duré une heure. M. Drapeau craignait, semblait-il, que les critiques de l'opposition nuisent au bon succès de l'Expo.

M. Diefenbaker a dit que ses critiques étaient fondées sur le rapport annuel de l'auditeur-général.

Quelles sont les causes de la hausse des prix du pain?

OTTAWA — Le premier ministre M. Pearson, a déclaré que la hausse du prix du pain n'est pas attribuable à l'instauration du régime canadien de pension, à la loi sur les salaires minimums, à la hausse de certains produits ni à l'augmentation générale des frais d'administration des usines. A une question à ce sujet de M. Diefenbaker, le premier ministre a répondu que les compagnies n'avaient pas le gouvernement avant de décréter de telles hausses.

Cependant, M. Pearson ajoute qu'il ferait enquête pour connaître les véritables raisons de cette hausse générale du prix du pain. Dans sa question, M. Diefenbaker a fait état d'article de journal pour attribuer la cause aux raisons énumérées plus haut.

Le directeur général de la boulangerie Weston avait déclaré samedi à Montréal que le prix de détail du pain de 24 onces vendu par sa compagnie serait majoré d'un cent mardi.

M. F. E. Hale a cependant dit qu'il ne parlait que pour sa compagnie en annonçant cette augmentation. Le pain de 24 onces se vend 26 cents.

Des porte-parole de la compagnie Weston et de quatre autres boulangeries ont annoncé à Toronto que le prix du pain de 24 onces dans l'Ontario et dans plusieurs régions du Québec sera augmenté de 2 cents.

Selon ces boulangeries, une augmentation des prix de production est la cause de cette hausse des prix.

On n'a pas expliqué pourquoi l'augmentation du prix était de 2 cents à Toronto et un cent à Montréal.

La dernière augmentation du prix du pain remonte à décembre 1963.

Près de la moitié des effectifs de la CSN sont en négociations

Près de la moitié des effectifs de la Confédération des syndicats nationaux sont actuellement en négociations avec l'Etat provincial. Il s'agit des 2,500 enseignants des écoles du gouvernement, de quelque 40,000 fonctionnaires et de 30,000 employés d'hôpitaux. Jugant que les difficultés dans ces diverses négociations sont de nature à aboutir à des affrontements majeurs entre le gouvernement et les syndicats, la CSN a tenu hier une journée d'information à l'intention de la presse parlée et écrite pour faire connaître son point de vue sur les institutions, les mécanismes et les problèmes en jeu.

La convocation d'une telle journée d'information est un geste sans précédent. Le président de la CSN, M. Marcel Pepin, a expliqué que sa centrale l'avait fait parce que toute la population est touchée par les négociations dans la fonction publique et que la CSN voulait donner son point de vue sur les événements avant que n'éclate une crise.

LE DEVOIR fera écho au cours des prochains jours aux dossiers soumis à la presse par les dirigeants des trois groupes de syndiqués en cause.

Les parents de 400 écoliers de la CECM ont déclenché une grève

Hier matin, le service de transport d'écoliers dans l'est du quartier Rivière-des-Prairies a été supprimé, par suite d'une décision de la Commission des écoles catholiques de Montréal. Afin de protester contre cette décision, 400 écoliers de la paroisse St-Valérien ne sont pas allés en classe hier, sur recommandation de leurs parents. Ceux-ci ont pris cette décision dimanche soir au cours d'une réunion.

Depuis hier matin, on le sait, la Commission de transport de Montréal assure le transport en commun dans le nouveau quartier montréalais de Rivière-des-Prairies (et dans Jacques-Cartier, sur la rive sud). La CEM remplace ainsi la compagnie Inter-Cité. Cette dernière, cependant, faisait le transport d'écoliers et ce service a été supprimé hier matin.

D'une part, la CEM a inauguré hier un nouveau circuit d'autobus qui dessert le quartier Rivière-des-Prairies, mais ce circuit ne couvre que la partie est de cette ancienne municipalité qui a 10 milles de longueur. D'autre part, la commission scolaire (CECM) a distribué des billets d'autobus aux écoliers; les parents affirment que seulement 55 p.c. des écoliers ont reçu de tels billets, et que les autres sont ainsi obligés de marcher pour se rendre à l'école.

Les parents qualifient de non-sens la décision de la CEM. Ils invoquent que les rues sont très éloignées les unes des autres et qu'il n'y a pas de trottoir. Qui plus est, la route que doivent emprunter les écoliers est très étroite, mal entretenue et dangereuse. "Nos enfants ne marcheront pas dans de telles conditions", a affirmé un porte-parole. Les parents ont pris cette décision au cours d'une réunion qui a eu lieu dimanche soir.

Les parents ont décidé de garder leurs enfants à la maison parce qu'ils ne pouvaient rencontrer les représentants de la CECM dimanche soir et parce qu'ils comptent ainsi amener la CECM à reconsidérer rapidement la décision qu'elle a prise.

Un loup est abattu en plein Montréal

Un policier de Montréal a abattu un loup hier après-midi à l'intersection du boulevard Saint-Joseph et de la rue Berri. Nul ne sait comment un animal a pu s'introduire dans la ville ni d'où il venait. En voitures et à motocyclettes, les policiers ont pourchassé la bête dont on avait signalé la présence inattendue sur un terrain vague. Blessé par une première balle, le loup a poursuivi sa course dans les rues jusqu'à l'intersection Berri-Saint-Joseph où un policier l'a achevé d'une deuxième balle. La sortie des classes avait été retardée dans le quartier.

INSTALLATIONS DE

GOUTTIÈRES

"ho-do"

"45 pieds sans joints"

COULEURS AU CHOIX

GALVANISÉ • CUIVRE

ALUMINISÉ (Alcon)

ESTIMÉS GRATUITS

Montréal — 322-4160

Québec — 872-9244

PRIMEAU MÉTAL

INCORPORÉ

UN REPAS TOUJOURS

Exquis

Le plus nouveau restaurant dans le vieux quartier de Montréal vous invite à venir déguster les mets de sa cuisine française ou canadienne dans une ambiance unique de ce coin historique.

A La Catalogne

311 est, rue St-Paul

(au coeur du Vieux Montréal)

Tél.: 866-6254

Ouverture de la campagne du lait avec... Tintin

Pour la première fois en Amérique du Nord, TINTIN, l'impitoyable personnage, créé dans l'esprit du dessinateur belge Hergé, sera utilisé à des fins commerciales.

En effet, le Bureau canadien des produits du Lait, qui a cette primeur, inaugurerait hier ce qu'on appellera "la campagne de lait de TINTIN". Ce jeune héros à la bravoure reconnue, est rapidement devenu en France, en Belgique et dans plusieurs autres pays de l'Europe, un personnage non pas fictif, mais bien vivant, qui incarne les plus nobles aspirations de la jeunesse. Au Canada, et surtout au Québec, TINTIN, des son apparition, a répété les exploits de popularité qu'il avait connus en Europe.

Et TINTIN, comme la campagne publicitaire le répète, boit du lait... il boit du lait comme tous les JEUNES de 7 à 77 ANS. Il est fort, il est en santé parce qu'il boit du lait, parce qu'il consomme des produits laitiers. C'est peut-être ce qui le rend immortel!

Ce métier de "promoteur du lait et des produits laitiers", entrainera TINTIN dans de grandes aventures: il escaladera le plus haut sommet au monde, son chien MILOU à ses côtés, transportant la bouteille de lait.

TINTIN devenu le "meilleur ami du laitier" nous amènera sûrement et les publicitaires du BCLP, qui administrent la campagne, ont même trouvé un slogan: TINTIN boit du lait... frais comme lui".

Bilinguisme à l'université?

Le Congrès des étudiants en Sciences en Génie de la province de Québec a demandé l'adoption du bilinguisme à l'université.

Les étudiants ont voté des résolutions voulant que les universités établissent des cours bilingues qui laisseraient aux étudiants le choix de suivre leurs cours en français ou en anglais.

Les étudiants ont aussi demandé que des mesures soient prises pour s'assurer que les professeurs d'université soient compris dans l'une ou l'autre des langues.

Les étudiants croient que certains professeurs dont la langue maternelle n'est ni le français ni l'anglais, ne parlent pas assez bien l'une ou l'autre langue pour être compris.

Déficit de \$437,393 aux Habitations Jeanne Mance

Le déficit net de la Corporation d'Habitations Jeanne-Mance pour l'année 1965, a été de \$437,393.57, révèlent les états financiers rendus publics hier à l'hôtel de ville par M. Gerry Snyder, vice-président du comité exécutif et président du comité de rénovation urbaine.

La Corporation est mieux connue sous le nom de "Plan Dozois"; elle administre un groupe d'habitations à prix modiques dans le centre-ville, plus exactement 796 logements.

Au cours de 1965, les revenus ont été de \$558,239.96 et les dépenses de \$450,410.08. Le surplus d'exploitation fut donc de \$107,829.88. L'amortissement étant de \$545,223.45, l'excédent des dépenses sur les revenus est de \$437,393.57.

Le déficit est comblé aux trois quarts par un subside de la Société centrale d'hypothèques et de logement (\$328,045.18), la ville de Montréal versant l'autre quart, soit \$109,348.39. La SCHL et la ville sont les deux associés de la Corporation.

Le coût des loyers a fourni \$400,960.59 des revenus bruts, les services, \$136,465.17; les aires de stationnement, \$18,191.02; les téléphones publics, \$248.12; le chalet, \$840.00; les loyers de bureau, atelier et clinique, \$2,700.00. Les pertes pour logements inoccupés ont été de \$1,164.94.

Les dépenses totales de \$450,410.08 se divisent comme suit: administration: \$61,148.04; exploitation: \$142,854.42; entretien: \$112,146.43; taxes municipales: \$134,261.19.

TOKYO SUKIYAKI

Réouverture de l'unique restaurant

Tokyo SukiYaki

Venez déguster vos mets japonais favoris dans une atmosphère et une ambiance exclusives.

Le restaurant Tokyo SukiYaki autrefois sur la rue Décarie, vient d'aménager un nouveau local au 7355, Mountain Sights près de Décarie.

Nous vous attendons dans un décor complètement nouveau mais avec encore nos mêmes secrets de la cuisine japonaise.

Rés.: 737-7245 — ouvert tous les jours de 5 p.m. à minuit

7355 MOUNTAIN SIGHTS

(PRÈS DE DÉCARIE)

VIENT DE PARAÎTRE...

AU-DELA DU SÉPARATISME

par GERARD PARE

- Une étude remarquable des problèmes politiques du Québec et du Canada
- Des observations lucides et implacables sur la grande question de l'heure

Dans la collection "Les idées du jour". ● En vente partout à \$2.00 ● Distribué par la Cie de publication de "La Patrie", 180 est, Ste-Catherine, Montréal — (845-4121)

AUX ÉDITIONS DU JOUR

É

VIENT DE PARAÎTRE AUX ÉDITIONS DU JOUR

Dirigés par Jacques Hébert
1111 ST-DENIS, MONTREAL
V.L. 9-2228

Les positions constitutionnelles de M. Lesage

Dans son exposé de vendredi à l'Assemblée législative, M. Lesage a longuement décrit la politique de son gouvernement en matière constitutionnelle.

Ce discours est le plus important que M. Lesage ait prononcé sur le sujet. Dans une première partie — qui peut être considérée comme la réponse officielle du gouvernement du Québec à l'appel lancé le 20 janvier par M. Pearson — M. Lesage énonce une conception du fédéralisme qui est celle de la majorité des Québécois. Dans une seconde partie, le premier ministre évoque les principes d'action qui guident son gouvernement.

Dans sa réponse à M. Pearson, M. Lesage écarte fermement des affirmations trop globales qui s'étaient glissées dans le discours du premier ministre canadien. M. Pearson avait rappelé, en s'en souvenant, le rôle de leadership souvent joué par Ottawa en matière sociale; il avait aussi affirmé, sans y mettre de nuance, "que la politique économique et fiscale en général, par opposition à la politique sociale, est et doit demeurer du ressort fédéral".

Sur le premier point, M. Lesage rappelle avec raison que le rôle égalisateur joué par Ottawa ne saurait servir de prétexte à l'imposition unilatérale de normes dites nationales en matière de bien-être. L'établissement de "services sociaux de qualité comparable" s'impose certes au nom de la justice sociale. Mais la définition de ces services ne doit pas se traduire par une imposition venue du gouvernement central. Elle doit être le fruit d'une collaboration libre entre gouvernements responsables.

Quant à la politique économique et fiscale, les faits montrent qu'elle ne peut plus, désormais, relever exclusivement ou prioritairement du pouvoir central. Une décentralisation considérable s'est produite depuis 10 ans. Le pouvoir financier et les responsabilités des provinces se sont accrues de façon notable. Devant ces faits, ce n'est plus de priorité absolue d'un gouvernement, mais de collaboration accrue entre les divers gouvernements qu'il faut parler.

Cette partie du discours de M. Lesage est à retenir. Elle constitue la réponse la plus autorisée qui ait été faite à des affirmations trop faciles qui ont cours dans certains milieux d'Ottawa.

M. Lesage tente d'expliquer les revendications du Québec par la fidélité que notre

province porte à l'esprit et à la lettre du pacte fédéral.

"Il est important de remarquer, déclare M. Lesage, que jamais dans aucun document officiel sur les relations fédérales-provinciales — et il y en a eu plusieurs — le Québec n'a demandé de statut particulier dans le sens de "faveurs spéciales". Au contraire, nous n'avons toujours exigé que la reconnaissance de nos droits constitutionnels".

Cette position se défend bien. Elle exprime la thèse classique qui avait cours dans Québec bien avant le règne de M. Lesage. On peut se demander, toutefois, si elle rend vraiment compte de toutes les réalités d'aujourd'hui.

Deux faits nouveaux sont apparus ces dernières années. Le Canada anglais a voulu renforcer le gouvernement central en élargissant la sphère d'action de celui-ci. Le Québec a voulu, lui aussi, surtout depuis l'avènement de M. Lesage, élargir son champ d'action en allant parfois au-delà de ce que définit explicitement la lettre de la constitution.

En ce qui touche le Québec, M. Lesage affirme par exemple que "l'émergence d'un statut particulier pour le Québec provient beaucoup moins d'une prise de position juridique de notre part que de l'évolution actuelle de notre régime politique où la plupart des provinces ne rejettent pas l'idée d'une centralisation plus grande des pouvoirs à Ottawa alors que nous, au contraire, nous tenons à une décentralisation réelle".

La façon négative dont M. Lesage explique l'émergence du statut particulier n'est pas fautive. Elle est toutefois incomplète. Il y a un autre facteur qui explique l'avènement de cette idée: c'est le désir du Québec de jouir d'une souveraineté plus grande encore que celle que lui confère la constitution actuelle. Ce désir a été maintes fois évoqué par des hommes comme René Lévesque et Paul Gérin-Lajoie. C'est lui qui a conduit le Québec à prendre des initiatives inédites dans le domaine international; c'est également lui qui explique nombre d'aspirations très largement répandues dans le public québécois quant à l'élaboration d'une nouvelle constitution.

Le problème qui se pose dès lors aux Canadiens, ce n'est plus simplement de retourner à l'esprit et à la lettre de la Constitution. C'est de trouver un point de convergence entre des dynamismes nouveaux qui se sont fait jour, à peu d'années d'in-

tervalle, dans chacune des deux "sociétés" qui composent le pays.

Au chapitre des principes d'action, M. Lesage aime se glorifier du "pragmatisme" de son gouvernement en matière constitutionnelle. Il arrivait naguère à certains documents épiscopaux de décrire une erreur de manière tellement caricaturale que nul ne réussissait plus à retracer cette erreur dans la réalité. M. Lesage écarte de même d'un revers de la main, comme s'ils ne pensaient qu'à cela ou ne parlaient que de cela, ceux qui pressent son gouvernement d'axer son action constitutionnelle sur des objectifs mieux définis.

Même s'il a raison quand il affirme qu'on ne saurait conduire une action constitutionnelle en vase clos, M. Lesage devrait se souvenir, à cet égard, de deux faits précis:

1) Le pragmatisme, poussé trop loin, conduit parfois un homme public, voire un gouvernement, à renier aujourd'hui une parole donnée hier. Cela s'est produit dans le cas de la formule Fulton-Favreau. Même si le revirement en question a servi en définitive les intérêts réels du Québec, on ne saurait nier que le prestige du Québec a beaucoup souffert de la légèreté avec laquelle les dirigeants du Québec ont apparemment traité cette affaire dans la phase initiale.

2) L'Assemblée législative dont fait partie M. Lesage a jugé la révision constitutionnelle assez importante pour en confier l'étude à un comité spécial. Fait étonnant: M. Lesage a complètement ignoré, dans son exposé, l'existence et le travail de ce comité. L'image de la plante juvénile qu'il ne faut point couper de ses racines est certes attendrissante, mais on eût préféré, de la part du chef du gouvernement, un engagement clair promettant de favoriser l'aboutissement prochain des travaux du comité en question.

Sans oublier les autres dimensions très importantes de l'action que doit mener le gouvernement en vue d'assurer l'essor du Québec, il serait regrettable et malsain de vouloir ramener les questions proprement constitutionnelles à une simple affaire de pragmatisme. L'état de l'opinion, les réflexions de ceux qui scrutent ces questions, sont plus avancées à cet égard que ne semble le croire M. Lesage.

Claude RYAN



Pas facile à doubler!

LES MILITAIRES BRITANNIQUES A L'EST DE SUEZ

— II —

L'alliance américaine et son prix

par Alain JACOB

LONDRES. — Les projets de responsables britanniques en matière de défense, particulièrement en ce qui concerne les dispositifs envisagés pour les années 1970 "à l'est de Suez", sont encore partiellement incertains, et un secret rigoureux les entoure. Deux références récentes permettent toutefois d'éclaircir leurs intentions. Les propos d'abord de M. Healey, ministre de la défense, devant ses collègues de l'O.T.A.N. lors de leur dernière réunion à Paris. Ce que l'on a pu savoir, ensuite, des entretiens Wilson-Johnson à Washington, au mois de décembre également. Dans les deux cas, l'accent a été mis sur le désir de la Grande-Bretagne de partager avec plus fortune qu'elle le coût du maintien d'une présence militaire britannique outre-mer. Dans l'océan Indien cet allié à la fois généreux et intéressé ne peut être que les Etats-Unis.

Il est probablement nécessaire de souligner que des décisions capitales sont encore pendantes. D'importants marchés d'armement ne sont pas conclus. Les dirigeants américains, d'autre part, seraient désireux de mieux connaître les conclusions du "reexamen" de la politique de défense britannique avant de préciser tout à fait leurs propres intentions. A la veille du départ pour Washington de MM. Denis Healey et Michael Stewart, certains points semblent néanmoins à peu près acquis.

Il est, en premier lieu, extrêmement probable que la Grande-Bretagne conclura à la fin du mois — lorsque son option viendra à échéance — un marché pour l'achat d'un premier contingent d'appareils américains F-111 A. Ceci n'est pas encore décidé. Mais beaucoup d'experts estiment que lorsque la R.A.F. disposera d'une douzaine d'avions d'entraînement (sur lesquels porte l'option de fin de vie), une commande plus importante deviendra rapidement très vraisemblable.

A certains signes on peut penser d'autre part que le ministre britannique de la défense incline personnellement en faveur d'une solution qui accorderait la prédominance, dans l'océan Indien, à des forces aériennes. En dépit des hésitations de dernière minute et de l'ardeur de la Navy à défendre sa cause, M. Healey n'estimerait pas que les avions — de la façon du moins dont la Grande-Bretagne pour- rait les utiliser — constituent la meilleure formule pour la défense britannique.

Le schéma d'un modèle

Compte tenu de ces indications et des projets d'"interdépendance", il est possible d'imaginer une sorte de "modèle" dont se rapprocherait plus ou moins le dispositif des forces britanniques et de leurs alliés à l'est de Suez.

Ces alliés, d'abord, doivent être d'une fidélité à toute épreuve et n'être exposés d'aucune manière aux renous qui agitent l'Asie du Sud-Est au cours des dix ou quinze années à venir. Une solidarité de race, innovée mais réelle, est à cet égard la meilleure garantie et limite ce cercle d'amis sûrs à quatre pays blancs: la Grande-Bretagne, les Etats-Unis, l'Australie et la Nouvelle-Zélande (1).

Les mêmes assurances sont requises pour les bases sur lesquelles s'appuierait le dispositif. C'est dire qu'elles doivent être soumises au minimum de contrôle politique en dehors de celui des membres de l'alliance. Darwin et Fremantle, sur les côtes australiennes, répondent parfaitement à ces conditions. En ce qui concerne les bases insulaires, elles seront d'autant plus sûres que leur population indigène sera moins importante: c'est apparemment selon ce critère qu'ont été choisies les quatre

îles qui forment, depuis l'autonomie dernière, la colonie du "Territoire britannique de l'océan Indien". Diego Garcia dans les Chagos (1.000 habitants), Desroches (112) dans les Seychelles, Aldabra (100) et Farquhar (172) au nord de Madagascar. Ainsi se dessine, avec l'île de Gan dans les Maldives et les îles australiennes des Cocos, une chaîne de bases qui barre d'ouest en est l'océan Indien à distance respectable — mais également à portée utile — du continent asiatique et de ses prolongements indonésiens et malais.

Voici plus d'un an il avait été déjà question d'utiliser les mêmes îles, ou certaines d'entre elles, pour y établir des "centres anglo-américains de télécommunications" (2). Certains experts y voient aujourd'hui des bases idéales pour une force aérienne formée d'appareils du type des F-111 A américains, c'est-à-dire à long rayon d'action, à capacité nucléaire, mais capables de décoller sur des pistes courtes et relativement sommaires. Les méthodes modernes d'entretien automatisées même, ajoutent les mêmes spécialistes, à ne créer au sol que des installations extrêmement réduites. Et d'imaginer les escadilles jouant plus ou moins à cache-cache avec un adversaire éventuel sautant d'une île à l'autre et ne laissant derrière elles que des pistes d'herbe et quelques abris rudimentaires.

Un dispositif intégré?

Dans un tel dispositif, les forces aériennes britanniques s'articuleraient tout naturellement avec celles de l'Australie, qui a déjà commandé vingt-quatre F-111 A, de la Nouvelle-Zélande et, bien entendu, des Etats-Unis, déjà présents dans le Pacifique, mais à qui un réseau d'accueil serait ainsi assuré jusqu'aux confins occidentaux de l'océan Indien.

Quant à savoir jusqu'à quel point ce système pourrait ou devrait être "intégré", trois arguments doivent être gardés présents à l'esprit. Il est évident d'abord, que tout l'intérêt d'une chaîne de bases est de permettre à tous les appareils de l'alliance, quelle que soit leur origine, de s'y poser. Si les Etats-Unis, d'autre part, acceptent de porter une partie des charges financières du dispositif, on peut s'attendre qu'ils cherchent à être payés de retour par ce que les intérêts le plus une solidarité d'autant plus étroite avec leurs alliés qu'elle leur aura coûté plus cher. On ne saurait perdre de vue, enfin, que les forces dont il serait question disposeraient d'une capacité nucléaire. Or les débats "atlantiques" ont déjà montré de manière assez convaincante qu'une coopération militaire dans ce domaine posait très rapidement des problèmes d'ordre politique, qu'une alliance nucléaire ne pouvait être — ne serait-ce que par ce qu'elle met en jeu — qu'unintéressante plus étroite qu'une alliance de type classique.

C'est précisément ce que sentent les dirigeants britanniques. C'est en effet, en dépit de leur fidélité à l'alliance américaine, ne tiennent pas pour autant à se trouver indissolublement associées à la politique des Etats-Unis en Asie du Sud-Est et à ses aléas. C'est une chose d'approuver, de la Chambre des communes, les bombardements du Vietnam du Nord sans entretenir cependant un seul soldat en Indochine. C'en est une autre, toute différente, de se trouver automatiquement entraîné par l'intermédiaire de quelques escadilles et des bases d'où elles décollent, dans une confrontation avec la Chine, que le prétexte en soit la Thaïlande, la Birmanie ou les frontières septentrionales de l'Inde.

"La Grande-Bretagne ne se le laisse pas à l'Amérique d'une politique anti-chinoise" demandait Robert Stephens dans l'OBSERVER au lendemain des entretiens Wilson-Johnson. C'est bien en ces termes que se pose le problème, dès lors que sont également admis le principe du maintien de forces britanniques — éventuellement nucléaires — à l'est de Suez et celui de l'interdépendance anglo-américaine dans cette partie du monde.

Ne s'agit-il, en définitive, que d'une réédition de ce qui se produisit au lendemain de la dernière guerre mondiale, lorsque M. Benin dut faire savoir au secrétaire d'Etat américain, James Byrnes, que la Grande-Bretagne n'était plus en mesure de défendre seule les positions "occidentales" en Méditerranée et qu'une aide des Etats-Unis était indispensable en Grèce et en Turquie? C'est ce que suggère, il y a quelques jours, James Reston dans le New York Times. Mais c'est aussi une référence qui inquiète, à Londres, l'éditorialiste du Times, pour qui le Royaume-Uni peut encore jouer un meilleur rôle que celui de principal aide de camp de l'Amérique.

L'importance des choix ultimes qui sont en question ramène donc à des proportions relativement modestes la controverse en cours sur les mérites respectifs de la Navy et de la R.A.F., voire sur les risques que ferait courir à la coopération aéronautique franco-britannique une commande massive, par la Grande-Bretagne, de bombardiers d'assaut américains. Aussi bien, sur ces différents points, semble-t-on s'orienter dans les services de M. Healey vers des formules qui ne compromettent définitivement — en théorie — l'avenir de personne. On prête ainsi couramment au ministre de la défense l'intention de ne commander finalement qu'une cinquantaine de F-111 A (au lieu des cent vingt que demandait la R.A.F.), ce qui laisserait place et crédits à la construction d'un ou deux porte-avions peut-être et à la réalisation, en coopération avec la France, d'un avion à géométrie variable qui pourrait constituer en 1975 le principal bombardier d'assaut des forces britanniques.

L'essentiel, cependant, demeure cette vocation que la Grande-Bretagne, trois ans après Bruxelles, estime toujours être la sienne d'exercer au large des côtes méridionales de l'Asie de coûteuses responsabilités militaires et le prix qu'elle envisage de payer, en termes d'indépendance, le soutien américain à cette politique. A quoi les experts du Foreign Office répliquent que la politique britannique, à la différence de celle de la France, a toujours été depuis Churchill de tenter d'influencer la politique extérieure américaine en s'y associant étroitement plutôt qu'en prenant ses distances à son égard. La même technique, ajoutent-ils, peut parfaitement continuer à nous inspirer au cours des années à venir dans l'océan Indien et le Sud-Est asiatique.

Les mêmes experts, il est vrai, admettent que les événements les plus récents — ceux du Vietnam par exemple — ne démontrent pas de manière absolument convaincante l'efficacité d'une telle méthode. Les plus lucides d'entre eux reconnaissent surtout que le double engagement que la Grande-Bretagne se prépare à renouveler, pour quinze ans peut-être, "à l'est de Suez" et aux côtes de l'Amérique, jette au moins un doute sur les intentions "européennes" qu'on se hâte un peu trop, parfois, de lui prêter.

(Le Monde)

(1) Certaines nations européennes, comme le suggèrent l'exemple australien ou le cas de la Nouvelle-Zélande, pourraient un jour se joindre à ce cercle. En dépit des nombreuses intentions du chancelier britannique, cela n'est pas considéré à Londres, toutefois, que comme une possibilité lointaine.

(2) Voir le Monde du 11 janvier 1965.

Le vice organisé

Cette expression vise ordinairement les agissements de la pègre et notamment des groupements puissants qui manœuvrent pour abuser des lois comme on l'a vu dans les réseaux d'incendies criminels et de faillites frauduleuses. L'archevêque de Montréal l'a utilisée dimanche pour dénoncer les forces sociales qui sont ligues contre la famille et l'exploitation commerciale de l'instinct basée sur le galvaudage du mot amour.

Au cours d'une réunion pour honorer une famille de Saint-Ubalde, comté de Portneuf, choisie comme la famille terrienne de 1966, le cardinal Léger a demandé une union efficace des familles pour lutter contre les forces qui tentent de la détruire. Faisant un parallèle avec le syndicalisme, il a dit: "Le jour où les familles se lèveront et s'uniront, comme les travailleurs se sont unis pour revendiquer le respect de leurs droits, ce jour-là alors la famille québécoise pourra lutter contre les forces sociales ligues contre elle et qui ne sont que du vice organisé".

La famille menacée

Ces assauts contre la famille, et contre la moralité publique d'une manière générale, se manifestent de façons multiples: la publicité commerciale a contribué à éroser le sens moral de la population, les grandes techniques de diffusion sont plus ou moins atteintes du même mal et accentuent la contamination. Depuis plusieurs années on a constaté combien les autorités éprouvent de difficulté à exercer un contrôle sur les publications dégradantes et corruptrices, car en dépit des amendements apportés il y a quelques années au code pénal la notion d'obscénité demeure trop relative et la législation à ce sujet est peu efficace; des efforts des autorités montréalaises il y a quelques années ont échoué à cause de cette difficulté; il faut espérer que la campagne entreprise à Québec récemment aura plus de succès.

On a pu de même constater ces dernières années l'avilissement moral d'une forte partie de la production cinématographique qui suscite des protestations et des inquiétudes dans plusieurs pays. Dans notre province, presque tous ces films sont acceptés sans restriction de sorte que les adolescents sont officiellement autorisés à les voir à compter de seize ans, et en pratique à quinze ou quatorze ans, alors qu'en France, par exemple, les mêmes films sont interdits aux moins de dix-huit ans.

La liste pourrait s'allonger et il est évident que tous ces aspects s'additionnent pour ébranler la cellule sociale fondamentale qu'est la famille. Le cardinal a cité le cas du Japon où la pratique de la limitation des naissances a déjà pour résultat un déséquilibre démographique; ce pays de 95 millions d'habitants voit monter sa moyenne d'âge, il devient plus vieux et un vide se révèle dans la suite des générations à cause de tous ceux qui ne sont pas nés. Son Eminence exprime la crainte qu'il y ait un tel trou dans la démographie du Québec si l'on s'éloigne du plan divin sur l'amour.

Depuis plusieurs décennies on a travaillé chez nous à l'avènement d'un mouvement familial efficace et vraiment représentatif de toute la collectivité. Le Québec a créé un Conseil supérieur de la famille; il faut souhaiter, comme l'a demandé le cardinal, que les familles elles-mêmes prennent conscience du problème qu'elles manifestent leurs besoins et leurs exigences, et que l'Etat sache accomplir son rôle indispensable dans cette action sociale et soutienne les efforts de l'Eglise à ce sujet.

Le dollar en Australie

L'Australie vient d'abandonner la livre comme unité monétaire; au lieu du système analogue à celui de l'Angleterre qui existait jusqu'ici dans ce pays du Commonwealth, soit la livre, les shillings et pence, les gens reçoivent maintenant leur monnaie en dollars et cents. Les nouveaux billets sont de un, deux, dix et vingt dollars, et les pièces sont de un, deux, cinq, dix, vingt et cinquante cents. Le nouveau dollar australien vaut dix anciens shillings, soit \$121 canadiens.

La monnaie ancienne va conserver son cours légal à côté de la nouvelle pour une période de deux ans, mais elle sera graduellement retirée de la circulation. On peut voir là un progrès du système décimal qui est appelé à s'étendre, à plus ou moins longue échéance, à tout l'Oc-

BLOCS NOTES

ident sinon au monde entier. Comme dans d'autres pays l'on constate que le passage au système décimal est plus facile dans le domaine monétaire que pour les poids et mesures où la résistance des vieilles méthodes est plus tenace.

Selon les commentateurs recueillis par les agences d'information le public australien donne un autre sens à ce changement; il y voit non pas tant un pas vers l'adoption d'un système de mesures plus facile et plus efficace et vers l'uniformisation qui favoriserait les relations internationales, en particulier dans les domaines commercial, scientifique et industriel; mais plutôt un aspect politique. L'influence croissante des Etats-Unis, puisque le dollar est encore plus le symbole de la grande puissance américaine qu'une application du système décimal.

Cet abandon de la livre rompt un lien avec l'Angleterre et s'inscrit en quelque sorte dans le déclin du Commonwealth. Aux antipodes de l'Europe, l'Australie se sent loin d'une mère patrie dont l'influence militaire, politique et économique, a fléchi et continue de diminuer; elle se sent davantage dans le rayonnement, dans la zone d'influence des Etats-Unis; dans sa situation géographique isolée, elle doit compter principalement sur la protection de Washington.

P. S.

lettres au DEVOIR

Non au travail nocturne pour les femmes

Les travailleuses du Québec — celles qui travaillent dans les usines — ne sont pas habituellement le point de mire ou le souci majeur de nos législateurs et de nos penseurs sociaux. Un seul fait suffit à le prouver: selon la loi des établissements industriels et commerciaux de la province de Québec, les travailleuses sont encore assimilées au mineur. Aucune loi ne les protège, quel qu'il soit l'égalité de rémunération, de la maternité et des congés de maternité. Et les rares lois concernant le travail féminin sont des lois restrictives s'appliquant aux travaux lourds, aux conditions de travail insalubre, à la durée du travail (10 heures) et au travail de nuit.

A propos de ce dernier genre de travail, notre expérience nous enseigne qu'il y a deux sortes de gens qui envisagent différemment le problème: ceux qui le simplifient et ceux qui le compliquent.

Pour notre part, la famille ne pose pas avant la femme, être humain qui se situe dans le monde des choses pour les utiliser et les transformer selon ses besoins et suivant les exigences de sa perfection individuelle, familiale et sociale. Le travail féminin — travail d'usine, de maison ou de bureau — se rattache d'abord à des valeurs féminines (par exemple, la féminité de la femme) et non particulièrement à des valeurs familiales ou sociales. Parce qu'elle se perfectionne dans sa tâche même, la femme a droit au respect de sa personne, c'est-à-dire à des conditions humaines de travail.

Aussi, tabler sur la possibilité qu'un foyer ouvrier est heureux ou peut être heureux pour envisager froidement le travail de nuit des mères de famille, c'est compter le bonheur d'une famille en nombre d'heures. La famille est heureuse, alors la femme ouvrière doit se soumettre à un capitalisme outré. Le plus curieux c'est qu'elle ira travailler de nuit par besoin économique et sans crainte puisque le mari est là, les enfants à l'école ou la nuit s'est à huit heures du matin. Franchement, il y a

des gens qui n'ont jamais mis les pieds dans une famille ouvrière. A propos de l'éducation des enfants, disons que celle-ci repose sur les actions héroïques du père et de la mère. Favoriser le travail de nuit pour les mères de famille, c'est mettre les enfants seuls sur la route de la vie. C'est oublier que la famille donne, par son exemple, le sens du jugement, le sens des responsabilités, le sens de la générosité, la dignité de la personne, le sens de l'amour humain et le sens religieux. Nous ne faisons pas de la famille une sorte de tour d'ivoire, mais elle demeure pour nous et pour beaucoup de parents l'institution naturelle qui enseigne la vie.

D'ailleurs, la possibilité d'emploi de la mère de famille hors du foyer ne doit pas se faire dans le sens de la dégradation de sa personne, mais bien dans le sens où elle pourra s'orienter, dans le monde du travail, vers les emplois où elle donnera toute sa mesure en tant que femme et citoyenne.

D'autre part, nous refusons d'envisager le travail de nuit pour les femmes ouvrières pour des raisons de "concurrence des marchés étrangers". Si le travailleur a le droit inprescriptible de vivre du fruit de son travail, dans des conditions humaines, une question se pose. Peut-on violer ce principe sous prétexte de crise économique? Peut-être faudrait-il, en cas de mauvaise conjoncture économique, en faire retomber les effets sur le capital d'abord, sur les travailleurs ensuite. Mais presqu'il est toujours en préférence la solution contraire: l'inflation qui touche beaucoup plus les travailleurs que les magnats de l'industrie.

Enfin, dire que l'interdiction du travail de nuit des femmes va à l'encontre de "l'évolution actuelle de l'économie québécoise qui a besoin de produire à un rythme accéléré", c'est non seulement injuste à l'égard des travailleuses du Québec, mais c'est ne rien comprendre au droit naturel des travailleuses à des conditions humaines de travail. Dire encore que l'ouvrière a droit à une "rémunération supplémentaire" (pour tout travail effectué dans de mauvaises conditions, c'est ignorer les droits naturels des travailleurs. En justice, ils ont droit à un travail humain et à des conditions humaines de travail; et non d'abord à de "mauvaises conditions" de travail, puis à une petite majoration de salaire pour un travail énorme et insalubre comme le travail de nuit, qui est en fait une mauvaise condition de travail.

Notre expérience du milieu ouvrier nous permet de dire que les conditions de travail, dans les usines, sont anti-féministes actuellement pendant le jour? Que seraient-elles pendant la nuit? Toutes noires? C'est notre opinion.

Mme Yvette ROUSSEAU
Vice-présidente de la Fédération canadienne des travailleuses du textile inc.

MONTREAL, MARDI 15 FEVRIER 1966

LE DEVOIR

FONDE PAR HENRI BOLRASSA LE 10 JANVIER 1918

Claude RYAN
Directeur
André LAURENDEAU
Rédacteur en chef
Rédacteur en chef adjoint: Paul SAURIO
Directeur de l'information: Michel ROY
Trottoir: ARTHUR LEFEBVRE

"Le Devoir" est imprimé au no 134 est, rue Notre-Dame, à Montréal, par l'Imprimerie Populaire, compagnie à responsabilité limitée qui en est l'éditrice. Seule la Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans "Le Devoir".

ABONNEMENTS: édition quotidienne, livraison par porteur, Montréal, Québec, Lévis et Hamilton: 12 mois \$25.00, 6 mois \$13.00, 3 mois \$7.00. Affranchi au Canada: 12 mois \$28.00, 6 mois \$15.00, 3 mois \$8.00. A l'étranger: 12 mois \$35.00, 6 mois \$19.00, 3 mois \$10.00. Edition du samedi: 12 mois \$6.00. Le ministère des postes a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de la classe de la presse publication.

TELEPHONE: 841-1361

DES IDEES DES EVENEMENTS ET DES HOMMES

UN UNIVERSITAIRE ANGLO-CANADIEN DEVANT LE STATUT PARTICULIER

— II —

Plutôt qu'un statut particulier, étape vers la séparation, mieux intégrer le Canada français au système fédéral

par Donald SMILEY
professeur de science politique
à l'université de Colombie britannique

Il est significatif que le premier ministre Lesage a souscrit à l'option du statut particulier presque au même moment où il déclarait qu'il avait constaté pendant sa tournée des provinces de l'ouest, il croyait impossible de refonder la constitution dans un avenir prévisible. En somme, le gouvernement du Québec agit désormais à partir du principe qu'on peut réaliser une révolution constitutionnelle par des pressions politiques et administratives, une révolution qui, du moins dans l'avenir immédiat, n'aura aucune base constitutionnelle.

L'attitude traditionnelle du Québec a été de s'appuyer sur la constitution. Cette stratégie, surtout à l'époque duplessiste, n'a dans l'ensemble réussi ni à restreindre l'empirisme du fédéral sur la juridiction des provinces, ni à garantir les droits constitutionnels des minorités françaises à l'extérieur du Québec. Il est donc compréhensible que par suite des succès retentissants des cinq dernières années les dirigeants québécois soient séduits par la possibilité de déterminer la position du Québec à l'intérieur du système constitutionnel canadien au moyen d'une action politique et administrative plutôt que par des garanties constitutionnelles. Ces récents succès, toutefois, ont été obtenus alors que le Canada anglais a manqué de vigueur et fermé comme jamais depuis un siècle. Je n'ai aucune raison de croire que se perpétuera indéfiniment ce déséquilibre entre les dynamismes respectifs des deux communautés culturelles. Si dans un avenir prévisible le Canada anglais se mobilise — ne serait-ce que dans le but de résister aux aspirations du Québec —

les revendications de celui-ci ne seront pas satisfaites aussi pleinement qu'elles l'ont été récemment. Peut-être que dans ces circonstances les deux groupes trouveront avantage à donner à leurs rapports des cadres constitutionnels et juridiques. Canadiens anglais et français ont versé ces derniers temps dans le même travers, celui de mettre en doute la légitimité de la constitution et de la Cour suprême du Canada. Le régime fédéral se ramène ainsi à ce que veulent en faire, à un moment précis, les gouvernements fédéral et provinciaux. Je crois qu'à long terme cette tendance jouera contre les intérêts du Québec.

Quatre hypothèses de base

La formule du statut particulier repose sur quatre hypothèses qui toutes me semblent fausses :

Première hypothèse. Les institutions et l'activité d'un gouvernement sont essentiellement des émanations d'une personnalité nationale. Le rapport Tremblay, en 1958, traitait longuement de l'efficacité d'un milieu ethnique homogène et de la responsabilité prioritaire de l'Etat dans la défense et la promotion de la culture nationale. Une conséquence logique me paraît découler de cette hypothèse : des citoyens soumis à la juridiction d'un gouvernement qui représente d'autres cultures que la leur sont condamnés à un statut intrinsèquement injuste. Au surplus, si toutes les mesures gouvernementales importantes sont influencées par la culture, les instruments politiques de deux ou plusieurs communautés culturelles ne peuvent d'aucune façon collaborer dans la poursuite d'objectifs communs, sauf l'objec-

tif de la sauvegarde de leurs identités respectives. Je ne suis pas assez compétent en philosophie politique pour traiter comme il le faudrait de cette théorie des relations entre nation, gouvernement et Etat, mais je crois que ses postulats sont exagérément pessimistes et il est significatif que la Commission Tremblay n'a pas soumis la moindre parcelle de preuve historique, sociologique ou psychologique pour en démontrer la validité. A cette théorie on peut évidemment opposer l'argumentation de Lord Acton qui préconisait une nette distinction entre la nation et l'Etat, théorie que Pierre Elliott Trudeau a défendue avec brio dans le contexte canadien.

Deuxième hypothèse. Les seules majorités légitimes, que ce soit au niveau du gouvernement ou des organismes privés, sont celles qui se forment à l'intérieur de communautés culturelles homogènes, ou "nationales".

La norme du statut particulier c'est que les rapports importants entre les "deux Canada" devront se nouer "au sommet". Politiquement cela signifie que les relations entre les Québécois et les autres Canadiens devront passer par le gouvernement du Québec un peu comme les intérêts de citoyens particuliers touchant les questions dont s'occupent les Nations Unies doivent passer par leurs gouvernements nationaux respectifs. Ce cadre quasi-diplomatique au niveau des relations politiques, qui sous-tend la formule du statut particulier, entraîne d'importantes conséquences au niveau des rapports non-politiques entre les Québécois et les autres Canadiens. Les gouvernements modernes soutiennent, et sont soutenus par, un réseau d'associations privées et semi-publiques dont les préoccupations particulières rejoignent l'un ou l'autre des secteurs où interviennent les pouvoirs publics et qui conséquemment s'organisent à l'intérieur des mêmes frontières territoriales. Si le gouvernement du Québec vient à assumer seul des

fonctions qui, dans d'autres parties du Canada, sont partagées avec le gouvernement fédéral, il en résultera presque automatiquement une séparation complémentaire des autres associations en groupes québécois et groupes non-québécois. Mais pourquoi faudrait-il toujours mobiliser des majorités culturelles ? Les théoriciens modernes de la démocratie affirment que le gouvernement de la majorité est possible et équitable seulement là où il n'y a pas de majorité et de minorités permanentes. Comme citoyen, j'accepte d'être en minorité aujourd'hui parce que j'ai des raisons d'espérer que demain je ferai partie de la majorité, ou que si je suis minoritaire en ce qui touche certains de mes intérêts et de mes aspirations, je ferai accepter certains autres. Le Québec est-il si monolithique, et les considérations d'ordre culturel sont-elles en toutes circonstances si puissantes qu'à l'égard de maintes questions importantes certains Québécois ne puissent s'unir à certains citoyens d'autres provinces pour s'opposer à d'autres alliances composées d'éléments des deux communautés culturelles ? Je ne peux pas le croire.

Troisième hypothèse. A moins que les membres de communautés culturelles différentes ne se rencontrent "au sommet", sur la base d'une égalité formelle, les trois directions suivantes :

1) La reconnaissance constitutionnelle du fait que dans les matières directement liées à la culture le Québec souhaite une plus grande liberté d'action que toute autre province.

2) L'accroissement de l'influence canadienne-française dans le fonctionnement des institutions fédérales et un droit de veto à la communauté canadienne-française comme telle dans les questions qui engagent directement ses intérêts distinctifs.

3) Des garanties juridiques (assurées en dernière analyse par l'autorité des Tribunaux) et des politiques gouvernementales visant à protéger l'identité culturelle des Canadiens français qui vivent à l'extérieur du Québec.

Ces trois types de mesures ne sont pas absolument compatibles et les hommes raisonnables pourrissent diverger d'opinion sur l'importance respective de chacune. Reste qu'à mon avis, dans la présente crise constitutionnelle, une discussion entre les deux communautés culturelles qui s'inspirent de ces grandes lignes permettrait d'envisager l'avenir avec plus d'espoir que ne permet la "séparation par l'usage" à laquelle conduit l'option du statut particulier.

te, cette méthode repose en réalité sur une illusion dangereuse. Jusqu'à maintenant les Canadiens anglais responsables se sont laissés guider par le principe que la fédération pouvait et devait survivre sous une forme plus ou moins semblable à celle qu'elle a présentement, et conséquemment ils ont été disposés à accepter de profonds changements dans le régime fédéral canadien afin de préserver ce principe. La tournure que prend la pensée et la politique québécoise est de nature à ébranler bientôt les fondements mêmes des conceptions qui ont inspiré ces anglophones. Le Canada anglais pourrait en venir à souhaiter la séparation formelle du Québec ne serait-ce que parce qu'elle aurait l'avantage de soumettre les relations entre les deux éléments du pays aux procédures bien définies de la loi et de la diplomatie internationale. Les difficultés pratiques de faire fonctionner les institutions qu'envisagent les partisans tant du statut particulier que des "Etats associés" m'apparaissent si accablantes que tous les intéressés en viendraient rapidement à préférer une séparation complète et formelle.

Ultimes reculs ?

A mon avis, la réforme des cadres juridiques et du fonctionnement pratique du fédéralisme canadien devrait s'orienter dans les trois directions suivantes :

1) La reconnaissance constitutionnelle du fait que dans les matières directement liées à la culture le Québec souhaite une plus grande liberté d'action que toute autre province.

2) L'accroissement de l'influence canadienne-française dans le fonctionnement des institutions fédérales et un droit de veto à la communauté canadienne-française comme telle dans les questions qui engagent directement ses intérêts distinctifs.

3) Des garanties juridiques (assurées en dernière analyse par l'autorité des Tribunaux) et des politiques gouvernementales visant à protéger l'identité culturelle des Canadiens français qui vivent à l'extérieur du Québec.

Ces trois types de mesures ne sont pas absolument compatibles et les hommes raisonnables pourrissent diverger d'opinion sur l'importance respective de chacune. Reste qu'à mon avis, dans la présente crise constitutionnelle, une discussion entre les deux communautés culturelles qui s'inspirent de ces grandes lignes permettrait d'envisager l'avenir avec plus d'espoir que ne permet la "séparation par l'usage" à laquelle conduit l'option du statut particulier.

Des condamnations exemplaires ont mis fin hier soir au procès des deux écrivains soviétiques

MOSCOU — Des condamnations "exemplaires" ont clos hier soir le procès sans précédent intenté par la Cour suprême de la Fédération de Russie à deux écrivains soviétiques : André Sinyavski — alias Abraham Tertz, et Youli Daniel, alias Nicolas Arjak, reconnus coupables "de propagande et d'agitation antisoviétique", devront passer l'un sept ans, et l'autre cinq dans un "camp de travail correctif à régime rigoureux" ou l'on peut supposer que leurs activités littéraires ne seront pas encouragées.

Le tribunal, et par delà celui-ci le pouvoir soviétique, a ainsi suivi les demandes du procureur Oleg Tchemoukhine et celles de ses deux zélés assistants, les "accusateurs publics" représentant l'Union des écrivains de Moscou. Toutefois, la peine accessoire "d'exil" ne leur a pas été infligée, et c'est la seule manifestation d'"indulgence" du tribunal. Une fois purgée leur peine, les condamnés, qui peuvent en théorie bénéficier d'une réduction de moitié pour bonne conduite, auront donc le droit, s'ils y ont encore un logement, de revenir à Moscou.

Sans précédents, cette affaire aura été à plus d'un titre, et tout d'abord pour le seul fait qu'il se soit agi, au sens littéral du mot et pour la première fois, d'un "procès d'opinions".

Tout au long de l'ère stalinienne, les victimes de la répression, qu'ils aient fait l'objet d'un procès public ou qu'elles aient disparu purement et simplement, étaient massivement qualifiées "d'ennemis du peuple", de criminels, d'espions, de saboteurs. Ce n'était pas leurs vues politiques qui leur étaient reprochées, mais des actes "objectivement criminels" contre le pouvoir et le peuple soviétiques.

En second lieu, les condamnés se sont fermement refusés à reconnaître leur culpabilité, en tout comme en partie, et c'est là encore un signe des temps.

Si, dans sa déclaration finale, Daniel, selon l'agence Tass, semble avoir exprimé certains "regrets" sur le fait que ses œuvres aient pu être "utilisées" contre le pays, il n'en va apparemment pas de même

pour Sinyavski, dont, et le fait n'est sans doute pas fortuit, aucune citation de sa déclaration n'a été faite par la presse soviétique.

Selon ses amis, Sinyavski, dans ce qui fut un véritable discours de plus d'une heure, se montra à la fois éloquent et caustique. Plutôt que de chercher à se défendre personnellement, il aurait prononcé un plaidoyer passionné pour la liberté d'expression des écrivains soviétiques. Il aurait revendiqué surtout le droit de n'être ni marxiste, ni nécessairement de ce fait, anti-marxiste ou idéologue, mais simplement lui-même. Evoquant les accusations portées contre lui par le procureur et les accusateurs publics, et surtout l'article très violent des "Izvestia" du mois dernier, Sinyavski aurait ironiquement demandé comment l'éducation purement soviétique qu'il avait reçue aurait pu faire de lui ce fasciste et cet antisémite sous les traits duquel il est à présent dépeint. De plus, prévoyant la condamnation dont il allait être l'objet, il se serait défendu des reproches qui lui ont été faits d'avoir, dans une des œuvres de "Tertz", placé ses personnages dans le cadre d'un camp de concentration soviétique en 1936, époque où ces camps étaient déjà supprimés.

Autre fait frappant, et qui dénote un profond changement dans les mœurs : les amis des accusés, loin de les "lâcher", ont fait front : si le rôle d'Alexis Remizov, qui avait fait passer par l'intermédiaire de Sinyavski des manuscrits à l'étranger et n'échappa à l'arrestation, semble-t-il, qu'en acceptant de déposer contre lui, n'est pas clair, un autre témoin, Yelena Dokoukina, reconnut avoir, en toute connaissance de cause, caché chez elle des textes de Sinyavski, et les avoir brûlés en apprenant l'arrestation de l'écrivain.

Un autre témoin, — bien que cité, comme apparemment tous les autres, par l'accusation — sourit ouvertement à Sinyavski en entrant dans la salle d'audience, assure-t-on, et exprima sa joie de le revoir et son regret de devoir sortir après sa déposition. Un autre encore, somme de dire comment il avait eu connaissance des œuvres de "Tertz", se refusa à mettre qui que ce soit en cause, et déclara qu'il n'ignorait

pas les sanctions pénales auxquelles l'exposait ce refus.

Les discussions animées qui se sont prolongées par un froid glacial, devant le tribunal, pendant les quatre jours du procès ont de plus montré que les réactions de l'opinion soviétique étaient sans doute moins "monolithiques" que ne le laisse supposer la lecture des journaux de Moscou.

Elles ont opposé des étudiants, souvent anciens élèves de Sinyavski, des intellectuels, à de petits commandos de jeunes "activistes", exprimant avec force leur mépris et leur indignation à l'égard des accusés et s'en prenant volontiers aux journalistes étrangers.

On a même vu des étudiants attendre les femmes des deux accusés avec des fleurs. Ils avaient sans doute participé le 5 décembre à la manifestation organisée par le fils du poète Essénine pour demander un procès "ouvert". Les bruits les plus divers circulent d'ailleurs à Moscou sur les sanctions qui auraient été prises contre les participants à cette manifestation. Une jeune poétesse, Julia Vichnevskaja, aurait été internée avec quelques-uns de ses camarades et relâchée tout récemment. Plusieurs étudiants auraient été expulsés de l'université de Moscou.

Seul cependant, un secteur extrêmement limité de l'opinion se sera senti concerné par ce procès. Celui-ci se déroulait entre "gens de lettres" et portait sur l'interprétation d'œuvres que le grand public n'a aucune chance et sans doute aucun désir de connaître.

On doit penser néanmoins que des motifs impérieux ont contraint les autorités à faire passer les deux hommes en jugement, après une instruction de cinq mois, et à leur infliger une peine aussi lourde.

Les dirigeants estiment-ils à Moscou, ont voulu "faire un exemple" décourageant les écrivains et les artistes de toute tentative de faire connaître "clandestinement" à l'étranger des œuvres remettant en cause l'autorité du parti sur toutes les formes d'activité intellectuelle. Cela ne veut pas dire nécessairement, pour les observateurs, qu'une nouvelle période "dure" remette à présent au pas les lettres et les arts, comme celle décidée en 1962 par MM. Khrouchchev et Léonide Ilyitchev, alors responsable de l'idéologie.

CULTURE INTERNATIONALE

Devenez membre de l'Association canadienne des Nations unies. Conférences, films, colloques, spectacles culturels.
Ecrire : 10,244 rue Georges-Baril, Montréal 12.

119e RAPPORT ANNUEL

Le Canada offre des possibilités considérables à qui possède une suffisante formation technique et une claire vision des réalités.

RÉSUMÉ DE L'ALLOCATION DU PRÉSIDENT DE LA BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL, Me GUY VANIER, C.R.



Me GUY VANIER, C.R.

Pour une cinquième fois consécutive, l'année se termine sous le signe de la prospérité. Le Produit National Brut atteint \$51,400,000,000. L'augmentation d'environ 9½ pour cent sur 1964 fait suite à une expansion de neuf pour cent ; elle se répartit sur l'ensemble des secteurs économiques, et presque toutes les régions géographiques en ont retiré des avantages à peu près équivalents. La population active s'est accrue d'au-delà de 200,000 unités nouvelles, mais l'emploi de la main-d'œuvre a grandi plus rapidement que la demande, de sorte que le chômage est retombé à 3,1%. Bien que notre productivité soit moindre que chez nos voisins du Sud, le chiffre de production par tête d'habitant suit une progression assez semblable à la courbe américaine. Les gains disponibles, après paiements des impôts, dépassent \$34 milliards, et ce pouvoir d'achat n'a pas peu contribué à soutenir l'activité générale. Les investissements dans l'industrie de l'automobile, les ventes massives de notre blé à la Russie et à la Chine, une plus intense production des biens de consommation et le rythme de notre industrie du bâtiment figurent parmi les autres facteurs déterminants de cette prospérité.

Les investissements se sont élevés à 18½% de la production totale, soit une progression de 3% sur le taux de l'année précédente, et fort heureusement ils ont accentué leur progrès dans le secteur des industries secondaires. Une plus grande variété des produits ouverts a permis d'absorber à l'intérieur du pays une part importante du nouveau pouvoir d'achat et elle a développé le volume des marchandises mis à la disposition des exportateurs. Pourvu que nos coûts de revient se stabilisent à un niveau de concurrence, cette évolution désirable finira par produire d'heureux effets sur notre balance des paiements en contrecarrant certaines importations excessives et en alimentant les marchés extérieurs. La récolte du blé a été la plus abondante après celle de 1963, alors qu'en Argentine et en Australie elle est tombée en dessous de la normale ; les livraisons à l'étranger atteindront en conséquence le chiffre de 600,000,000 boisseaux. Comme la consommation nationale absorbe environ 150,000,000 boisseaux, la demande excédera la production de l'année par une quantité de l'ordre de 75,000,000 boisseaux.

Malgré ces facteurs intéressants nos comptes courants ne présentent pas une situation brillante. Pour plusieurs années à venir nous devons nous procurer le gros outillage à l'étranger ; d'autre part les Canadiens dépensent beaucoup plus en dehors de nos frontières que le tourisme étranger ne rapporte à notre pays, et le capital venu du dehors exige des remises en dividendes et en intérêts qui s'accroissent d'année en année à un rythme impressionnant.

L'USAGE DES REVENUS DISPONIBLES

Le plus important facteur de notre activité économique consiste dans l'accroissement constant des revenus disponibles de la population canadienne. Les salaires représentent la plus grosse part avec plus de \$26,000,000,000 ; les revenus de ferme sont d'environ deux milliards ; les revenus de placements se chiffrent à près de quatre milliards ; les entreprises personnelles produisent des gains de l'ordre de \$2,750,000,000 ; et les services sociaux rapportent environ quatre milliards et demi.

Beaucoup de nos soucis dépendent de l'usage que nous faisons de ces ressources. La bonne tenue de nos affaires se trouve ainsi liée à la conscience que nous prendrons de nos propres problèmes. On ne s'arrête probablement pas assez à considérer jusqu'à quel point la collaboration entre les pouvoirs publics et la masse des citoyens peut tourner au bénéfice de chacun.

Il faut d'abord noter avec satisfaction qu'après taxes les Canadiens ont accumulé en épargnes 8% de leur revenu net ; c'est un progrès notable sur la moyenne de 6 à 7% des récentes années. Il est bien certain que le volume important des achats en biens de consommation active la production et les échanges ; mais si une plus forte proportion de notre production nationale prenait le chemin de l'étranger, et si notre production comprimait en même temps ses propres consommations, nos industries manufacturières connaîtraient une expansion équivalente, tandis qu'une plus large partie des revenus canadiens pourrait se transformer en moyens de production. Au lieu de se constituer les consommateurs des biens que les autres produisent, nous deviendrions les producteurs des biens que les autres consomment. Ce n'est un procédé ni facile, ni rapide, parce que dans un régime de libre-échange il ne manque pas de concurrents capables d'entretenir la même ambition que les Canadiens eux-mêmes ; le résultat est à la mesure du bon jugement et de la volonté que nous avons la détermination d'y mettre.

LA FASCINATION DU CRÉDIT

Les achats à crédit ont augmenté de 16,5% durant le court espace d'une année, alors que l'ensemble des salaires n'a connu qu'une hausse de 11%. Suivant les statistiques officielles de septembre, les prêts personnels des banques et des compagnies d'assurance atteignent \$2,572,000,000 ; les consommateurs doivent \$1,137,000,000 aux sociétés de finance ; les compagnies de prêts portent dans leurs livres des créances au chiffre global de \$994,000,000 ; les magasins à rayons financent leurs clients pour \$480,000,000 et les autres marchands détaillants pour \$476,000,000, tandis que \$197,000,000 restent dus pour meubles et accessoires achetés à crédit. L'ensemble dépasse de beaucoup \$6,000,000,000, si l'on tient compte du crédit consenti par les sociétés coopératives, soit une proportion de 20% sur le montant total des achats de l'année ; cela signifie qu'en moyenne chaque citoyen canadien dépense par anticipation près de quinze pour cent des revenus qu'il escompte pouvoir gagner en douze mois. Comme cet endettement n'est pas réparti de façon uniforme, on peut se figurer dans quelle situation précaire vivent plusieurs milliers de familles. Si une partie raisonnable de cette consommation était mise en œuvre pour fins de production, beaucoup de foyers connaîtraient les bienfaits de la sérénité au lieu de se débattre au milieu de perpétuels tracasseries ; la nation verrait grandir le nombre de ceux qui créent des emplois nouveaux au lieu de les chercher pour eux-mêmes ; l'économie nationale acquerrait un tel dynamisme que personne ne pourrait craindre ni la concurrence du capital étranger, ni la rivalité des groupes ethniques les plus entreprenants.

NÉCESSITÉ D'UNE PLANIFICATION INDIVIDUELLE

L'emploi que nous faisons des gains perçus en échange du travail produit comporte à son tour toute espèce de répercussions sociales. L'individu ne peut s'acheminer vers l'indépendance économique qu'à l'aide

NÉCESSITÉ D'UNE PLANIFICATION NATIONALE

De même que chaque individu doit dresser son propre programme et veiller au bon emploi de son talent, les gouvernements qui ont charge des intérêts communs doivent maintenir un rythme d'expansion en accord avec les besoins de la population en pleine croissance. Il faut assurer du travail pour chacun, mettre en valeur les ressources latentes, développer les services publics servant les exigences de la technique moderne, pourvoir au bon équilibre de la société par un régime approprié d'allocation sociale, maintenir une convenable répartition des impôts, mettre des facilités de crédit à la disposition des institutions et de l'entreprise privée, contenir les prix dans les limites qu'exigent la stabilité intérieure et la liberté des échanges.

LE DILEMME DES OPTIONS

La sécurité sociale, l'extension des loisirs, la prospérité elle-même comportent à la fois des avantages évidents et quelques incertitudes plutôt déprimantes. La diminution des heures de travail assure incontestablement une plus large distribution des emplois et une vie plus facile ; l'outillage moderne libère l'homme des tâches les plus pénibles ; l'apport des allocations et des services sociaux protège chaque citoyen contre les mauvais coups du sort. Les conditions matérielles de l'existence se trouvent ainsi en progrès marqué sur un passé qui n'est pas si lointain, mais ces avantages modernes ne paraissent pas avoir favorisé une vie de famille plus intense ; ils semblent apporter plus de liberté que de culture et de sagesse, plus de confort que de richesse, plus de relâchement que de conscience morale.

L'individu est ainsi placé en face d'un inquiétant dilemme. Doit-il opter pour une vie facile et sans relief, ou pour une carrière courageuse, envain, qui peut se couronner par les plus extraordinaires succès ? Tel me paraît être l'enjeu des temps que nous vivons...

CE QUE LE CANADA ATTEND DE SES NATIONAUX

On a souvent fait le tableau des ressources étonnantes dont dispose le Canada, mais la richesse est plutôt virtuelle qu'actuelle. Notre pays offre des possibilités considérables à qui possède une suffisante forma-

tion technique et une claire vision des réalités. L'étendue du pays, la variété des ressources naturelles, l'exemple dynamique des États-Unis, nos relations commodes avec l'Europe, la stabilité de nos institutions politiques, les moyens de formation que présentent nos Universités, la vigueur de l'économie canadienne, tout ce faisceau de circonstances miroite devant l'imagination de nos adolescents. Pourquoi se détourner de pareilles aubaines et s'abandonner à la dissipation ? Je ne sais plus quel philosophe amusant a prétendu au siècle dernier que l'Europe ne donnait pas sa pleine mesure sur le plan économique parce qu'il y avait en Angleterre trop d'engagement pour le cricket et en France trop de jours de bal. Loin de moi la pensée de porter sur les sports un injuste jugement. Ce sont des occupations légitimes et bienfaisantes ; mais, par une figure de langage, cet observateur a voulu démontrer avec humour que les loisirs ne doivent pas constituer l'essence des préoccupations humaines. Les hommes politiques cherchent sans cesse à mettre au point des plans d'action capables d'assurer l'avenir ; c'est une règle de conduite qui cadre parfaitement avec l'habile gestion des affaires privées. Si par une plus juste appréciation de leurs propres intérêts beaucoup de citoyens entretenaient l'ambition d'orienter leur carrière de manière à prendre une part réelle à la production, par leur activité et par leurs ressources, au lieu de se cantonner dans la catégorie des consommateurs improductifs, l'économie nationale acquerrait un dynamisme étonnant et les Canadiens deviendraient rapidement les maîtres d'une puissante nation.

RÉSUMÉ DE L'ALLOCATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL M. ANTONIO RAINVILLE



M. ANTONIO RAINVILLE

L'analyse du 119ème Rapport Annuel de la Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal nous révèle que les progrès remarquables que la Banque avait faits au cours de ces dernières années, se sont plus que maintenus durant 1965, les derniers résultats ayant surpassé ceux des années précédentes.

L'actif atteint un nouveau sommet

En fin d'année, l'actif global de la Banque atteignait le chiffre record de \$370,088,000, une augmentation de \$26,163,000 sur 1964, soit 8,24%. Cette année, les dépôts ont accusé une augmentation très marquée et très satisfaisante. Les dépôts du public se sont élevés à \$347,593,000, une augmentation de \$26,535,000 ou de 8,27% sur l'année précédente.

Forte augmentation des prêts hypothécaires

Les prêts hypothécaires ont passé de \$138,791,000 à \$190,221,000, une augmentation de \$51,430,000 ou de 37% sur l'année précédente. La Banque participe au phénomène d'expansion que connaît présentement la région métropolitaine de Montréal en aidant les clients à devenir propriétaires et à investir dans l'immobilier.

Les bénéfices atteignent un nouveau sommet

Cette année encore, les bénéfices d'opération montrent une hausse satisfaisante. Ils s'élevaient à \$1,485,

440, comparé à \$1,325,852, soit une augmentation sur l'exercice précédent de \$159,588, ou 12%. Ceci représente 74 cents par action, comparé à 66 cents l'année dernière. Au total, nous avons payé un dividende de 41 cents par action, comparativement à 36 cents l'année précédente, soit une augmentation de près de 14%.

Nouvelles succursales

En raison de la rareté des matériaux de construction, seulement trois nouvelles succursales furent ouvertes au cours de l'année. Le nombre de nos succursales a maintenant atteint 79, soit le double de ce qu'il était il y a dix ans.

Le personnel

Au cours de l'année, l'entraînement du personnel a été poussé afin de mieux préparer nos jeunes gens à faire face à de nouvelles responsabilités, des le début de leur carrière. Au nom des actionnaires, du conseil d'Administration et de la Direction, je me permets d'exprimer à nos employés nos plus vifs remerciements pour la loyauté, le dévouement et l'efficacité dont ils ont fait preuve.

LA BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL

théâtre • musique • cinéma • variétés

le bruit de la ville

CE SOIR (CINE)

"L'Année dernière à Marienbad", film français d'Alain Resnais, sera à l'affiche de Cinéma-Verdi, ce soir à 20h. La projection aura lieu à l'auditorium de l'Ecole normale Jacques-Cartier, 1301, rue Sherbrooke. L'entrée est libre pour les membres de l'A.N.J.C., de 0.50 pour les non-membres.

CE SOIR (PIANO)

Les duettistes-pianistes canadiens Renée Morisset et Victor Bouchard seront les solistes invités au onzième concert symphonique de Montréal, à la Place des Arts.

Le duo Morisset-Bouchard interprétera le concerto pour deux pianos et orchestre du compositeur canadien, Roger Matton. C'est en novembre 1964, à Québec, qu'ils en donnèrent la première exécution mondiale, sous la direction du chef d'orchestre français Pierre Dervaux. Cette pièce a été écrite par Renée Morisset et Victor Bouchard.

horaires des spectacles

THÉÂTRE

PLACE DES ARTS — L'OSM (Mehta avec Morisset-Bouchard) 8.30
THÉÂTRE DE LA PLACE — "Isabelle" de Pierre Dagenais 8.30
LES SORCIÈRES DE SALEM — 7h.30
RIDEAU-VERT — "Chat en poche" 8.30
THÉÂTRE DE L'EGREGORE — Relâche
THÉÂTRE DE QUATROUS — "La Florentine", Sam. 8.30 — Dim. 2.30-7.30
LA POUDRIÈRE — "Qui a peur de Virginia Woolf?" 8.30
THÉÂTRE DU GÉSO — "Le Journal d'un fou" 9.00
ENM (Orpheum) — "Les Sorcières de Salem" 8.30 — Dim. 7.30 — Relâche lundi.

CINÉMA

CINÉMA THEATRE — "Le Palais et la forteresse" (Alexandre Ivanovskii - PRSS, 1959) 6.30 — "Adieu" (Jakob Protzanov - URSS, 1959) 9.00
ALOUETTE — "The Agency and the Ecstasy" 2.00-8.00
AVENUE — "Life at the Top" 1.00-2.55-5.00-7.05-9.10
BIGU — "Comment trouvez-vous ma sœur?" 12.30-2.30-6.30-9.30 — "Hôtel La Cigarrera" 1.45-3.05-8.30
CANADIEN — "Merveilleuse Angélique" 12.00-2.24-6.38-10.12 — "Cent briques et des tuiles" 1.45-3.12-8.05
CAPITOL — "Red Line 7000" 10.00-12.05-2.25-4.45-7.05-9.30
CHAMPLAIN — "Les filles de l'air" 12.00-4.04-8.08 — "Pas de lauriers pour les tueurs" 1.54-5.58-10.02
CHATEAU — "Le diable dans la chair" 1.00-3.55-6.50-9.50 — "La diabolique aux cheveux roux" 1.25-5.29-9.33
CINE WEEK-END — "Kwaidan" Sam. et dim. 8.00
CINÉMA FESTIVAL — "Onibaba" sem. 7.30-9.30; dim. 1.30-3.30-5.30-7.30-9.30
CINÉMA IMPÉRIAL — "Battle of the Bulge", Tous les soirs 8.30
DAUPHIN — "Un monsieur de compagnie" Sam. et dim. 1.15-3.50-5.25-7.30-9.35 — Semaine: 7.30-9.35
ELECTRA — "Les 3 Stages contre les hors-la-loi" 12.00-2.25-6.44-10.06 — "Les vainqueurs" 1.32-1.54-8.05
ELYSEE — Resnais: "Le moment de vérité" 7.30-9.30 — Eisenstein: "La Passagère" 7.30-9.30
Eisenstein — "Le Bonheur": Lun. au ven. 7.30-9.30 — Sam. 5.30-7.30-10.00 — Dim. 1.30-3.30-5.30-7.30-9.30 — Resnais: "La Pantomime d'été" (film pour enfant) 1.30-3.30

RADIO-SELECTION

MARDI — 15 FEVRIER
 • A 8h, du matin, Chez Miville.
 • A 9h, 15, Prenez la route, Inter-vue d'une Mère supérieure et de ses élèves, sur la plage de l'Anse Mico, à la Martinique.
 • A 10h30, Un chansonnier et sa muse, Animatrice: Suzanne Valéry. Invité: André Lefebvre, accompagnée par le Trio d'Armes Maïste.
 • A 2h30, de l'après-midi, Place aux femmes, Animatrice: Lise Payette et Guy Provost. Enquête: "Une femme peut-elle faire les..."

HORAIRES DE LA TELEVISION

MARDI 15 FEVRIER
CBFT 2
 9.00 Mire
 10.00 Musique
 11.00 Télévision scolaire
 11.30 Long métrage
 12.00 Long métrage
 1.00 Long métrage
 1.05 Long métrage
 1.10 Long métrage
 1.15 Long métrage
 1.20 Long métrage
 1.25 Long métrage
 1.30 Long métrage
 1.35 Long métrage
 1.40 Long métrage
 1.45 Long métrage
 1.50 Long métrage
 1.55 Long métrage
 2.00 Long métrage
 2.05 Long métrage
 2.10 Long métrage
 2.15 Long métrage
 2.20 Long métrage
 2.25 Long métrage
 2.30 Long métrage
 2.35 Long métrage
 2.40 Long métrage
 2.45 Long métrage
 2.50 Long métrage
 2.55 Long métrage
 3.00 Long métrage
 3.05 Long métrage
 3.10 Long métrage
 3.15 Long métrage
 3.20 Long métrage
 3.25 Long métrage
 3.30 Long métrage
 3.35 Long métrage
 3.40 Long métrage
 3.45 Long métrage
 3.50 Long métrage
 3.55 Long métrage
 4.00 Long métrage
 4.05 Long métrage
 4.10 Long métrage
 4.15 Long métrage
 4.20 Long métrage
 4.25 Long métrage
 4.30 Long métrage
 4.35 Long métrage
 4.40 Long métrage
 4.45 Long métrage
 4.50 Long métrage
 4.55 Long métrage
 5.00 Long métrage
 5.05 Long métrage
 5.10 Long métrage
 5.15 Long métrage
 5.20 Long métrage
 5.25 Long métrage
 5.30 Long métrage
 5.35 Long métrage
 5.40 Long métrage
 5.45 Long métrage
 5.50 Long métrage
 5.55 Long métrage
 6.00 Long métrage
 6.05 Long métrage
 6.10 Long métrage
 6.15 Long métrage
 6.20 Long métrage
 6.25 Long métrage
 6.30 Long métrage
 6.35 Long métrage
 6.40 Long métrage
 6.45 Long métrage
 6.50 Long métrage
 6.55 Long métrage
 7.00 Long métrage
 7.05 Long métrage
 7.10 Long métrage
 7.15 Long métrage
 7.20 Long métrage
 7.25 Long métrage
 7.30 Long métrage
 7.35 Long métrage
 7.40 Long métrage
 7.45 Long métrage
 7.50 Long métrage
 7.55 Long métrage
 8.00 Long métrage
 8.05 Long métrage
 8.10 Long métrage
 8.15 Long métrage
 8.20 Long métrage
 8.25 Long métrage
 8.30 Long métrage
 8.35 Long métrage
 8.40 Long métrage
 8.45 Long métrage
 8.50 Long métrage
 8.55 Long métrage
 9.00 Long métrage
 9.05 Long métrage
 9.10 Long métrage
 9.15 Long métrage
 9.20 Long métrage
 9.25 Long métrage
 9.30 Long métrage
 9.35 Long métrage
 9.40 Long métrage
 9.45 Long métrage
 9.50 Long métrage
 9.55 Long métrage
 10.00 Long métrage
 10.05 Long métrage
 10.10 Long métrage
 10.15 Long métrage
 10.20 Long métrage
 10.25 Long métrage
 10.30 Long métrage
 10.35 Long métrage
 10.40 Long métrage
 10.45 Long métrage
 10.50 Long métrage
 10.55 Long métrage
 11.00 Long métrage
 11.05 Long métrage
 11.10 Long métrage
 11.15 Long métrage
 11.20 Long métrage
 11.25 Long métrage
 11.30 Long métrage
 11.35 Long métrage
 11.40 Long métrage
 11.45 Long métrage
 11.50 Long métrage
 11.55 Long métrage
 12.00 Long métrage
 12.05 Long métrage
 12.10 Long métrage
 12.15 Long métrage
 12.20 Long métrage
 12.25 Long métrage
 12.30 Long métrage
 12.35 Long métrage
 12.40 Long métrage
 12.45 Long métrage
 12.50 Long métrage
 12.55 Long métrage
 13.00 Long métrage
 13.05 Long métrage
 13.10 Long métrage
 13.15 Long métrage
 13.20 Long métrage
 13.25 Long métrage
 13.30 Long métrage
 13.35 Long métrage
 13.40 Long métrage
 13.45 Long métrage
 13.50 Long métrage
 13.55 Long métrage
 14.00 Long métrage
 14.05 Long métrage
 14.10 Long métrage
 14.15 Long métrage
 14.20 Long métrage
 14.25 Long métrage
 14.30 Long métrage
 14.35 Long métrage
 14.40 Long métrage
 14.45 Long métrage
 14.50 Long métrage
 14.55 Long métrage
 15.00 Long métrage
 15.05 Long métrage
 15.10 Long métrage
 15.15 Long métrage
 15.20 Long métrage
 15.25 Long métrage
 15.30 Long métrage
 15.35 Long métrage
 15.40 Long métrage
 15.45 Long métrage
 15.50 Long métrage
 15.55 Long métrage
 16.00 Long métrage
 16.05 Long métrage
 16.10 Long métrage
 16.15 Long métrage
 16.20 Long métrage
 16.25 Long métrage
 16.30 Long métrage
 16.35 Long métrage
 16.40 Long métrage
 16.45 Long métrage
 16.50 Long métrage
 16.55 Long métrage
 17.00 Long métrage
 17.05 Long métrage
 17.10 Long métrage
 17.15 Long métrage
 17.20 Long métrage
 17.25 Long métrage
 17.30 Long métrage
 17.35 Long métrage
 17.40 Long métrage
 17.45 Long métrage
 17.50 Long métrage
 17.55 Long métrage
 18.00 Long métrage
 18.05 Long métrage
 18.10 Long métrage
 18.15 Long métrage
 18.20 Long métrage
 18.25 Long métrage
 18.30 Long métrage
 18.35 Long métrage
 18.40 Long métrage
 18.45 Long métrage
 18.50 Long métrage
 18.55 Long métrage
 19.00 Long métrage
 19.05 Long métrage
 19.10 Long métrage
 19.15 Long métrage
 19.20 Long métrage
 19.25 Long métrage
 19.30 Long métrage
 19.35 Long métrage
 19.40 Long métrage
 19.45 Long métrage
 19.50 Long métrage
 19.55 Long métrage
 20.00 Long métrage
 20.05 Long métrage
 20.10 Long métrage
 20.15 Long métrage
 20.20 Long métrage
 20.25 Long métrage
 20.30 Long métrage
 20.35 Long métrage
 20.40 Long métrage
 20.45 Long métrage
 20.50 Long métrage
 20.55 Long métrage
 21.00 Long métrage
 21.05 Long métrage
 21.10 Long métrage
 21.15 Long métrage
 21.20 Long métrage
 21.25 Long métrage
 21.30 Long métrage
 21.35 Long métrage
 21.40 Long métrage
 21.45 Long métrage
 21.50 Long métrage
 21.55 Long métrage
 22.00 Long métrage
 22.05 Long métrage
 22.10 Long métrage
 22.15 Long métrage
 22.20 Long métrage
 22.25 Long métrage
 22.30 Long métrage
 22.35 Long métrage
 22.40 Long métrage
 22.45 Long métrage
 22.50 Long métrage
 22.55 Long métrage
 23.00 Long métrage
 23.05 Long métrage
 23.10 Long métrage
 23.15 Long métrage
 23.20 Long métrage
 23.25 Long métrage
 23.30 Long métrage
 23.35 Long métrage
 23.40 Long métrage
 23.45 Long métrage
 23.50 Long métrage
 23.55 Long métrage
 24.00 Long métrage

HISTOIRE

Richard Burton sera Napoléon et Peter O'Toole sera le duc de Wellington dans l'épopée cinématographique relatant la bataille de Waterloo, d'après la trilogie de Laurence Durrell, l'annonce à Rome John Huston réalisera le film dont le budget est de \$10,000,000.

MONDRIAN

Une rétrospective Mondrian vient de s'ouvrir à l'Art Gallery de Toronto. Les toiles et les dessins proviennent de 9 pays. La reine de Hollande en a prêté quelques-uns de sa collection. On sait que le style géométrique de Mondrian a influencé tant l'architecture que la typographie et dernièrement... la mode pour les femmes.

VARIETES

Marc et André, directeurs du célèbre cabaret "rive gauche" de Paris "L'Ecluse" ont donné un récital privé hier au Gesù avant de partir traverser le Canada et les E.-U. en tournée. Ils reviendront ici après le 28 mars.

BELMONDO

La célèbre revue américaine "Life" a consacré sa couverture à Jean-Paul Belmondo, ainsi que cinq pages de photographies. Ne voulant pas être en reste la revue "Esquire" intitulera un grand article sur Jean-Paul Belmondo: "Le fils de Bogey" (Humphrey Bogart).



Roger Coggio que l'on voit ici dans une dernière scène du "Journal d'un fou" est l'interprète unique de cette pièce adaptée d'une nouvelle de Gogol que l'on peut voir actuellement au Gesù.

Série de récitals par le quatuor Gabora présentée à l'Ecole normale de musique

L'annonce d'une série de trois concerts de musique de chambre par le Quatuor Gabora de Montréal suscite un vif intérêt chez les amateurs de cette musique dans la métropole. Grâce au Conseil des Arts du Canada, l'ensemble se fera entendre à l'Ecole Normale de Musique, avenue Westmount, les vendredis 25 fév., 18 mars et 1er avril, à 8h. 30 p.m. Aux derniers concerts, on entendra Melvin Berman, hautbois, et John Newmark, pianiste, comme artistes invités.

Les membres du Quatuor Gabora sont de jeunes musiciens montréalais, tous fervents de la musique de chambre. Taras Gabora, fondateur de l'ensemble et premier violon, est diplômé de l'Académie de musique de Vienne et parmi ses professeurs, on remarque Henryk Szeryng et Zygmunt Goldberg. Autrefois membre de l'Orchestre de chambre de Vienne, il enseigne maintenant au Conservatoire du Québec ainsi qu'à McGill et se fait entendre régulièrement comme soliste.

Le second violon, Edward Kudlak, est également un diplômé de l'Académie de Vienne où il étudia durant six ans avec Riccardo Odnoposoff. Il fit des tournées en Europe comme violon-solo de l'Orchestre Haydn, fondé par Hans

Merker. Le troisième violon, Vladimir Kozlov, est diplômé de l'Académie de Vienne où il étudia durant six ans avec Riccardo Odnoposoff. Il fit des tournées en Europe comme violon-solo de l'Orchestre Haydn, fondé par Hans

Merker. Le quatrième violon, Vladimir Kozlov, est diplômé de l'Académie de Vienne où il étudia durant six ans avec Riccardo Odnoposoff. Il fit des tournées en Europe comme violon-solo de l'Orchestre Haydn, fondé par Hans

Merker. Le cinquième violon, Vladimir Kozlov, est diplômé de l'Académie de Vienne où il étudia durant six ans avec Riccardo Odnoposoff. Il fit des tournées en Europe comme violon-solo de l'Orchestre Haydn, fondé par Hans

Merker. Le sixième violon, Vladimir Kozlov, est diplômé de l'Académie de Vienne où il étudia durant six ans avec Riccardo Odnoposoff. Il fit des tournées en Europe comme violon-solo de l'Orchestre Haydn, fondé par Hans

Merker. Le septième violon, Vladimir Kozlov, est diplômé de l'Académie de Vienne où il étudia durant six ans avec Riccardo Odnoposoff. Il fit des tournées en Europe comme violon-solo de l'Orchestre Haydn, fondé par Hans

Merker. Le huitième violon, Vladimir Kozlov, est diplômé de l'Académie de Vienne où il étudia durant six ans avec Riccardo Odnoposoff. Il fit des tournées en Europe comme violon-solo de l'Orchestre Haydn, fondé par Hans

Merker. Le neuvième violon, Vladimir Kozlov, est diplômé de l'Académie de Vienne où il étudia durant six ans avec Riccardo Odnoposoff. Il fit des tournées en Europe comme violon-solo de l'Orchestre Haydn, fondé par Hans

Merker. Le dixième violon, Vladimir Kozlov, est diplômé de l'Académie de Vienne où il étudia durant six ans avec Riccardo Odnoposoff. Il fit des tournées en Europe comme violon-solo de l'Orchestre Haydn, fondé par Hans

Merker. Le onzième violon, Vladimir Kozlov, est diplômé de l'Académie de Vienne où il étudia durant six ans avec Riccardo Odnoposoff. Il fit des tournées en Europe comme violon-solo de l'Orchestre Haydn, fondé par Hans

Merker. Le douzième violon, Vladimir Kozlov, est diplômé de l'Académie de Vienne où il étudia durant six ans avec Riccardo Odnoposoff. Il fit des tournées en Europe comme violon-solo de l'Orchestre Haydn, fondé par Hans

Merker. Le treizième violon, Vladimir Kozlov, est diplômé de l'Académie de Vienne où il étudia durant six ans avec Riccardo Odnoposoff. Il fit des tournées en Europe comme violon-solo de l'Orchestre Haydn, fondé par Hans

Les "Sorcières de Salem" au TNM

par Jean BASILE

Ce que j'aime dans "Les Sorcières de Salem" d'Arthur Miller, c'est qu'elle est une pièce forte, directe, généreuse. Elle entend stigmatiser une sorte d'esprit borné qui, sous le prétexte du bon droit qui se trouve être le leur, décident de la vie et de l'âme des gens. On sait que Salem fut le théâtre à la fin du 17^e siècle d'une comédie sanglante qui coûta la vie à vingt "sorcières" que condamna un tribunal mi-civil mi-religieux pour la plus grande honte, nous dit Miller, de la justice et de la religion.

La chasse aux sorcières est un passe-temps quotidien, à de différents degrés évidemment. La chasse à la sorcière aux sorcières en fait partie également. C'est précisément ce que j'aime pas trop dans cette pièce; qu'elle emploie une illustration extrême et si fût-elle du 17^e siècle, qu'elle "amalgame" en quelque sorte deux temps, deux mondes et que l'amalgame, sauf en alchimie, a plutôt tendance à corrompre.

Bien entendu l'idée est juste. Il faut faire la part de la parabole. Je la ferais d'autant plus volontiers si Arthur Miller m'avait laissé le choix. Mais il ne me le laisse pas. On ne peut pas la liberté en supprimant le choix. Je connais de ces gens pour qui l'idée même de la liberté est un esclavage.

"Les Sorcières de Salem" sont faites pour eux. Tout est simple; il y a les bons et il y a les méchants. Il est bien connu que les bons sont d'autant plus bons que les méchants sont méchants. Vive Guignol!

En réalité, Albert Millaire, le metteur en scène des "Sorcières de Salem" n'a pas arrangé les choses. Il a foncé dans la satire en jubilant sans doute de trouver dans la pièce des références au contexte canadien-français. Elles sont bien claires: un pasteur qui exige de ses paroissiens des chandeliers d'or pour son église — un juge qui se retranche derrière la loi parce qu'elle est la Loi et que dans son esprit dévoté la loi prime, juge, de surcroît, qui est un illuminé. Mais il a oublié de mettre en

avant ce que je trouve être le plus grand conflit de la pièce et qui pour moi est sa vraie beauté, sa vraie générosité: le cas de conscience de John Proctor qui va croire de plus en plus être le seul vendu au démon par un péché d'adultère qu'il a autrefois commis, dans un pays où tout ceux qui sont purs sont accusés de pactiser avec le diable et lui-même mais pour des raisons qui n'ont moralement rien à voir avec ce qu'il croit être son péché. Cela le poussera à avouer qu'il a en effet pactisé avec le diable, ce qu'il croit, pour échapper à un martyre qu'il ne mérite pas avec, conjointement, une espèce de fausse raison supplémentaire qui le fait confondre un moment son désir de vie et son indignité.

Mais Albert Millaire avait parfaitement le droit de choisir l'optique qui répondait à son tempérament propre. Dans cette optique, il a réussi la mise en scène juste dans le mouvement, qui pêche, il me semble, par une direction d'acteur un peu faible surtout au niveau de l'éclaircissement du texte et c'est sans doute pour cela que l'on ressent John Proctor beaucoup plus comme un redresseur de tort que comme un homme responsable et parfaitement conscient de ce qu'il est, de son courage et de sa faute.

Sur le plan des détails, je comprends mal qu'Albert Millaire se soit payé le luxe de éclairages blancs et localisés qui marquent les fins d'acte. Rien ne le justifie ni dans la pièce ni même dans l'ensemble de sa mise en scène. J'en vois bien l'idée, disons une distanciation. Mais en était-ce la place.

Lionel Villeneuve interprète le rôle clé de John Proctor. Son autorité est incontestable. Il joue bien, fort et loud avec de très beaux accents retranchés mais j'ai en vain cherché en lui cette belle flamme pure qui est son signe. C'est pour cela sans doute qu'il est meilleur au premier et deuxième actes pour devenir plus confus au fur et à mesure que

son personnage se développe et se diversifie, s'élève en fait.

En réalité, je suis mal à l'aise pour juger de l'interprétation car ce que j'ai dit au sujet de John Proctor et de l'appréhension de son personnage vaut un peu pour tout les autres. Léo Hail, par exemple, dans le rôle du Révérend Hale, ne me paraît pas aller au bout de son personnage, ni Jacques Galipeau. Tous deux doivent d'ailleurs en avoir assez de jouer les prêtres de différentes confessions et de différentes couleurs. Hélène Lotzelle ne rentre pas non plus dans cette perfection glacée que l'on nous donne pour sienné.

Seule Monique Joly, dans le rôle d'Abigail Williams, responsable du massacre, a une vérité qui correspond exactement à un personnage dont l'aspect est un peu trop entier pour que l'on puisse vraiment juger la comédienne. Même remarque pour une excellente Marthe Mercier.

Au fond, je sais ce qui me déplaît dans cette pièce. C'est que par souci de démontrer avec le maximum de force, Arthur Miller a employé des moyens qui sont dignes des romans policiers ou, comme l'on sait, on ne dit que "presque" tout. Par exemple, le questionnaire du juge Danforth (très bien joué par Gascon) est manifestement une ficelle. De même, l'accusation de John Proctor portée contre Abigail concernant sa virginité pouvait être aisément, surtout à l'époque, vérifiée par un examen médical dont on ne se privait guère ou du moins peu avant le mariage.

Ce dont se garde bien Miller. Il y a d'autres petites faiblesses qui me gênent comme le côté "Hernani" du renoncement signé et repris, ce côté

"à vous tordre les tripes" qui sont sans doute du bon théâtre (il faut que j'en doute) mais qui enfin en rajoutent un peu trop.

C'est, je le confesse avant que l'on ne m'accuse de sorcier, une question de goût. Aussi bien, je préfère la satire objective d'Albee. Je la trouve plus honnête bien que l'on y parle moins d'honnêteté.

J'aimerais enfin, puisque ce la soit marginal à la pièce dont il est question aujourd'hui, signaler deux faits. Le soir de la première le TNM a voulu lever par un petit panegyrique les 25 ans de théâtre de Jean Gascon et ses 15 ans de TNM. Je me permets ici de le saluer pour toutes les joies que lui et le TNM m'ont données. Je terminerai en disant que depuis que le TNM s'est engagé résolument dans le sens du grand répertoire populaire il nous assassine de succès. "Lorenzaccio", "Mère Courage", "Les Sorcières de Salem". Je ne sais pas s'il y en a dans le prochain spectacle. Si oui, il ne sera ni évaré, ni gourmand, ni orgueilleux, ni bête car ce prochain spectacle est "La Dalle des morts" de Monseigneur Savard. Une fois sur quatre. Pour un théâtre résolument populaire, la proportion est bonne.

En réalité, dans le contexte de Montréal, populaire ou pas, l'actuelle saison du TNM, j'en tends l'esprit qui l'anime et non pas la qualité des représentations, est un peu comme la revue Planète, sans danger de subversion véritable sous le couvert de ce que l'on croit être une révolution. Voilà ce qui me déplaît, dans les conjonctures, au TNM: c'est un excellent théâtre de tournée, bien que le décor de Prévoist, très pur et très beau, ne soit pas sur roulettes.

FESTIVAL DU FILM

Allemand - Italien - Français

LA FEMME DE SA VIE
 avec ALIDA VALLI et
 STEVE COCHRAN
 film D.M. ANTONIONI

L'ÉTÉ VIOLENT
 avec ELEONORA ROSSI et
 J. L. TRINTIGNANT

sur sem. 8.30 p.m. et 8.30 p.m.

sur sem. 8.30 p.m. et 8.30 p.m.

sur sem. 8.30 p.m. et 8.30 p.m.

sur sem. 8.30 p.m. et 8.30 p.m.

sur sem. 8.30 p.m. et 8.30 p.m.

sur sem. 8.30 p.m. et 8.30 p.m.

sur sem. 8.30 p.m. et 8.30 p.m.

sur sem. 8.30 p.m. et 8.30 p.m.

sur sem. 8.30 p.m. et 8.30 p.m.

sur sem. 8.30 p.m. et 8.30 p.m.

sur sem. 8.30 p.m. et 8.30 p.m.

sur sem. 8.30 p.m. et 8.30 p.m.

sur sem. 8.30 p.m. et 8.30 p.m.

sur sem. 8.30 p.m. et 8.30 p.m.

sur sem. 8.30 p.m. et 8.30 p.m.

sur sem. 8.30 p.m. et 8.30 p.m.

sur sem. 8.30 p.m. et 8.30 p.m.

sur sem. 8.30 p.m. et 8.30 p.m.

sur sem. 8.30 p.m. et 8.30 p.m.

sur sem. 8.30 p.m. et 8.30 p.m.

la vie syndicale

Petits entrepreneurs menacés de disparaitre

Selon l'organe officiel de la Chambre de commerce du district de Montréal, des milliers de petits entrepreneurs sont menacés de disparaître par suite d'une récente décision de la Commission des relations de travail concernant l'article 36 du code du travail. En vertu de cette décision, des employés effectuant des travaux pour une autre entreprise doivent être assujettis aux mêmes conditions de travail que celles qui sont contenues dans la convention collective de cette entreprise. "Commerce Montréal" souligne que les petits entrepreneurs ne peuvent pas offrir "le luxe d'un conseiller en relations industrielles" pour leur aider à préparer des contrats de travail et que cette décision posera des "problèmes administratifs", dont celui de prévoir les conditions de travail dans une entreprise où ils projettent de faire des travaux.

Rouliers en grève depuis trois semaines

HAMILTON — De nouvelles démarches devaient être entreprises lundi soir en vue de mettre fin à la grève du transport routier qui dure depuis trois semaines en Ontario. La grève affecte 8.000 employés de 55 entreprises de camionnage. Avant le déclenchement de la grève, le syndicat des Teamsters avait rejeté l'offre d'un conciliateur qui proposait un contrat de travail de 42 mois avec des hausses de salaire de 53 cents l'heure et la réduction graduelle de la semaine de travail de 48 à 43 heures. Les rouliers veulent obtenir un contrat de deux ans et la semaine de 40 heures sans perte de revenu.

De meilleurs salaires

NIAGARA FALLS (Ont.) — Un chargé de recherches au Congrès du travail du Canada soutient que les syndicats agiraient de façon irresponsable s'ils cessaient de chercher à obtenir de meilleurs salaires. M. Russell Irvine a précisé que le "gel" des salaires réduirait le pouvoir d'achat de même que la croissance économique nécessaire à la naissance d'un million d'emplois d'ici 1970. Il a ajouté que le mouvement ouvrier du Canada était prêt à discuter de l'établissement d'une politique nationale sur les revenus advenant un danger d'inflation, à la condition que cette politique tienne compte des revenus en loyers, des profits et des salaires payés aux dirigeants d'entreprises.

Tout fermer durant une grève légale

NIAGARA FALLS (Ont.) — Deux dirigeants canadiens des Métallurgistes ont soutenu dimanche que les entreprises devraient être tenues de fermer leurs portes au cours d'une grève légale.

M. Dwight Storey a dit que, de la sorte, les forces économiques seraient le facteur déter-

minant dans le règlement de la grève. Aussi longtemps que les entreprises peuvent se servir des tribunaux pour les aider, la négociation collective n'existe pas, dit-il. Selon lui, les injonctions de Cour entraînent la violence parce qu'elles permettent à des briseurs de grève de franchir les piquets de grève. M. Lorne Ingie a affirmé que s'il est important que les deux parties préservent leurs droits acquis, il n'est que normal que les employés grévistes puissent protéger leur emploi au cours d'un arrêt légal de travail.

Le CTC étudie le problème du maraudeur

OTTAWA — Le Conseil exécutif du Congrès du travail du Canada a entrepris lundi une réunion de trois jours pour discuter de la question la plus explosive dans l'histoire du CTC : quand un syndicat peut-il faire du recrutement au sein d'un autre affilié? Les deux plus importants membres du CTC ont pratiqué au cours des récents mois des "raids" considérés comme illégaux par le Congrès. Les Métallurgistes ont été l'objet de sanctions pour avoir recruté 500 travailleurs d'une usine de Trois-Rivières, qui étaient auparavant représentés par l'Union internationale des mouleurs. Il y a quelques jours à peine, le Syndicat canadien de la fonction publique annonçait une campagne de recrutement au sein des 1.600 employés de Radio-Canada représentés par l'ATSE.

Grève remise à jeudi

CALGARY — Les 270 employés de l'hôtel Pallister, qui avaient projeté de se mettre en grève lundi ont décidé de surseoir à jeudi, la légalité de leur avis de grève émis vendredi ayant été mise en doute par les négociateurs du Pacifique Canadien. Un nouvel avis a été envoyé lundi. La direction de l'hôtel a offert une hausse générale de salaires de 12 cents l'heure, répartie en trois étapes. Le syndicat demande une augmentation horaire de 25 cents rétroactive à mars 1965, avec un contrat valable pour deux ans.

Les agents de la PP ont leur syndicat

TROIS-RIVIÈRES — Les policiers de la sûreté provinciale du Québec ont procédé à Trois-Rivières à la fondation définitive de leur association syndicale et désignant les membres du premier exécutif permanent et en fixant la cotisation des membres à \$2 par 15 jours. 400 policiers provinciaux venus de tous les coins du Québec ont tenu leur assemblée au Château de Blois. Ils ont désigné M. Arthur Vachon, agent attaché au bureau de la sûreté à Montréal, comme premier président de leur organisme. Le nouveau syndicat des policiers provinciaux, qui sera connu sous le nom de l'Association des policiers provinciaux du Québec, a réussi jusqu'ici à recueillir l'adhésion de 1.600 agents sur un

total possible de quelque 2.000. Le président Arthur Vachon a déclaré qu'une demande de reconnaissance syndicale avait été envoyée à la Commission des relations de travail le 9 février et que le ministre de la justice, M. Claude Wagner, ainsi que le directeur de la sûreté provin-

cial du Québec, M. Adrien Robert, avaient été avisés de la formation du groupement.

Investir dans la formation en Asie

Un représentant de la Confédération internationale des Syndicats libres (C.I.S.L.), D. Ramanujam, a appelé tous les

pays asiatiques à consacrer une part importante des investissements disponibles à la formation professionnelle. Ramanujam a lancé cet appel à la session du comité du commerce de la Commission économique des Nations-unies pour l'Asie et le Moyen-Orient (ECAFE). La session s'est tenue à Bang-

kok, en Thaïlande. Le porte-parole de la C.I.S.L. rappelle que l'intégration économique et le progrès de l'Asie dépendent autant des investissements que de la formation d'une main-d'œuvre qualifiée. La progression continue de la production alimentaire par tête d'habitant, la précarité du lo-

gement et surtout l'exode vers les villes et le chômage inévitable de populations rurales non qualifiées, figurent parmi les principaux facteurs sapant le travail des organisations internationales pour le développement en Asie. La faim, la misère et l'emploi doivent être combattus d'urgence, dé-

clara Ramanujam. Le progrès économique ne peut surtout pas être réalisé aux dépens de la classe laborieuse, la plus exploitée. Il faut veiller à ce qu'il n'y ait pas de relèvement au plus tôt le niveau de vie de ceux qui peuvent redresser l'économie de leur pays par leur travail.

VENTE À FINIR

Instrument de musique

NEUFS OU RECONDITIONNÉS

Liste des guitares neuves à prix spéciaux

	Prix réguliers	Prix spéciaux
Guitare FRAMUS modèle 5/34, avec étui 51/3	\$176.50	\$129.50
No 10912		
Guitare FRAMUS modèle 5/42, Classic, sans étui, No 43910	\$225.00	\$139.50
Guitare FRAMUS modèle 5/96, avec étui 51/6P, No 20821	\$153.00	\$109.75
Guitare FRAMUS modèle 5/98L, avec étui 51/3P, No 28497	\$191.00	\$137.25
Guitare FRAMUS modèle 5/168/52, sans étui, No 42239	\$259.95	\$187.25
Guitare FRAMUS modèle 5/116/52, avec étui Kay, No 40502	\$294.95	\$225.75
Guitare FRAMUS modèle 5/60, avec étui No 51/6, No 31408	\$175.00	\$126.50
Guitare FRAMUS modèle 5/154/52, avec étui, No 32266	\$250.00	\$159.50
Guitare FRAMUS modèle 50/1 avec étui 51/2, No 18493	\$ 67.50	\$ 48.50
Guitare EL PRADO modèle 4500, sans étui, No GU-3204	\$ 39.00	\$ 28.50
Guitare Classique GALIANO modèle AP-450 avec étui, No GU-3342	\$ 85.00	\$ 56.75
Guitare NATIONAL Val Pro, modèle 88, avec étui 715/80, No T-66710	\$330.00	\$236.75
Guitare NATIONAL modèle 1106-E, avec étui No T-36810	\$280.50	\$171.25
Guitare NATIONAL modèle 1125, avec étui No 108, No X-37165	\$158.00	\$113.75
Guitare KENT modèle F-4-C, sans étui, No GU-3891	\$ 29.50	\$ 21.25
Guitare KENT modèle F-24, avec étui No C-145, No GU-3861	\$ 58.00	\$ 38.25
Guitare KENT modèle F-24, avec étui No C-145, No GU-3862	\$ 58.00	\$ 38.25
Guitare KENT Electrique, modèle 532, avec étui No 532-C, No 865028	\$121.50	\$ 53.75
Guitare Electrique KENT modèle 533, avec étui 533-C, No 0165460	\$146.50	\$ 94.75
Guitare Electrique KENT modèle 540, avec étui 540-C, No GU-3781	\$ 56.00	\$ 36.75
Guitare Electrique KENT modèle 540, avec étui 540-C, No GU-3782	\$ 56.00	\$ 36.75
Guitare Electrique KENT modèle 545, avec étui 545-C, No GU-3824	\$ 66.00	\$ 43.25
Guitare Electrique KENT modèle 545, avec étui 545-C, No GU-3825	\$ 66.00	\$ 43.25
Guitare KENT modèle 550, sans étui, No GU-3243	\$139.50	\$ 74.50
Guitare Electrique KENT modèle 552, sans étui, No GU-3858	\$ 85.00	\$ 54.50
Guitare Electrique KENT modèle 554, sans étui, No GU-3859	\$ 85.00	\$ 54.50
Guitare KENT modèle 560, sans étui No GU-3244	\$159.50	\$ 85.25
Guitare Electrique KENT modèle 561, sans étui, No GU-3799	\$114.50	\$ 73.25
Guitare Electrique KENT modèle 564, sans étui No GU-3860	\$114.50	\$ 73.25
Guitare KENT modèle 602, sans étui, No GU-3842	\$ 65.00	\$ 35.25
Guitare KENT modèle 604, sans étui, No GU-3841	\$ 65.00	\$ 35.25
Guitare KENT modèle 605, sans étui, No GU-3826	\$ 55.00	\$ 35.25
Guitare KENT modèle 605, avec étui No C-147, GU-3935	\$ 69.00	\$ 45.25
Guitare 12 cordes KENT modèle 801, avec étui C-147, No GU-3934	\$ 93.50	\$ 60.75
Guitare Electrique KENT modèle 2531, sans étui, No 0965429	\$ 95.00	\$ 60.75
Guitare Electrique KENT modèle 3533, sans étui, No 0965337	\$134.50	\$ 86.25

Termes faciles

Livraison sur paiement de la taxe de vente

OUVERT LES JEUDIS ET VENDREDIS JUSQU'À 9H. P.M.



Liste des amplificateurs neufs à prix spéciaux

	Prix réguliers	Prix spéciaux
Amplificateur HOHNER Magnatone, modèle M-7, No 1478	\$365.00	\$291.50
Amplificateur HOHNER Magnatone, modèle M-8, No 1592	\$435.00	\$334.50
Amplificateur HOHNER Reverberation Unit, modèle RVB-1, No AM-534-RV	\$ 99.50	\$ 79.50
Amplificateur HOHNER Starlite, modèle 401, No 2641	\$ 85.00	\$ 68.50
Amplificateur KAY modèle 700, No AM-376	\$ 85.00	\$ 55.50
Amplificateur GRETSCH modèle Compact, et housse, No T-67352	\$110.00	\$ 72.50
Amplificateur MARSHALL modèle 1985, No AM-590 (1517)	\$350.00	\$233.50
Amplificateur MARSHALL modèle 1962, Bass & Lead Amplifier, No AM-591	\$625.00	\$419.50
Amplificateur Colonne de Son MARSHALL modèle 1963, deux unités, No AM-592	\$475.00	\$314.50
Amplificateur HILGEN modèle 2521, No 2101	\$360.00	\$224.50
Amplificateur HILGEN modèle 2512, No 2030	\$345.00	\$214.50
Amplificateur Basse HILGEN modèle B-2502, No B-2340	\$315.00	\$192.50
Amplificateur Basses HILGEN modèle 2501, No 2923	\$290.00	\$175.50
Amplificateur Basses HILGEN modèle 2501, No 2928	\$290.00	\$175.50
Amplificateur HILGEN modèle 2502, No 2992	\$315.00	\$194.50
Amplificateur Basse HILGEN modèle 2502, No 3016	\$315.00	\$194.50
Amplificateur HILGEN modèle 2511, No AM-597 (A-92089)	\$315.00	\$195.50
Amplificateur HILGEN modèle 2522, No AM-598 (G-2231)	\$390.00	\$243.50
Amplificateur KENT modèle A-30, No AM-564	\$ 54.50	\$ 39.50
Amplificateur LIFCO No AM-554	\$ 50.00	\$ 33.50
Amplificateur LIFCO No AM-556	\$ 50.00	\$ 33.50
Amplificateur MAGNATONE modèle 431, No 1407	\$280.00	\$212.50
Amplificateur de réverbération NATIONAL 200-R, No 90925	\$125.00	\$ 74.50

Amplificateurs usagés à prix extraordinaires

Amplificateur GIBSON modèle BR-9, No AM-216	\$ 39.50
Amplificateur HARMONY modèle H-303-C, No AM-530	\$ 49.50
Amplificateur HARMONY Basse, modèle H-322, No AM-363	\$169.50
Amplificateur PAUL modèle 205, No AM-541	\$ 39.50
Amplificateur DE ARMOND modèle R-25-T, No AM-318	\$119.50
Amplificateur PAUL modèle 205, sans étui, No AM-607	\$ 39.50
Amplificateur FENDER No AM-518	\$19.50
Amplificateur PREMIER No 402356	\$ 19.50
Amplificateur SANS MARQUE No AM-346	\$ 19.50
Amplificateur SONIC No AM-284	\$ 9.50

Liste des basses électriques neuves à prix spéciaux

	Prix réguliers	Prix spéciaux
Basse Electrique KENT modèle 529/528, avec étui 529-C, No 1164216	\$121.00	\$ 77.75
Basse Electrique KENT modèle 534, avec étui 534-C, No BS-34	\$155.50	\$ 68.75
Basse Electrique KENT modèle 534, avec étui 534-C, No 864279	\$155.50	\$101.25
Basse Electrique KENT modèle 534, sans étui No 1064810	\$146.50	\$101.25
Basse Electrique KENT modèle 3528, avec étui 3528-C, No 0365836	\$119.50	\$ 77.75
Basse Electrique KENT modèle 3529, avec étui 528-C, No 0465354	\$139.00	\$ 70.50

Batteries de Jazz "Broadway"

ENSEMBLE "SUPER"

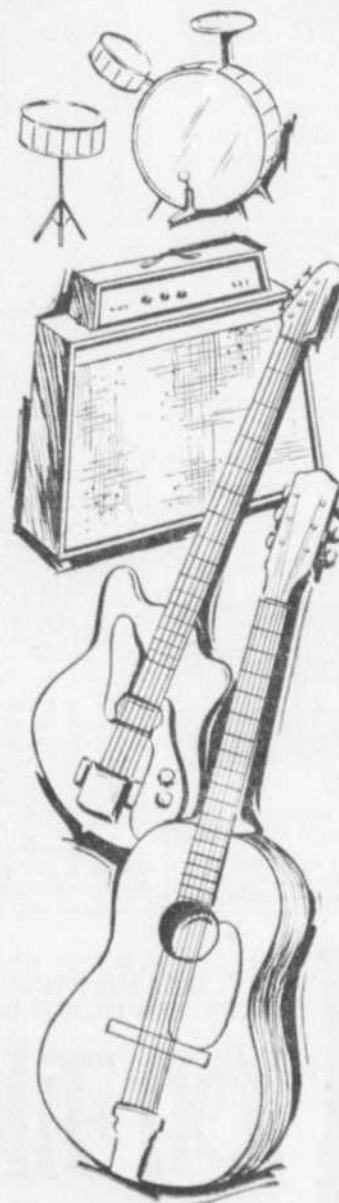
Grosse caisse 5016, 20" x 15" • Caisse claire 516, 14" x 5" • Tom-tom 526 12" x 8", avec support 5381 • Tom-tom 525, 16" x 16", sur pattes • Pédale Charleston 5152, avec cymbale Zyn 12" • Cymbale Zyn 5124, 15" • Support de cymbale 5155, 15" • Support de caisse claire, 5236 • Pédale pour grosse caisse 5201 • Pique pour grosse caisse, 5281 • Caisse à vache et support 5397 • Balais 5139 • Baguettes pour caisse claire, 5152 Reg. \$450.00 SPECIAL: \$299.50

ENSEMBLE "CLUB"

Grosse caisse 5006, 20" x 15" (tension simple) • Caisse claire 502, 14" x 5" • Tom-tom 540, 10" x 6" • Support pour caisse claire 5238, Pédale pour grosse caisse 5182 • Support de tom-tom 5370 • Pique pour grosse caisse, 5276 • Support de cymbale 5163 • Cymbale Kamala 5258, 11" • Baguettes pour caisse claire, 5032 • Balais 5061 Reg. \$200.00 SPECIAL: \$134.50

ENSEMBLE "TOP 20"

Grosse caisse 5008, 20" x 15" (tension simple) • Caisse claire 500, 14" x 3" • Tom-tom et support 539, 8" x 6" • Pédale de grosse caisse 5182 • Piques pour grosse caisse 5276 • Support pour caisse claire 5238 • Support de cymbale 5163 • Cymbale 5257, 10" • Baguettes pour caisse claire, 5048, Reg. \$150.00 SPECIAL: \$99.50



Liste des guitares de seconde main à prix extraordinaires

Guitare KENT modèle 533 avec étui, No 0165443	\$ 29.50
Guitare GIBSON modèle ES-125-TD, avec étui No 519, No S-8509/11	\$274.50
Guitare ESPANADA modèle 4187, sans étui, No GU-1879	\$ 59.50
Guitare KAY modèle L-1413, sans étui, No GU-1878	\$ 29.50
Guitare KAY Electrique avec étui, No GU-1876	\$ 29.50
Guitare KAY sans étui, No 6116	\$ 29.50
Guitare VEGA sans étui, No C46	\$ 39.50
Guitare HARMONY modèle H-55, No GU-1854	\$ 79.50
Guitare HARMONY modèle 1456, avec étui, No GU-3537	\$ 59.50
Guitare HARMONY modèle 1213, No GU-3641	\$ 29.50
Guitare HARMONY sans étui, No GU-3686, 2 pickups	\$ 29.50
Guitare FUTURAMIC II, avec étui, No GU-3614	\$ 39.50
Guitare BEL TONE avec étui, No GU-3535	\$ 79.50
Guitare GIBSON modèle ES-345-T, avec étui, No 31434	\$229.50
Guitare GIBSON modèle SG-S, avec étui No 2390, No GU-3505	\$199.50
Guitare HARMONY modèle H-65, No GU-1364	\$129.50
Guitare HARMONY Stratotone, avec étui et un amplificateur Northern Electric, No GU-3157	\$ 29.50
Guitare HARMONY modèle Stratotone, avec étui, No GU-3162	\$ 19.50
Guitare HARMONY modèle H-48, No GU-1273	\$ 39.50
Guitare KAY avec étui, No GU-2068	\$ 9.50
Guitare KAY Triple Unit K-8995, No GU-2002	\$ 99.50
Guitare NATIONAL avec étui et résonateur, No GU-3515	\$ 19.50
Guitare SUPRO modèle Dual Tone, No T-19281	\$ 99.50
Guitare WANDRE No GU-2003	\$149.50
Guitare EKKO Electrique, avec étui, No A-130	\$ 29.50
Guitare STEWART No 1666	\$ 29.50
Guitare HARMONY modèle 162, No A-151	\$ 29.50

Le magasin de musique le plus complet au Canada.

Ed. Archambault

INC

500 est, Sainte-Catherine (angle Berri) Tél.: 849-6201

Informations religieuses

Le cardinal Suenens à la secrétairerie d'Etat?

BRUXELLES — Les rumeurs qui avaient circulé à Rome au sujet de la nomination du cardinal Léon-Joseph Suenens, primate de Belgique, à la tête de la secrétairerie d'Etat du Vatican en remplacement du cardinal Ciconio, ne sont ni confirmées, ni infirmées officiellement au siège de l'archevêché de Malines-Bruxelles. Une éventuelle nomination du primate de Belgique au Vatican aurait cependant déjà fait, il y a deux mois, l'objet de contacts entre le nonce apostolique, Mgr Silvio

Intéret grandissant autour de l'œcuménisme

GENEVE — La "popularité" croissante de l'œcuménisme oblige le Conseil oecuménique des Eglises à un effort toujours accru pour fournir la documentation réclamée de tous côtés, note un rapport présenté hier devant le comité central du COE dont les travaux ont repris après l'interruption de la fin de semaine. Dimanche, ses membres s'étaient réunis à Saint-Pierre, la cathédrale protestante de Genève, pour un culte vraiment œcuménique: un prêtre de l'Eglise orthodoxe grecque de Libye, Mgr Parthenios-Aris, a prêché de la chaire qu'occupait jadis Calvin, et les deux observateurs du Vatican se sont joints à la procession des dignitaires protestants, anglicans et orthodoxes qui a ouvert la cérémonie.

Hier, à la reprise des travaux, le comité central a entendu deux rapports. Le premier a été présenté par le pasteur P.C. Rodger du secrétariat de "Foi et Constitu-

Congrès de l'Alliance mondiale des religions

PARIS — L'alliance mondiale des religions va tenir à Paris son premier congrès en Occident. Il s'ouvrira le 16 février et se poursuivra jusqu'au 21 février.

Du R. père Jean Danielou, s.j., consultant au secrétariat du Vatican pour les non-chrétiens, jusqu'au délégué du dalai-lama, ce congrès réunit des représentants des grandes religions et spirituelles qui se partagent le monde. Catholiques, protestants et orthodoxes célébreront ensemble

dimanche 20 février, en la chapelle du roi (Château de Versailles). L'office oecuménique inauguré à Rome pendant le concile. C'est l'œcuménisme total que vise ce rassemblement réalisé à Paris pour la première fois: chrétiens, franc-maçons, juifs, musulmans, hindous, sikhs, bouddhistes, taoïstes et d'autres encore vont rechercher au-delà de leurs différences ce qui les unit pour la défense de la paix et des valeurs humaines.

L'univers féminin

Le charme oriental opère sur Paris

L'Orient a fraternisé avec l'Occident durant les deux grandes semaines de la mode qui viennent de se terminer à Paris. Parmi les élégants mannequins qui présentent les collections, les beautés asiatiques étaient en plus grand nombre que les autres étrangères.

C'est d'abord chez Pierre Cardin que ce penchant pour l'exotisme fut noté. A l'occasion d'un séjour au Japon, il y a quatre ans, le couturier avait rencontré Hiroko qu'il avait engagée pour présenter ses créations vestimentaires. Mais la petite Japonaise après trois saisons de mode est devenue l'épouse d'un Français qui s'occupe de publicité et a renoncé à la carrière de mannequin. Cette année, c'est Mom Srey Neans du Cambodge qui est lancée mannequin-petite de la collection printemps-été.

Gérard Pipart de la maison Ricci, également sensible à la beauté asiatique a choisi une Vietnamiennne, Fidelia, qui avait déjà travaillé pour Balenciaga.

Et les Canadiennes ?

Elles n'ont pas été oubliées. Pour le couturier belge, François Crahay, les deux jumelles Maya et Tina Alscheit de Montréal représentent parfaitement l'allure américaine jointe à un certain charme indéfinissable qu'il qualifie "d'oriental". Les deux jumelles habitent Paris avec leur mari et ont fait de la mode leur métier. Comme on le voit le prestige des jumelles Dionne du Canada n'est pas mort à l'étranger... il opère comme autant que le charme oriental.



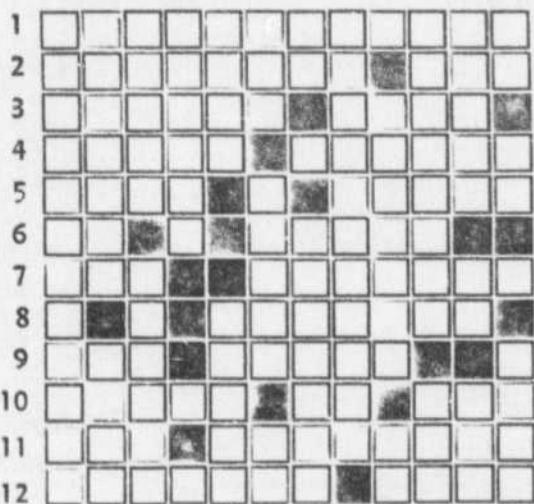
Cette jeune Cambodgienne de vingt ans est la mannequin numéro un de la maison Pierre Cardin, cette année. C'est pour elle qu'il a créé ses robes dites "exotiques". Elle s'appelle Mom Srey Neans et est venue en France pour étudier le français afin de devenir hôtesse de l'air. Elle porte sur notre photo une robe de style oriental créée pour la collection boutique de Cardin.



DEFILE DE MODES. — Le comité de l'Association des dames auxiliaires de l'hôpital St-Joseph de Rosemont travaille activement aux derniers préparatifs du défilé de modes de la maison Josée qui aura lieu aujourd'hui, mardi 15 février à 8h30. Les fonds recueillis serviront à aider les tuberculeux indigents. Les dames du comité sont dans l'ordre habituel: Mesdames Philippe Manseau et Armand Sirois; debout: Mesdames Jacques Beaulac, André Tellier, Alfred Romano et Nelson Talbot. Renseignements: 352-5994.

Les mots croisés du "DEVOIR"

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12



HORIZONTALEMENT

- 1—Peut parfois amener la mort
- 2—Vit de sa plume — Au monde
- 3—Médicre — Doulé
- 4—En mains—Met fin au mouvement
- 5—Acide organique — Personnes vivantes
- 6—Possède — Serpent
- 7—Durcissement — Inactif
- 8—Cacher le produit du vol d'un autre
- 9—Petite pièce — Dans la haute atmosphère
- 10—Frapper les travailleurs — Consonne doublée — Roman-cier français
- 11—Partie du pain — Pas convenable
- 12—Séchée — Hasard

VERTICALEMENT

- 1—Date religieuse
- 2—On en parle à Bécancour—Non mentionné
- 3—Prénom — Pour grossir
- 4—Placer
- 5—En état d'ébriété — Faire dorer au four
- 6—En baisse — Usez avec un outil à bois — Négation
- 7—Note — Dure peu
- 8—Mette sur pied
- 9—Pour un journaliste — Adverbe

Solution d'hier

- 10—Cerne—Fait fondre la glace
- 11—Propre — En Chaldée — Article
- 12—Pronom — Préposition — Grecque

Horizontalement :

- 1—BACHANALES
- 2—AMIRAL
- 3—VERITE — RA — MA
- 4—ARRETES — ALGER
- 5—EMBLEME
- 6—DISQUE — AERES
- 7—ABOUT — EIRE
- 8—SERONS — RO
- 9—ES — SECESSION
- 10—CRIE — LIS
- 11—MU — PHEDRE
- 12—ETAIT — TRES

Verticalement :

- 1—BAVARDAGE — ME
- 2—AMER — IB — UT
- 3—CIRE — SOS
- 4—CRITIQUES — PI
- 5—HATE — UTRECHT
- 6—ALESEE — OCRE
- 7—ENEIDE
- 8—RABAISSE
- 9—ALLER — ET
- 10—EN — GERE — IL
- 11—MEME — ROIDE
- 12—CARESSONS

Pendant la mauvaise saison

Eau de mélisse des Carmes BOYER



Agent général pour le Canada: J. Allard Oulmet, Montréal



EN UN CLIN D'OEIL
VOUS SILLONNEZ LES MERS DU SUD !
KOH TIKI
LE RESTAURANT POLYNÉSIE
DU SHERATON MONT-ROYAL

Le décor est tropical à souhait, la cuisine polynésienne est un chef-d'œuvre d'exotisme, une visite au Koh-Tiki, c'est un voyage dans une assiette !

S'il vous n'êtes pas voyageurs, la Briche vous offre un grand choix de plats français. Autres suggestions aventureuses: un repas au Hunt Café et des coquelets au Métro Bar. Quel que soit votre désir, le Sheraton Mont-Royal saura le satisfaire — parfaitement.

HÔTEL SHERATON MONT-ROYAL

Pour vos réservations, veuillez appeler: Victor 2-7777

Les 10 plus beaux hommes... au Québec

Le plus beau des enfants des hommes choisis par les auditrices du réseau français de Radio-Canada, par l'intermédiaire de l'émission Place aux Femmes, est le premier ministre Jean Lesage.

Mais ne croyez pas qu'il soit le seul Valentin qui ait touché le cœur des femmes. Deux cent cinquante-trois noms ont été mis en candidature et voici les neuf autres qui ont retenu le plus de suffrages.

Immédiatement après Jean Lesage, l'animateur même de l'émission, Guy Provost suivi de près par Jean Coutu, Benoit Girard, Pierre Nadeau, Richard Garneau, Jean Béliveau, Georges Hees, Paul Dupuis et Gérard Poirier.

On s'étonnera peut-être de ne trouver au palmarès que des noms québécois alors que le concours s'intitulait "Les 10



plus beaux hommes du Canada". Mais après tout pourquoi n'aurions-nous pas le monopole des beaux hommes?

Quel était le but d'un tel concours avons-nous demandé à l'animatrice Lise Payette ?

— Il n'y en avait aucun... sauf celui d'amuser les femmes au détriment des hommes!

C'est bien là le but même de l'émission: permettre aux femmes de prendre une heure de détente en causant de tout et de rien, tous les jours de 2h. 20 à 3h. 30 en compagnie d'un des plus beaux hommes, prétend-on, Guy Provost.

La plus féministe des émissions féminines dit-on également, et l'on s'y tient bien au chaud entre femmes pour discuter sur les hommes... ah, les méchants, heureusement qu'ils sont beaux!

Meilleurs vœux à tous ces chers de ces dames en espérant qu'ils peuplent la terre entière d'hommes aussi beaux. S. C.

Les femmes chefs d'entreprises visitent la Bourse, Place Victoria

La Bourse a toujours exercé une fascination sur les esprits qui lui confèrent de droit, un très grand prestige. Aussi ne fallait-il pas s'étonner de voir ces jours derniers les Femmes chefs d'entreprises se rendre en si grand nombre Place Victoria pour visiter les nouveaux locaux des Bourses de Montréal et Canadienne dont tout Montréal parle.

M. Louis-Hébert Desjardins, directeur des relations extérieures de cette institution financière et Mme Catherine Elliot Cagney, directeur de l'Association des clubs de placements, ont accueilli le groupe que dirigeait la présidente des FCE, Mme Flore Jutras.

Les visiteuses ont assisté du haut de la galerie publique à l'heure de pointe où l'animation sur le parquet est des plus "volubiles", où la tension monte au rythme des transactions boursières du jour. Le cerveau électronique qui actionne le nouvel équipement de la Bourse est des plus impressionnant. Le complexe en-

tier est l'un des systèmes les plus remarquables du monde dans le domaine des communications d'affaires.

L'ordinateur IBM-360 assimile et revise constamment les données. Il enregistre l'information et la transmet. D'une capacité de 7,25 millions de caractères sur chacun des nombreux disques enregistreur, l'ordinateur pourra au besoin exécuter d'autres fonctions connexes. Les sept tableaux de cote ont une capacité de 13,000 caractères pour interpréter sans interruption les données du marché. Pourvus des dernières découvertes dans le domaine des sciences visuelles, ils sont parfaitement lisibles de tous les points du parquet. Ces tableaux affichent les renseignements au rythme de 6,000 chiffres à la minute.

Dans le contexte féminin signaux que c'est la 1ère fois que les femmes ont accès au parquet de la Bourse. Les trois ilôts situés au centre sont occupés par des jeunes filles qui complètent sur des tableaux électroniques les renseignements reçus des agents de

change, au fur et à mesure de l'offre et de la demande pour les diverses valeurs. Ces renseignements sont alors transmis à l'ordinateur qui renvoie les données au tableau de cote et aux écrans de télévision placés dans les bureaux des courtiers.

C'est dans ce décor de luxe et d'élégance qui a coûté plus de \$2,000,000 où se joue en partie le sort économique du pays, celui des particuliers, que les négociateurs se concentrent sur le mouvement des valeurs. Et l'enclère se poursuit... pour le meilleur ou le pire!

Le jour de l'inauguration en octobre dernier, de cette sensationnelle place de la Tour de la Bourse, l'on a écrit: "La plus ancienne des Bourses du Canada devient la plus moderne du monde".

Les Femmes chefs d'entreprises se sont ensuite rendues au restaurant de la Promenade où un goûter fut servi. Mme Mirella Lafortune la secrétaire de l'Association a rappelé aux membres de se procurer des billets pour l'Expo 67, qui s'enlèvent rapidement.



Les femmes chefs d'entreprises ont visité ces jours derniers les nouveaux locaux de la Bourse de Montréal et Canadienne Place Victoria. On voit sur cette photo prise sur le parquet, de g. à d. Mme Catherine E. Cagney, directrice des Clubs de Placements, M. Louis-Hébert Desjardins, directeur des relations extérieures de la Bourse, Mme Flore Jutras, présidente des FCE, Mmes Yvette Daoust, trésorière et Mirella Lafortune, secrétaire des FCE.

Carnet mondain

AMSTERDAM — La princesse héritière des Pays-Bas et son fiancé, le diplomate Claus von Amsberg, de l'Allemagne de l'Ouest, se sont rendus à l'aéroport d'Amsterdam pour accueillir Mme Renée Bradbrook-Smith qui arrivait du Canada pour assister au mariage du couple.

Elle sera l'un des témoins à la cérémonie nuptiale qui aura lieu à Amsterdam le 10 mars. Le mari de Mme Bradbrook-Smith est conseiller légal au ministère canadien des Finances.

La princesse Beatrix avait été invitée à leur mariage au Canada en novembre 1960.

Comment obtenir des renseignements sur la planification familiale

L'Association pour la planification familiale de Montréal a été fondée le 15 octobre 1964, afin de répondre aux aspirations et aux besoins de la grande majorité des Québécois. Depuis cette date les dirigeants de l'Association se sont employés à répondre aux buts qu'ils s'étaient fixés et en particulier à mettre sur pied un système de diffusion de renseignements auprès du grand public. Ils veulent au jourd'hui faire savoir qu'ils peuvent désormais mettre gratuitement à la disposition de ceux qui en ont besoin une documentation complète sur la planification familiale.

Les membres de l'Association, spécialistes dans diverses disciplines, désirent aborder cette question au niveau de la société mais aussi au niveau de la famille. Essentiellement il s'agit de préparer la venue au monde des enfants dans de bonnes conditions et de rendre au couple la joie de paternité et de maternité librement consenties. Par conséquent il n'est pas question de réduire forcément le nombre d'enfants mais bien d'espacer les naissances afin que l'enfant naisse dans une famille qui souhaite sa venue et qui soit aussi capable de pourvoir à ses besoins et de lui apporter une éducation convenable.

On parle beaucoup de la responsabilité de chacun en regard de la procréation, mais que fait-on pour remédier à une éducation sexuelle déficiente et pour permettre aux masses laborieuses de vivre mieux? On leur fournit le plus souvent une documentation

Lecture-jeunesse

par Lise BLAIS

Parmi les livres récemment publiés pour les jeunes nous avons lu cette semaine deux intéressants romans pour pré-adolescentes s'inspirant, l'un de la petite histoire, l'autre, de la vie quotidienne dans un grand collège anglais, un excellent suspense destiné aux plus de 10 ans, garçons ou filles, et une nouvelle édition des "Contes" de Perrault. Ces volumes nous sont tous parvenus de chez Hachette.

SISSI PETITE REINE
de Suzanne Pairault

"Sissi petite reine" raconte de façon charmante un épisode de l'adolescence de celle qui deviendra Elizabeth d'Autriche, la femme de l'empereur François-Joseph. Et sous le couvert d'une intrigue simple mais captivante, ce sont tous les personnages qui eurent un rôle à jouer dans la vie de cette petite princesse de Bavière qui nous sont présentés: son père, l'original Maximilien, sa mère, la conciliante Ludovica, sa sœur aînée et rivale, la soumise Hélène, sa tante, la redoutable archiduchesse Sophie, son cousin, le trop mou Charles-Louis, etc., etc.

Il ne faudrait pas croire toutefois que l'élément historique est prépondérant dans ce récit; l'auteur se contente de camper des caractères, avec passablement de justesse d'ailleurs, et de reconstituer un climat. Cela constitue un fond de connaissance qui ne sera pas négligeable au moment d'une étude plus approfondie de la période historique ici concernée. (Coll. Idéal Bibliothèque.)

HOURRA POUR LES JUMELLES!
d'Enid Blyton

Deux jumelles pétillantes et entourées participent aux faits et gestes quotidiens d'un groupe d'adolescentes en pension. Nous assistons alors au rejet d'une présidente de classe; à la transformation d'une "nouvelle" qui, d'agressive et arrogante devient aimable et généreuse; à l'épanouissement d'une autre qui se révèle tout à coup extraordinairement douée pour le théâtre; à la suite d'un banquet nocturne et clandestin; à quelques bons tours pas toujours classiques; et à des descriptions amusantes de professeurs cocasses. A quelques détails près, c'est la reconstitution habituelle de toutes les salles de cours quoi! Oui, mais présentée avec une pointe d'idéalisme, de bonnes intentions pleines de bon sens, et un enthousiasme qui ne manque généralement pas de séduire les jeunes étudiantes. (Coll. Idéal-Bibliothèque.)

MICHEL A ROME
de Georges Bayard

Un adolescent vient à Rome rejoindre son père qui y termine d'importantes recherches scientifiques. A son arrivée il apprend que ce dernier a disparu et mieux, qu'il est soupçonné d'avoir volé d'importants documents à son éminent collaborateur. Aidé de son cousin qui l'accompagnait pour cette période de vacances, Michel, en fils aimant et perspicace, élucidera le mystère après maintes péripéties, et démasquera l'imposteur qui s'avérera être le sympathique assistant du vieux maître italien.

Bien imaginé, bien écrit et bien mené, ce roman d'aventure plein d'imprévu se déroule avec rapidité dans les rues enssoleillées de Rome au mois d'août, dans une auberge

pittoresque et les caves humides d'un ancien musée. (Coll. Bibliothèque Verte.)

LES CONTES

de Charles Perrault

Les contes de Perrault ayant été servis à toutes les sauces il est heureux que les enfants aient la possibilité de les retrouver dans une édition qui soit le plus fidèle possible à l'œuvre originale. Ce sont des classiques après tout. La nouvelle édition des Contes qui vient de mettre Hachette sur le marché les contient tous, au complet, et dans un texte épuré d'un certain de petites erreurs qui tendaient à se généraliser nous signalons dans la préface. Les enfants se souviennent évidemment peu de ce dernier travail de correction; ils ne manqueront toutefois pas de remarquer que le texte du Chaperon Rouge est bien plus bref qu'ils ne le pensaient et que celui de la Belle au Bois dormant contient un dénouement qu'ils n'auraient pu imaginer. De même ils ne manqueront pas de buter sur des tournures de phrase et des expressions caractéristiques de l'époque où les textes furent rédigés, ce qui peut constituer un enrichissement premier contact avec cette période littéraire.

Est-ce à dire qu'on devrait mettre ces "Contes" entre les mains de tous les enfants de 8 à 10 ans, âge auquel sont destinés les livres de la Collection Nouvelle Bibliothèque Rose qui offre ces "Contes" aujourd'hui?... Perrault reste Perrault... et tous les parents du monde s'emploient depuis toujours à alléger les terreurs du Petit Poucet abandonné dans les bois. On pourrait croire toutefois qu'à 8 ou 10 ans la majorité des enfants sont immunisés contre les craintes que pourraient inspirer les petites monstruosités de ces récits qu'ils connaissent depuis toujours.

Enfin... UN DENTIER confortable

Le vœux d'un moyen agréable de supprimer la gêne causée par un dentier trop grand. FASTEETH, une poudre améliorée dont vous saupoudrez légèrement vos dentiers, en rendra le port plus confortable. Ne forme jamais pâte ni gomme, ne laisse aucun goût dans la bouche. Formule alcaline (non acide) qui ne nuit pas, assainit l'haleine. Demandez FASTEETH de aujourd'hui, à tous les comptoirs de produits pharmaceutiques.

360 est, rue Rachel
Montréal
849-4107

J.W. JETTÉ LEE
CHAUFFAGE - PLOMBERIE

montréal-toronto
matin: Lakeshore — départ à 9 h 30 a.m.
arrêts en cours de route

montréal-toronto
après-midi: Bonaventure — départ à 4 h 50 p.m.
durée du parcours: 5 h 50
arrêts en cours de route

montréal-toronto
rapido: départ à 4 h 45 p.m.
durée du voyage: 4 h 59

montréal-toronto
soir: Cavalier — départ à 11 h 55 p.m.
arrivée à Toronto à 7 h 30 a.m.

les tarifs Rouge, Blanc et Bleu

s'appliquent entre Montréal et Toronto
Exemples du tarif Rouge:
Billet simple en voiture-coach: \$8.00
Billet simple en voiture-salon: \$15.00
(Repas inclus dans le prix du billet)

la gare Centrale est le point de départ et d'arrivée de tous les trains

CN

Le pavillon chrétien à l'Expo 67

TORONTO. — Un pavillon conçu dans un esprit entièrement nouveau, destiné à illustrer, par l'emploi des techniques les plus modernes, comment l'homme, avec ses angoisses et ses aspirations, constitue la préoccupation première de la foi chrétienne, tel sera le Pavillon chrétien de l'Expo 67 dont la présentation officielle s'est faite hier dans la salle du conseil de ville de Toronto.

Le pavillon n'aura rien d'une chapelle ou d'une église, ni par ses lignes architecturales ni par sa présentation intérieure. Il n'a pas été conçu pour la liturgie ou la prédication.

Grâce à l'emploi de la photographie, d'appareils mécaniques et de miroirs, auxquels s'ajouteront le cinéma, le son, l'espace et la lumière, il offrira au visiteur un spectacle audiovisuel accessible à tous, quels que soient leur âge, leur culture, leur langue ou leur religion.

Ce projet de pavillon commun, auquel sept Eglises canadiennes ont accepté de participer, constitue une innovation dont on a rappelé hier le caractère historique.

Le révérend E.M. Jenkins, président du conseil d'administration, a souligné pour sa part que si la participation individuelle des Eglises chrétiennes à un grand nombre d'expositions ou de foires internationales était une tradition solidement établie depuis un quart de siècle, c'est la première fois que ces mêmes

Eglises affirmeront solidairement leur présence grâce à un pavillon unique reflétant leurs aspirations communes.

Il a attribué cette réalisation à "l'esprit oecuménique qui rapproche progressivement les Eglises, surtout dans la région de Montréal".

Un tel projet, a-t-il souligné, aurait été tout à fait utopique il y a à peine quelques années, et les Eglises du Canada ont dû surmonter bien des obstacles pour le traduire dans la réalité.

"Si nous parvenons, nous chrétiens, à prouver au monde que nous sommes unis dans l'amour du prochain, comme l'amour de Dieu pour tous les hommes nous a été révélé par Jésus-Christ, le Pavillon chrétien aura rempli le rôle que nous lui avons assigné", a dit le révérend Jenkins.

Il a mentionné que les Eglises chrétiennes avaient consacré près de \$20 millions à l'édification de pavillons individuels à la Foire internationale de New York.

Le pavillon chrétien de l'Expo 67 tranchera également sur les modèles érigés dans le passé à l'occasion d'expositions ou de foires.

Le président du comité de la construction et du programme, le père J. O'Brien, s.j., a précisé que son comité avait consacré de longues heures à l'élaboration du thème lui-même.

Il a révélé qu'un premier projet avait été rejeté. Il s'agissait d'un bâtiment à trois cours, symbolisant la fraternité

et le dialogue et la contemplation, le tout dominé par une immense statue du Christ, bras déployés pour accueillir l'humanité.

"Le comité a été d'avis que seuls un certain nombre de chrétiens engagés auraient pu s'identifier à un tel pavillon, alors que la plupart des gens n'auraient pas pris la peine de s'y arrêter", a dit le père O'Brien.

On s'est plutôt posé la question: "Comment faut-il parler de Dieu à l'homme moderne?" "Nous avons cru pouvoir atteindre ce but en présentant des témoignages qui feront quelque peu la lumière sur l'homme et sur la façon dont il conçoit son univers", a expliqué le père O'Brien.

Il a ajouté que si le projet est ambitieux, le comité qu'il dirige estime avoir franchi un cap difficile grâce à l'aide judicieuse et dévouée de ceux qui ont conçu l'architecture du pavillon et le scénario d'après lequel seront disposés les expositions.

Le père O'Brien a insisté sur le fait que le pavillon chrétien ne proposera pas de réponses toutes faites aux problèmes du monde. "Peut-être même le visiteur le quittera-t-il avec plus de questions qu'à son entrée, a-t-il dit, mais nous espérons que ce même visiteur commencera alors à comprendre qu'avec, dans et par le Christ, ses propres efforts produiront des résultats."

Le Pavillon chrétien se composera d'un bâtiment principal à trois niveaux d'une superficie totale de 7.800 pieds car-

rés, d'un jardin de 3.500 pieds carrés et d'un modeste bâtiment administratif.

On prévoit que le coût total, y compris la construction, les aménagements, la présentation et les frais d'entretien et l'administration, s'élèvera à environ \$13 million.

Les Eglises participantes ont déjà souscrit 85 p.c. des fonds nécessaires; on compte sur la générosité de personnes qui feront leurs dons directement au Pavillon chrétien pour combler la différence.

La contribution financière de chacune des Eglises s'établit comme suit:

Eglise catholique, \$672.000; Eglise unie du Canada, consistoire de Montréal, \$256.000; Eglise anglicane, \$179.000; Eglise presbytérienne, \$32.000; Eglise luthérienne, \$22.000; Eglise baptiste, \$2.000 (plus une autre somme à déterminer); Eglise grecque-orthodoxe, \$22.000.

La préparation des plans a été confiée aux architectes D'Astous & Pothier, de Montréal, et l'aménagement intérieur à Charles Gagnon Inc., de Montréal également.

A l'intention de ceux qui pourraient s'étonner que la présentation officielle du Pavillon chrétien ait eu lieu dans la Ville-Reine, on a précisé que c'est à Montréal que les sept Eglises canadiennes avaient annoncé leur décision historique le 22 décembre 1964.

Autre contrat du CPN pour le boulevard Bonaventure

Le Conseil des ports nationaux vient d'accorder un second contrat, au montant de \$5.195.501, pour la construction du nouveau boulevard Bonaventure dans les limites du port de Montréal.

La construction de la nouvelle voie d'accès au pont Champlain est défrayée partie par la ville de Montréal, partie par le CPN, selon le territoire sous leur juridiction.

Ce second contrat, accordé à Pitts Québec Limited, porte sur des travaux d'une longueur d'environ 7.600 pieds, depuis la Place d'accueil de l'Expo, sur la rive du fleuve, jusqu'à un point situé en face du parc Marguerite Bourgeoys.

Un contrat accordé précédemment avait traité à un tronçon élevé allant de la rue Notre-Dame à la Place d'accueil.

Le second tronçon, en surface pour sa majeure partie, devra être complété le 15 octobre prochain. La section comporte trois voies de circulation dans les deux sens, plus une voie pour stationnement en cas d'urgence.

Un troisième contrat, pour la section allant de la rue Notre-Dame au pont Champlain, fera l'objet d'un appel d'offres d'ici quelques semaines.

Le boulevard Bonaventure, érigé au coût de plus de \$20 millions, constituera une troisième voie d'accès au pont Champlain; il sera terminé avant le début de l'Expo 67.

Nouvel objectif de la C.I.C.: action sociale

La Corporation des instituteurs catholiques du Québec vient de se fixer officiellement un objectif nouveau: sensibiliser davantage les enseignants aux problèmes sociaux, en particulier aux implications de la pauvreté sur l'éducation des enfants et à l'importance de l'éducation des adultes comme moyens de combattre la pauvreté.

En annonçant cette décision du conseil d'administration de la C.I.C., le président de l'organisme, M. Raymond Laliberté, a signalé que cet objectif devra maintenant être adopté par le conseil général et le congrès de l'organisme. Une fois ces étapes franchies, cet objectif devra devenir une des préoccupations, non seulement de l'organisme provincial, mais aussi de ses sections et associations régionales.

On sait que dès son élection à la présidence de la C.I.C., au congrès du mois d'août dernier, M. Laliberté a indiqué son intention d'amener la C.I.C. à s'occuper davantage des questions sociales. En révélant la nouvelle, il a rappelé diverses participations récentes de la C.I.C. dans l'action sociale: boycottage de la compagnie Coca-Cola par les grandes centrales syndicales du Québec, mémoire à la Commission Laurendeau-Dunton (bilinguisme et biculturalisme), etc.

Notant que le domaine de la cité devient de plus en plus celui des corps intermédiaires et de moins en moins celui des individus en tant qu'individus, M. Laliberté a affirmé que l'école doit être présente à la cité, que le vouloir-vivre commun de la cité doit être servi par l'école. Il a signalé que, pour diverses raisons, l'enseignant n'a pas joué jusqu'à présent et il s'est réjoui de le voir développer maintenant de nouvelles attitudes face aux problèmes sociaux.



Le pasteur Blake, nouveau secrétaire général du COE

GENEVE. — C'est à l'unanimité que le révérend Eugène Carson Blake, de l'Eglise presbytérienne des Etats-Unis, a été désigné comme successeur du pasteur Visser't Hooft au secrétariat général du Conseil oecuménique des Eglises.

Une seule voix, selon la rumeur, lui aurait manqué. Le professeur d'Espine, de Genève, aurait suggéré l'élection du pasteur Lukas Vischer, de l'Eglise réformée de Suisse.

Selon les mêmes rumeurs, quelques délégués auraient souligné que le nouveau secrétaire général devait appartenir à un petit pays et à une Eglise peu nombreuse, cela afin d'écartier tout soupçon de

pression nationale ou ecclésiastique sur lui.

L'indépendance connue du révérend Blake, ainsi que le rôle important qu'il a joué depuis des années dans le mouvement oecuménique, ont cependant écarté ces objections.

Secrétaire général de l'Alliance des Eglises presbytériennes unies des Etats-Unis, le pasteur Eugène Carson Blake s'est vu à l'occasion du comité central du Conseil oecuménique des Eglises et du comité exécutif et président de la division pour l'étranger, le secours et l'assistance aux réfugiés de ce même organisme.

La commission Smith et la loi de la RAQ

Le gouvernement attendra les recommandations de la commission royale d'enquête Smith avant de prendre des décisions pour amender ou changer la loi de la Régie des alcools. Le premier ministre Jean Lesage a fait cette remarque en Chambre en réponse à une question de M. Daniel Johnson, chef de l'opposition, qui voulait savoir si le gouvernement avait l'intention d'amender la loi de la RAQ de façon à ce que cette dernière soit obligée de procéder par expropriation dans l'achat de terrains. "Il n'est pas question pour la Régie d'acheter d'autres terrains pour l'instant", a dit M. Lesage, "précisant qu'elle en possède deux, soit un à ville LaSalle et un

autre à Québec où elle construit actuellement un nouvel entrepôt. "Quant à la cidrerie la Régie n'agira certainement pas, étant donné qu'un comité de la Chambre doit être formé pour étudier le rapport sur la transformation de la pomme", a dit M. Lesage. Ce rapport indique que l'établissement d'une cidrerie d'Etat ne serait probablement pas rentable. "Nous agissons, dans le cas de la RAQ, à la lumière des recommandations de la commission Smith", a conclu M. Lesage. La commission royale d'enquête présidée par le juge Arthur I. Smith a été instituée pour enquêter sur les transactions immobilières faites par la RAQ sur l'île de Montréal depuis 1960.

SEMINAR DU MARCHÉ FRANÇAIS!

"CHERCHER LA FEMME"

TOUT CE QU'IL FAUT SAVOIR DE LA CONSOMMATRICE CANADIENNE-FRANÇAISE POUR AMÉLIORER LE RENDMENT DE LA PUBLICITÉ ET AUGMENTER LES VENTES

LE 16 FEVRIER, DE 8.45 A.M. A 5.00 P.M.

L'AUDITORIUM DE LA BANQUE ROYALE DU CANADA, PLACE VILLE MARIE

12 spécialistes de l'étude des marchés, de la publicité et de la vente répondent à vos questions.

Coordonneur invité:

GÉRARD FILLON

Vice-président et gérant général, Société générale de développement et président, SIDEC

Président conjoint (modérateur)

JACQUES BOUCHARD

Président, BCP

Publicité L'Hebdo

Président, BCP

Publicité L'Hebdo

Président, BCP

Publicité L'Hebdo

Président, BCP

Publicité L'Hebdo

Président, BCP

Publicité L'Hebdo

Président, BCP

Publicité L'Hebdo

Président, BCP

Publicité L'Hebdo

Président, BCP

Publicité L'Hebdo

Président, BCP

Publicité L'Hebdo

Président, BCP

Publicité L'Hebdo

Président, BCP

Publicité L'Hebdo

Président, BCP

Publicité L'Hebdo

Président, BCP

Publicité L'Hebdo

Président, BCP

Publicité L'Hebdo

Président, BCP

Publicité L'Hebdo

Président, BCP

Publicité L'Hebdo

Président, BCP

Publicité L'Hebdo

Président, BCP

Publicité L'Hebdo

Président, BCP

Publicité L'Hebdo

Président, BCP

Publicité L'Hebdo

Président, BCP

Publicité L'Hebdo

Président, BCP

Publicité L'Hebdo

Président, BCP

Publicité L'Hebdo

Président, BCP

Publicité L'Hebdo



Voici le Projecteur KODAK CAROUSEL 600.

Equippé du sensationnel chargeur circulaire, d'une capacité de 80 diapositives. Garanti sans enrayage car il fonctionne suivant le principe de la pesanteur. Unique en son genre, il remplit sa tâche en silence et avec efficacité.

Il coûte moins de \$108.

Vous vous habituerez très facilement au Kodak Carousel 600. Il ne pèse que 12 lbs. Chacune des 80 diapositives descend aisément et sûrement dans le projecteur, puisque le Kodak Carousel fonctionne suivant le principe de la pesanteur, il ne pouvait rien y avoir de plus sûr que cela. Changer de chargeur est également très simple, et vous pouvez le faire à tout moment au beau milieu de la projection si vous le voulez.

Avec le Projecteur CAROUSEL, aucun ennui.

Quel aspect auront vos diapositives? Elles seront pleines de lumière. La lampe de projection de 500 w. vous le garantit.

Demandez une démonstration chez votre dépositaire Kodak le plus proche. Vous avez également le choix entre deux autres modèles et surtout, vous êtes sûr de faire plaisir.

Kodak



ET UNE CHANCE SUR 400 DE GAGNER UNE PEUGEOT 404

Billets et renseignements au secrétariat de l'ADVERTISING AND SALES EXECUTIVES CLUB - 866-1668

Les ventes de Robert Morse Corporation, à \$80,000,000.00 en 1965

potins financiers

La semaine a plus ou moins bien débuté sur la Bourse de Londres. La Bourse de Montréal était plus active et plus soutenue hier de même que le marché minier de Toronto. Les chemins de fer furent vigoureux hier sur la Bourse de N.Y., alors que les industriels faiblissaient, au point que l'indice de ce groupe compilé par DJ clôturait 1,34 point plus bas à 987,69.

Shearson, Hammill & Co. semble d'opinion que le marché cote à un bon prix. Certains titres semblent vulnérables, et il y aurait des risques de baisse, vu la situation monétaire actuelle. On ne saurait s'attendre toutefois à une réaction en ce moment, car il y a trop de valeurs qui constituent des "occasions" aux prix actuels.

-O-
Pine Points Mines a gagné \$5,55 l'action en 1965 au dire de son président.

-O-
Les actions d'United Auto Parts Inc. seront inscrites sur la liste des valeurs de la Bourse de Montréal à son ouverture aujourd'hui. Il s'agit de 234,299 actions de participation de la classe A, non rachetables, cumulatives, sans valeur au pair, dont 223,255 sont émises et en circulation et 19,944, inscrites sous réserve d'avis de leur émission à la suite de l'exercice d'options consenties à certains employés de la compagnie. Leur symbole au téléscripteur sera "UAP A".

-O-
Washington entend enlever la hausse du prix du sucre en territoire américain en permettant des importations plus considérables, soit 800,000 tonnes pour le 1er trimestre.

-O-
Royalite Oil Co. of Canada a vu ses recettes pour l'an dernier baisser à \$2,743,824, contre \$3,073,432 antérieurement.

-O-
La Bourse Canadienne a été notifiée par Pennbec Mining Corporation que le 3 février, elle a reçu paiement pour 100,000 actions à 20 cts chacune.

commentaires sur L'ACTUALITÉ FINANCIÈRE

M. Antonio Rainville, directeur général, fait ressortir l'actif record de \$370,088,000.00

La Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal a tenu hier midi à son siège social, 11141 rue Saint-Jacques, sa 116^{ème} assemblée annuelle de ses actionnaires. Comme nous avons commenté au long le 8 février le rapport annuel qui a été soumis à ces derniers hier pour adoption par son directeur général, M. Antonio Rainville, nous nous garderons donc de le commenter ce matin nous contentant d'attirer l'attention du public sur le fait que cette importante institution bancaire non commerciale a vu son actif atteindre les \$370,088,000, soit un sommet, et soit 8,24% de plus qu'antérieurement, pourcentage qui se compare bien avec ceux de plusieurs banques à charte canadienne, faisant beaucoup plus d'affaires. Ce record est donc une preuve évidente de l'excellence de la direction et du personnel de cette banque d'épargne qui fait du bon travail en incitant nos gens à économiser, ce qui ne semble pas être leur coutume, même s'il est vrai que les épargnes personnelles au pays au 31 décembre 1965 atteignaient les \$9,725,000,000, contre \$8,935,000,000 à la fin de 1964.

On trouvera au début de ce journal le texte intégral de l'intéressant message transmis hier par Me Guy Vanier, c.r.

Les actionnaires, qui ont assisté à la réunion d'hier, ont écouté religieusement, pourrions-nous dire, l'intéressant message que le président de la Banque d'Épargne a prononcé et pour cause... le conseil d'administration ne s'est-il pas rendu récemment à leurs demandes antérieures, soit le fractionnement du capital-actions ainsi que l'inscription en bourse des actions de l'institution. Comme nous avons fait ressortir ces développements dans le temps, nous les passerons donc sous silence ce matin, incitant plutôt nos lecteurs à parcourir au début de notre journal le texte intégral du discours que Me Guy Vanier, c.r., a prononcé, hier. Il s'en dégage une véritable leçon d'économie politique et les profanes aussi bien que les gens de la finance ne peuvent qu'en tirer profit, d'autant plus qu'il fut prononcé par un intellectuel, imbu du sens des affaires depuis nombre d'années.

Possibilités illimitées, ici, pour ceux qui possèdent une bonne formation technique et une claire vision des réalités

"Notre pays offre des possibilités considérables à qui possède une formation technique suffisante et une claire vision des réalités", voilà ce qu'a déclaré, hier, le président de la Banque d'Épargne. Nul doute que nos jeunes étudiants et même nos moins jeunes réaliseront bien tout le sérieux de cet énoncé et qu'ils s'efforceront de se mettre à la tâche, car, c'est fini l'ère où l'on pouvait gagner honorablement sa vie sans éducation et sans formation... Ce n'est pas sans raison que Me Guy Vanier a insisté sur l'usage des revenus disponibles, sur la fascination du crédit, sur la nécessité d'une planification individuelle, sur le dilemme des options, soit autant de sujets dont l'ampleur est telle que l'on pourrait facilement y consacrer une chronique entière pour chacun d'eux; ce qu'il nous est impossible de faire vu l'espace restreint réservé à un article de journal.

Réélection, hier, des mêmes administrateurs de la banque, responsables de ses derniers progrès

Ce n'est pas sans raison que le président de la Banque d'Épargne a déclaré que "nos ressources naturelles sont étonnantes, mais elles sont plutôt virtuelles qu'actuelles" — moins de 10 p.c. de nos minéraux seraient en exploitation, par exemple. La vigueur de l'économie canadienne à ce jour est due, pour une bonne part, aux capitaux étrangers et il ne faut pas éloigner ces derniers, d'une opinion, tout en nous efforçant d'en accumuler chez nous, avec nos propres économies. Il importe que les Canadiens orientent leurs activités en fonction de la production. Cette production, elle dépendra de nos efforts. On le verra bien pour Sidbec. Puisque nous avons été capables de bâtir une institution financière de l'envergure de la Banque d'Épargne, d'une solidité financière incomparable, tous les progrès dans le domaine hypothécaire, les fonds mutuels, la fiducie, etc., s'avèreraient dépasser les espérances, tout comme du côté des dépôts qu'elle reçoit du public, c'est-à-dire qu'il ne faut pas désespérer de notre avenir économique, d'autant plus que le climat actuel dans notre province est un facteur d'optimisme. Ce n'est donc pas étonnant que les actionnaires de la Banque d'Épargne aient réélu, hier, les mêmes administrateurs, responsables de sa marche en avant, — étant fort bien secondés d'ailleurs par une habile direction, soit: MM. Guy Vanier, c.r., président; Hon. L.-M. Gouin, c.r., vice-président; Jean-C. Lalonde, Desmond A. Clarke, Mervyn Lewis, E. Donald Gray-Dond, Marc Jarry, C.L. Oden Glass, John G. Bourne, Robert R. McLernon, tous membres du conseil d'administration. Les directeurs sont: MM. Antonio Rainville, directeur général, Adrien Audet, assistant directeur général, Austin Kennedy, secrétaire administratif et directeur du Service des affaires nouvelles, Arthur Leboeuf, inspecteur général, Charles E. Fortier, contrôleur et François-Xavier Guérard, chef comptable.

Marcel CLEMENT

Le dollar remplace la livre sterling en Australie

Depuis le début de la semaine

CANBERRA — Le dollar remplace la livre en Australie depuis hier. Cette petite révolution entraînée par la dévaluation du système monétaire a eu pour première conséquence un changement des valeurs nominales.

Les pièces conserveront le profil de la reine côté face mais s'enrichissent de portraits d'indigènes celtiques. Quant aux billets, ils représentent les grandes figures de l'exploration et de l'aviation australiennes.

Ce nouveau dollar comporte 10 shillings et 100 cents. Cependant la monnaie libellée en livres aura cours concurrentiel avec la nouvelle monnaie pendant deux ans encore, a déclaré M. Holt, premier ministre australien.

Robin Hood acquiert Bick's of Canada

Par l'entremise de la Crown Trust Co., elle offre d'acheter la solde des actions à \$16.50 chacune.

John Tatam, président de Robin Hood Flour Mills Limited, et Walter Bick, président de Bick's of Canada Limited, ont fait part récemment de la signature d'un accord par lequel Robin Hood a acquis la majorité des actions de Bick's. C'est donc la fusion de deux des plus importantes compagnies d'alimentation au Canada.

Robin Hood a acquis 71% des actions de Bick's, jusqu'ici détenues par la famille Bick.

Bourse de Toronto

Les pétroles de l'ouest, en demande

TORONTO — Les pétroles de l'ouest ont pris la vedette hier à la Bourse de Toronto. Charter Oil a été particulièrement en faveur, gagnant de 90 cts à \$5.70. D'autre part, Gridoil a gagné 21 cts à \$1.32, et Dynamic a gagné 25 cts à \$3.10 et Canadian Export Gas cinq cts à \$3.10.

Aux banques, Royale a gagné 7-8 à 78-58, cependant que Montréal et Impériale de Commerce ont haussé de 1-2 chacun à 64-14 et 68-34. Par contre, Nouvelle-Ecosse a cédé 3-4 à 73 et Toronto-Dominion 1-8 à 64-78.

CPR a gagné 1-3/8 à 64-1-8, Imperial Oil 5-8 à 53-3-4, Algonquin Steel 1-2 à 71-1/2 et Algonquin 20 cts à \$2.10, cependant que Bathurst Paper a cédé un point à 23. Interprovincial Pipe Line 1-2 à 86 et Abitibi 1-4 à 12-1/2.

Aux métaux non ferreux, Falconbridge a perdu 1-2 à 104 et Cominco 1-2 à 46-1/2, cependant que Noranda a gagné 7-8 à 54 et Rio Algom 5-8 à 22. Aux métaux ferreux, Dome a cédé 3-8 à 41-1/8 et Kerr Addison 1-4 à 11-5-8.

Parmi les valeurs spéculatives, Consolidated Marbenor a gagné 20 cts à \$4.40. Con-Shawkey 16 cts à 59 et Sapientia neuf cts à 49, cependant que Bankeno a cédé 28 cts à 80 et Eldon 10 cts à \$1.06.

Le virement a été de 6,515,000 actions au regard de 6,700,000 vendredi.

Cours des changes

Afrique, rand	1.51
Allemagne, mark	2681
Angleterre, livre	3.0179
Argentine, peso	.0058
Australie, dollar	1.21
Autriche, schilling	.0418
Belgique, franc	.02165
Bresil, cruzeiro	.00050
Chili, escudo	.2529
Danemark, couron.	.1561
Espagne, peseta	.0181
Etats-Unis, dollar	1.07 21/32
France, franc	.21965
Hollande, florin	.2971
Italie, lire	.001723
Japon, yen	.002979
Mexique, peso	.0062
Norvège, couronne	.1507
Nlle-Zélande, livre	3.0083
Pérou, sol	.0404
Suède, couronne	.2083
Suisse, franc	.2485
Tchécoslovaquie, cour.	.1499
Vénézuéla, bolivar	.2399

Fruits et légumes

MONTREAL, PC — Prix payés aux producteurs et aux grossistes en fruits et légumes jusqu'à 9h. ce matin au Marché central métropolitain. Ces prix sont fournis par la division des productions horticoles, section de l'inspection du ministère de l'Agriculture et de la Colonisation, 201 est boulevard Crémazie, à Montréal.

Pommes: McIntosh \$2.25 à \$2.40 les 8 celloles de 5 livres, de fantaisie, \$1.75 à \$2.00 c. \$1.00 à \$1.25. Wolf River, \$1.50, Cortland \$1.75 à \$2.00, Russet \$4 à \$4.50, Deliceuses \$4 à \$4.50, Greening, \$1.75 à \$2 la boîte à verger.

Betteraves: \$1 à \$1.25 les 50 livres, \$3.00 à \$3.25 les 24 celloles de 2 livres, ou 80 celloles de 5 livres.

Choux: \$1.50 à \$1.75 le sac de 50 livres, rouges \$1.35 à \$1.50, Savoie \$2 à \$2.50 le cagot.

Navets: no 1 \$2, no 2 \$1.25 le sac de 50 livres, lavés \$2.25 à \$2.50 le minot.

Oignons jaunes \$1.35 à \$1.50, gros \$1.75 à \$2.00 les 50 livres, 30 à 35 les 10 livres, \$2.25 les 24 celloles de 2 livres.

Panais: \$2.25 les 12 celloles de 24 onces, \$3.00 le minot.

Pommes de terre: \$1.35 à \$1.50 les 50 livres.

Poireaux: 30 à \$1.15 la douzaine.

5e record consécutif

Nous sommes heureux d'annoncer que les bénéfices nets, les ventes et le volume des commandes ont atteint pour 1965 un niveau insurpassé au cours des 66 années d'existence de la compagnie. Les bénéfices nets consolidés se chiffrent par \$1,547,000 (chiffre non vérifié), à comparer avec \$1,282,000 pour l'année précédente. L'augmentation a donc été de 21 p.c.

Ces résultats se traduisent par des bénéfices nets de \$2.05 par action de la classe A et \$1.95 par action de la classe B, alors que pour 1964, les bénéfices nets avaient été de \$1.73 et \$1.63, respectivement. Le résultat en termes de trésorerie (bénéfices nets et amortissement) est de \$2,150,000, comparativement à \$1,878,000 pour l'année précédente.

Des dividendes trimestriels ordinaires de 20c par action de la classe A et de 17-1/2c par action de la classe B ont été déclarés payables le 1er mars aux actionnaires inscrits le 21 février. Ces paiements représentent des taux annuels de 80c

et 70c, respectivement, et un versement annuel de 39 p.c. des bénéfices nets de 1965, chiffre établi d'après le nombre actuel d'actions en circulation.

Les ventes consolidées ont augmenté de 16 p.c., passant de \$69 millions en 1964 à 80 millions en 1965; elles ont atteint un chiffre record pour la cinquième année consécutive. Les commandes enregistrées pendant l'année se sont chiffrées par \$87 millions (un autre record) et les commandes en carnet à la fin de l'année représentent une somme de \$25 millions.

Les ventes ont augmenté de 16 p.c. et les bénéfices nets consolidés, après déduction des impôts, de 53 p.c., passant de \$1,619,000 en 1964 à \$2,538,000 en 1965. Le pourcentage consolidé d'impôt sur le revenu est passé de 21 p.c. en 1964 à 40 p.c. en 1965, et atteindra en 1966 en maximum de près de 49 p.c. L'accroissement des bénéfices nets avant déduction des impôts en 1965, a suffi pour compenser la forte augmentation des impôts et produire en sus une augmentation de 21 p.c. des bénéfices nets après déduction des impôts.

Notre programme de croissance et de développement à long terme est toujours en bonne voie. Les tendances ascendantes qui ont commencé à se manifester il y a plusieurs années semblent devoir se continuer. Il en résultera d'autres augmentations dans le volume des ventes et dans les bénéfices d'exploitation au cours de 1966. L'expédition du rapport annuel 1965 est prévue pour le 8 mars.

Bourse de New York

NEW YORK. — Les chemins de fer ont atteint un niveau record une autre fois hier à Wall Street, mais le reste de la cote n'a pas suivi leur exemple.

L'indice Dow Jones des valeurs industrielles a cédé 1.34 à 987.69.

La moyenne que la Presse Associée établit pour 60 valeurs a gagné .2 à 368.1.

Control Data a été la valeur la plus active, accusant un gain de 3 1/2 à 32 1/2 sur un déplacement de 171,000 actions.

Aux valeurs canadiennes, Pacific Canadian et International Nickel ont gagné 3/4 chacune, cependant que Hudson Bay Mining a haussé de 3/4 et Granby Mining de 1/2. McIntyre Porcupine a perdu 1/2 et Aluminium Ltd. 1/4. Les faibles avaient prédominance sur les pertes à la Bourse Américaine.

Le virement a été de 4,080,000 actions au regard de 4,570,000 vendredi.

Canadian Javelin a gagné 3/4, cependant que Preston, Fargo Oil et Jupiter Corp. ont haussé de 1/4 chacune. Scurry Rain-Gov Oil a cédé 3/4 et Brazilian Traction 1/4.

NOMINATION A L'ABITIBI



Thomas J. Bell

M. Thomas J. Bell, de Toronto, a été promu au poste d'administrateur d'Abitibi Paper Company Ltd. M. Bell est président et administrateur de Fiberglass Canada Limited et administrateur de Canada Cement Company Ltd., Iron Exchange (Canada) Ltd. et Canada Security Assurance Co.

Progrès d'Universal Sections Ltd.

51 cents l'action en 9 mois vs 50 cents durant les 12 mois précédents

MM. R.M. Russell, président du conseil et Maurice Fagan, vice-président ont envoyé ce message à leurs actionnaires d'Universal Sections Ltd.: "Nous sommes heureux de vous faire part des progrès de votre compagnie et des bénéfices pour les neuf premiers mois de l'année en cours. Les bénéfices qui s'établissent à 51c par action, pour la période de neuf mois terminée le 31 décembre 1965, excède déjà les bénéfices de 50c par action pour l'ensemble du précédent exercice."

Revenu d'exploitation	\$487,909
Mois: Amortissement	\$52,488
Intérêt	\$2,536
Bénéfices avant l'impôt	382,925
Impôt sur le revenu	178,700
Bénéfices après impôt	\$204,225
Bénéfices par action	51c

Au cours du dernier trimestre, d'autres distributeurs de matériaux de constructions se sont associés à la compagnie, assurant ainsi une plus grande distribution de nos produits, d'un océan à l'autre. Réflétant les améliorations dans les domaines de la distribution et de la fabrication, notre volume d'affaires au cours du mois de janvier, a de nouveau marqué un progrès sur l'an dernier par une marge substantielle en dépit de certains problèmes découlant de la grève du transport et de la mauvaise température exceptionnelle dans plusieurs régions. Si nous nous tournons vers l'avenir, il nous paraît probable que la croissance de la compagnie, au cours des neuf premiers mois, se maintiendra et que les résultats, pour l'exercice financier complet, établiront des gains considérables dans le volume des ventes et le montant des bénéfices sur ceux de l'an dernier."

Bourse de Montréal

Tous les compartiments rencontraient du soutien hier

La cote s'est redressée hier en Place locale.

Les métaux non ferreux ont pris la vedette et la majeure partie des groupes indexés accusaient des gains fractionnaires. L'indice composé a gagné 0.36 à 163.90.

Le virement industriel a été de 187,800 actions et celui des mines et pétrolières de 1,404,900.

Les pertes avaient prédominé sur les gains dans la proportion de 96 contre 53.

Aux services publics, CPR a gagné 1 1/4 à 64 1/4 et Nova Scotia Light 1/4 à 37 1/2, cependant que Brinco est demeuré inchangé à 5 1/2 sur un déplacement de 21,780 actions.

Aux banques, Royale a gagné un point à 78 1/2, Montréal 3/4 à 64 1/2 et Impériale de Commerce 1/4 à 68.

Parmi les papeteries, Price Bros. a cédé 3/4 à 41 1/2, cependant que Fraser et Great Lakes ont baissé de 1/4 à 29 1/2 et 23 1/2.

Parmi les métaux non ferreux, Noranda Mining a gagné un point à 54, International Nickel 3/4 à 107 1/2 et Hollinger 1/2 à 28. D'autre part, Algoma et Dominion Bridge ont gagné 1/2 à 71 1/2 et 27 1/2.

Aux pétroles, Imperial a gagné un point à 54 1/2 et Texaco 1/4 à 57 1/2.

GASPE COPPER MINES, LIMITED

AVIS DE DIVIDENDE

AVIS est donné par la présente qu'un dividende trimestriel de trente cents (30c) par action, a été déclaré et sera payable le 15 mars 1966, aux actionnaires inscrits aux livres le 25 février, 1966.

Par ordre du Conseil d'administration,

C.H. WINDELER, secrétaire

Toronto, Ontario, le 10 février, 1966.

Avis de dividende

Canada Malling Co., LIMITED

AVIS est par les présentes donné qu'un dividende de vingt-deux cents et demi (22 1/2c) l'action a été déclaré sur les actions ordinaires de la compagnie, pour le trimestre se terminant le 15 mars, 1966, payable le 15 mars, 1966, aux actionnaires inscrits à la fermeture des livres, le 15 février, 1966.

Par ordre du conseil d'administration,

GEORGE J. WILLIAMS, secrétaire

Daté à Toronto, le 7 février, 1966.

l'Esterel

centre de congrès au coeur des Laurentides

Possibilités d'accueil pour 250 personnes. Equipement complet pour service de congrès pouvant accommoder de 20 à 500 personnes.

Seulement 50 milles au nord de Montréal par l'autoroute - Sortie 29

Renseignements: Paul Hurtubise, directeur général, Hôtel l'Esterel, Ville d'Esterel, Que. — Ligne directe de Montréal: 866-8224

Mines Hors-Listes

G. E. LESLIE & CO. Members

Montreal Stock Exchange — Canadian Stock Exchange

Offre Dem.	Offre Dem.	Offre Dem.
Abeta 5 1/2	Gibson 10	New Inco 10
Acornic 5 1/2	Gaspesia 30	New As. Devo 13 1/2
Advance RI 18	Hucuma 22	Natl. Met 87
Amal Mng 20	Hull Iron 30	Nw Lorie 14
Amor Chib 10	Imp. Min 2	Nipiron 40
Amor 25	Ind. Min 7	Norq 12
Arnor 1	Ind. Min 15	Oklend 17
Bald Mt 4	Jack Wale 10	Olympus 50
Beauchemin 40	Juma 25	New Pascals 40
Beaufort Hold. 12	Kewagama 5	Quebec Expl. 10
Bona Ch-B 38	Kukash 3 1/2	Quele 6
Burrex 30	Lake B. House 34	Ran Lux 25
Brace Mac 45	Leeds Mills 75	Rand Mat 4
Can Javelin 11 1/2	Litt 30	Scandia Mining 20
Columbia 5 1/2	Lun Echo 84	Seaway 7
Corgemines 75	Malin Oka 5	Scott Chib 30
Cover 5	Marine 50	Snowden 8
Dallan 17	Martin Bird 1	Starlight 1 1/2
Elmac 5	Nagantia 39	Timrod 2 1/2
Enr Oil Expl. 20	New Baska 12	Wallo 44
Galdis Liver 22	Old Mill 25	Wabash Lake 1
Gold Star 13	Nemrod 10	WM. Lays 12
Gaspe Copper 33	New M. Cop. 10	Young Dave 18

Titres au comptoir

Offre Dem.	Offre Dem.
ADM AND T 35	7 1/2
BAQUE D'ECONOMIE 7 1/2	8 1/2
CHAS CREDIT 4 1/2	5
CORP FON DE MTL A 4	5
CHAS CREDIT 4 1/2	5
CROWN LIFE 4 1/2	5
ELEC ASS 280	280
GREENACH 280	280
IND LIFE 180	180
LON LIFE 81	81
LA 14	14
LA STABILITE ASS-V 7	7
NS L & P P 4	80
DO 415	90
PACIFIC GAS 15	15 1/2
PACO 240	240
PEREATOR 100	100
SPIC 9 1/2	10 1/2
SUPERIOR 37 1/2	37 1/2
SUPERSEAL 37 1/2	37 1/2
TRUST GEN FPD 27	27
UNION ASSUR 5	5 1/2
ZODIAC (NEW) 2	3

Nouvelle Emission

\$12,000,000

Ciments Lafarge Québec Ltée

(Constituée en corporation en vertu des lois du Canada)

Débitures Garanties, 6 3/4% à Fonds d'Amortissement, Série A

accompagnées de Droits d'Achat d'Actions Ordinaires

Date d'Emission: 15 février 1966

Echéance: 15 février 1988

Une copie du prospectus sera fournie sur demande.

De l'avis des conseillers juridiques, ces Débitures Série A constituent un placement autorisé pour les compagnies d'assurance enregistrées sous la Partie III de la Loi sur les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques.

Prix: 99 et l'intérêt couru rapportant approximativement 6.84%

Nous offrons pour notre compte ces Débitures Série A, sous réserve de vente préalable et changement de prix, sous les réserves d'usage quant à leur émission par Ciments Lafarge Québec Ltée et notre acceptation, et sous réserve de l'approbation de toutes les questions légales par MM. Lash, Johnston, Sheard & Pringle, de Toronto, agissant pour nous, et par MM. Stikeman, Elliott, Tamaki & Mercier, de Montréal, agissant pour la Compagnie. Les conseillers juridiques s'en remettent en ce qui concerne les titres et plus spécialement en ce qui concerne les biens hypothéqués à

BOURSE DE TORONTO

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

[illegible]

BOURSE DE NEW YORK

Cours fournis par la PRESSE ASSOCIEE

Values	Ventes	Haut	Bas	Per	Cm	Values	Ventes	Haut	Bas	Per	Cm
ACF Ind 2200	326	326	326	326		Interlake	5700	411	394	40	
Adco 1800	155	155	155	155		Int Harv 2200	1099	488	488	5096	+
Algonquin 22200	155	155	155	155		Int Pac 1800	1009	499	499	1009	
Alm Ind 10800	350	350	350	350		Int Tel T 8200	723	723	723	723	
Amerado 350	76	76	76	76		Intel Tel 2200	723	723	723	723	
Am Home 3206	82	82	82	82	1/4	Johns 80	2800	400	390	180	
Am Mfg 40200	10	10	10	10		Karboth 5800	426	426	426	+	
Am Oil 1200	73	73	73	73		Kearney 4300	426	426	426	+	
Am Sld Ind 2200	21	209	209	209		Kennecott 127	1254	127	1254	127	
Am Steel 1200	73	73	73	73		Kerr 4300	248	248	248	+	
Am T 4700	67	614	614	614	+	Kresge 4300	78	78	78	+	
Am Soc 10596	46	994	994	994	+	Lf McJnl 1240	133	133	133	133	
Amco 1200	73	73	73	73		Lf Mfg 4000	426	426	426	+	
Andrade 1220	92	92	92	92		Lifton Ind 7400	814	804	804		
Armstrong 320	583	48	48	48	+	Lock Air 4000	426	426	426	+	
Avco Corp 3600	278	258	277	+		Mailory 1700	504	494	504	+	
Baker Ind 1200	50	44	43	+	1	Mack 4000	426	426	426	+	
Baxter Lab 1380	29	271	271	271	+	Marine M 1200	29	28	29		
Bell 1200	73	73	73	73		Mario Cem 1500	214	204	214	+	
Beth Steel 2000	39	38	38	38	+	Mart 1200	214	214	214	+	
Beth Steel 2000	39	38	38	38	+	Martin M 1400	221	214	221	+	
Borg War 500	48	47	47	47	+	McKee 200	504	504	504	+	
Boz Edison 1500	473	434	434	434		Merck 1050	76	74	74	74	
Braun 1200	73	73	73	73		Messing 1200	28	28	28	28	
Burl Ind 700	48	474	474	474	+	Mohasco 1050	384	374	374	+	
Buzy Erie 222	69	69	69	69	+	Monastor 1240	39	374	374	374	
Calumet 4800	233	233	233	233	+	Nac Harv 1200	214	214	214	+	
Calumet 4800	233	233	233	233	+	Nat Cash 5300	794	794	794	+	
Cam 1200	73	73	73	73		Nat Cash 5300	794	794	794	+	
Camp Soud 3800	334	34	35	+		Nat Dist 4400	35	34	34	34	
Can Dry 116	20	20	20	20	+	Nat Gyps 5500	36	35	35	35	
Case J 18900	22	31	31	31	+	Nat Gyps 5500	36	35	35	35	
Cash 1200	73	73	73	73		Nat Gyps 5500	36	35	35	35	
Celenease 2400	81	81	81	81	+	Nat Gyps 5500	36	35	35	35	
Chem Ohio 2800	85	84	85	85	+	Nat Gyps 5500	36	35	35	35	
Chlor 1200	73	73	73	73		Nat Gyps 5500	36	35	35	35	
Cilfex Sys 6100	47	46	47	47	+	Nat Gyps 5500	36	35	35	35	
Clarif 5400	86	85	85	85	+	Nat Gyps 5500	36	35	35	35	
Clay 1200	73	73	73	73		Nat Gyps 5500	36	35	35	35	
CoCa Cola 3500	86	85	85	85	+	Nat Gyps 5500	36	35	35	35	
Coil 50	1760	40	40	40	+	Nat Gyps 5500	36	35	35	35	
Coml Snd 4950	439	473	473	473	+	Nat Gyps 5500	36	35	35	35	
Con Ed 1800	419	404	404	404	+	Nat Gyps 5500	36	35	35	35	
Con Ed 1800	419	404	404	404	+	Nat Gyps 5500	36	35	35	35	
Con Ed 1800	419	404	404	404	+	Nat Gyps 5500	36	35	35	35	
Con Ed 1800	419	404	404	404	+	Nat Gyps 5500	36	35	35	35	
Con Ed 1800	419	404	404	404	+	Nat Gyps 5500	36	35	35	35	
Con Ed 1800	419	404	404	404	+	Nat Gyps 5500	36	35	35	35	
Con Ed 1800	419	404	404	404	+	Nat Gyps 5500	36	35	35	35	
Con Ed 1800	419	404	404	404	+	Nat Gyps 5500	36	35	35	35	
Con Ed 1800	419	404	404	404	+	Nat Gyps 5500	36	35	35	35	
Con Ed 1800	419	404	404	404	+	Nat Gyps 5500	36	35	35	35	
Con Ed 1800	419	404	404	404	+	Nat Gyps 5500	36	35	35	35	
Con Ed 1800	419	404	404	404	+	Nat Gyps 5500	36	35	35	35	
Con Ed 1800	419	404	404	404	+	Nat Gyps 5500	36	35	35	35	
Con Ed 1800	419	404	404	404	+	Nat Gyps 5500	36	35	35	35	
Con Ed 1800	419	404	404	404	+	Nat Gyps 5500	36	35	35	35	
Con Ed 1800	419	404	404	404	+	Nat Gyps 5500	36	35	35	35	
Con Ed 1800	419	404	404	404	+	Nat Gyps 5500	36	35	35	35	
Con Ed 1800	419	404	404	404	+	Nat Gyps 5500	36	35	35	35	
Con Ed 1800	419	404	404	404	+	Nat Gyps 5500	36	35	35	35	
Con Ed 1800	419	404	404	404	+	Nat Gyps 5500	36	35	35	35	
Con Ed 1800	419	404	404	404	+	Nat Gyps 5500	36	35	35	35	
Con Ed 1800	419	404	404	404	+	Nat Gyps 5500	36	35	35	35	
Con Ed 1800	419	404	404	404	+	Nat Gyps 5500	36	35	35	35	
Con Ed 1800	419	404	404	404	+	Nat Gyps 5500	36	35	35	35	
Con Ed 1800	419	404	404	404	+	Nat Gyps 5500	36	35	35	35	
Con Ed 1800	419	404	404	404	+	Nat Gyps 5500	36	35	35	35	
Con Ed 1800	419	404	404	404	+	Nat Gyps 5500	36	35	35	35	
Con Ed 1800	419	404	404	404	+	Nat Gyps 5500	36	35	35	35	
Con Ed 1800	419	404	404	404	+	Nat Gyps 5500	36	35	35	35	
Con Ed 1800	419	404	404	404	+	Nat Gyps 5500	36	35	35	35	
Con Ed 1800	419	404	404	404	+	Nat Gyps 5500	36	35	35	35	
Con Ed 1800	419	404	404	404	+	Nat Gyps 5500	36	35	35	35	
Con Ed 1800	419	404	404	404	+	Nat Gyps 5500	36	35	35	35	
Con Ed 1800	419	404	404	404	+	Nat Gyps 5500	36	35	35	35	
Con Ed 1800	419	404	404	404	+	Nat Gyps 5500	36	35	35	35	
Con Ed 1800	419	404	404	404	+	Nat Gyps 5500	36	35	35	35	
Con Ed 1800	419	404	404	404	+	Nat Gyps 5500	36	35	35	35	
Con Ed 1800	419	404	404	404	+	Nat Gyps 5500	36	35	35	35	
Con Ed 1800	419	404	404	404	+	Nat Gyps 5500	36	35	35	35	
Con Ed 1800	419	404	404	404	+	Nat Gyps 5500	36	35	35	35	
Con Ed 1800	419	404	404	404	+	Nat Gyps 5500	36	35	35	35	
Con Ed 1800	419	404	404	404	+	Nat Gyps 5500	36	35	35	35	
Con Ed 1800	419	404	404	404	+	Nat Gyps 5500	36	35	35	35	
Con Ed 1800	419	404	404	404	+	Nat Gyps 5500	36	35	35	35	
Con Ed 1800	419	404	404	404	+	Nat Gyps 5500	36	35	35	35	
Con Ed 1800	419	404	404	404	+	Nat Gyps 5500	36	35	35	35	
Con Ed 1800	419	404	404	404	+	Nat Gyps 5500	36	35	35	35	
Con Ed 1800	419	404	404	404	+	Nat Gyps 5500</					



Laurion Equipment, Ltd., de Montréal a obtenu un certificat de Link-Belt Spender, en reconnaissance de la
nombre de ventes au pays en 1965. Cette distribution de récompenses eut lieu récemment à Chicago. Voici,
gauche à droite, les heureux lauréats : M. Mike Meisinger, gérant des ventes de Link-Belt Spender (Canada);
Ltd.; M. George Bernard, vice-président, de Laurion Equipment; M. Cal Basile, président de Link-Belt Spender
M. Gaston Laurion, président de Laurion Equipment; M. Bob Bees, vice-président et gérant général de Link-Belt
Spender (Canada), Ltd.

BOURSE CANADIENNE

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

[illegible]

BOURSE DE MONTRÉAL

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

[illegible]

Fonds mutuels

Cours fournis par
Francis J. DURONT & C.

[illegible]

ces des Obligat

	20fr	10fr	10fr	10fr	10fr
Lundi	79,9	99,5	85,6	91,9	89,7
Vendredi	79,9	99,4	85,6	92,0	90,0
Sam. pas.	79,2	100,3	87,5	92,0	90,0
Mars 1963	82,1	101,7	86,7	92,7	90,6
Avr. pas.	82,1	101,7	88,6	94,1	94,2
1963-64 Int	83,7	102,5	88,9	95,0	94,2
1963-64 Ext	79,9	99,5	85,5	91,4	89,7
1964 Int	82,9	102,5	88,6	92,2	90,6
1964 Ext	80,5	100,8	87,2	90,1	88,7

ICES a NEW Y

	30	213	1347	6015
Lundi	529,9	213,8	1347,5	569,1
Vendredi	536,1	211,9	1355,8	569,1
Sem. 2005	531,3	205,9	1366,9	564,2
Mois 2005	534,9	206,1	1369,5	568,8
An 2005	477,3	171,0	1272,4	531,9
1965-66 D9	527,9	212,8	1378,2	569,7
1965-66 D9	451,4	149,3	1028,8	508,0
1964 H1	475,8	189,6	1167,2	532,6
1964 D9	486,6	150,7	1148,9	564,3
1965-66 D9	527,9	212,8	1378,2	569,7

in utero human

Lundi	174.36	170.0	90.24	116.34	146.97
Vendredi	174.18	178.24	90.29	113.87	144.83
A. Paris	174.64	182.24	92.49	112.39	144.11
A. Paris	160.47	163.68	79.54	97.87	138.95
1966 H	173.24	162.44	80.76	100.85	143.30
1966 H	156.59	155.88	73.26	92.34	147.21
1965 H	178.39	187.90	91.52	114.73	145.85
1965 H	156.59	155.88	73.26	92.34	147.21

65th	70th	75th	80th
171.38	155.54	128.27	163.1
170.08	153.14	127.06	162.1

☐ Je voudrais pre

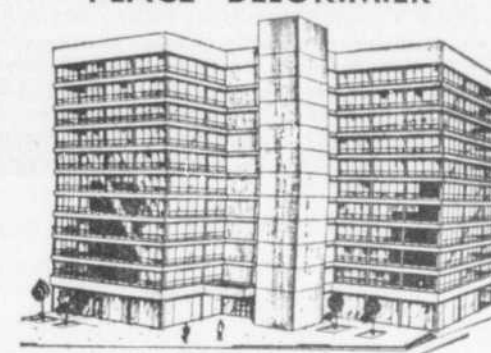
Nom _____

Adresse _____

1998	270.84	273.56	269.40	271.5
1999	147.27	148.09	145.66	148.
2000	162.20	163.23	160.22	162.

61 0183 252.19 355 270.37 332.40 +0.25 1

PLACE DELORIMIER



COMPLEXE D'AFFAIRES & PROFESSIONNELLES
ANGLE DELORMIER ET SHERBROOKE

- \$3.50 et plus par P.C.
- Subdivisé au besoin
- Décoré selon vos indications
- Magasins au rez-de-chaussée
- Tous services compris
- Climatisé en saison, etc.

Armand VI. 5-1144
DES ROSIERS INC.

AIMERIEZ-VOUS RÉDUIRE VOS IMPÔTS

N'oubliez pas que les versements au **FONDS DE RETRAITE CONSOLIDÉ** de la Montreal Trust sont *exempts d'impôt*. Commencez donc dès maintenant à pourvoir à votre retraite, tout en profitant de cette exemption: souscrivez sans tarder à ce fonds approuvé par le gouvernement.

Les versements effectués avant la fin de *février 1966* seront déductibles du revenu imposable pour l'année 1965. Postez donc sans tarder le coupon ci-dessous pour recevoir notre dépliant explicatif.

 **Montreal Trust*****Montreal Trust***

Montréal, Place Ville. Tel.: 861-1681

le-Claire, Centre Fairview. Tel.: 695-5230

☐ Veuillez m'envoyer la documentation sur votre Fonds de retraite consolidé.

☐ Je voudrais prendre rendez-vous.

om _____

adresse _____

Cavalcade SPORTIVE

par
Gérard Gosselin

Avis de funérailles

La semaine dernière, à New York, est décédée la Ligue Nationale de hockey, à l'âge de 49 ans et trois mois, des suites d'un étouffement progressif. Elle était née à Montréal, le 22 novembre 1917. De ses quatre premiers enfants, Canadiens, Wanderers, Ottawa et Québec, un seul survit, le Canadien. Comme elle souffrait depuis quelque temps de manque de globules "verts", on décida de la soumettre à un régime d'expansion monétaire. A la suite d'une bouchée trop grosse, avalée trop vite, elle a rendu l'âme en présence de ses six gouverneurs, venus à son chevet pour recueillir son dernier soupir et sa succession. La dépouille mortelle sera inhumée au Temple de la Renommée et les funérailles célébrées aux bureaux de M. Clarence Campbell, exploré, édifice Sun Life, à Montréal. Parents et amis sont invités à y assister, sans autre invitation. On peut, (surtout les journalistes) envoyer beaucoup de fleurs.

Funérailles

Les funérailles de la Ligue Nationale ont eu lieu, ces jours derniers, presque dans l'intimité. Quelques timides sympathisants se cachaient derrière les bancs et les arbres de la place de peur d'être reconnus par les étudiants des universités dont on craignait une manifestation. Des centaines de milliers d'amateurs de hockey professionnel brillèrent par leur absence. Pendant que les Marines des États-Unis carillonnaient le "Last Post", on voyait des papiers du Forum se ruiner vers les gares, y acheter des billets de chemin de fer en direction de San Francisco, Pittsburgh, etc., où l'on cherche des preneurs de billets compétents et qualifiés. Deux télégrammes avaient été adressés au salon funéraire: de la ville de Vancouver et de l'honorable Gérard Martineau, des As de Québec, qui s'excusait de n'avoir pu se rendre aux funérailles.

Avis public

Requête aux gouvernements des États de Californie, Pennsylvanie, Minnesota et Missouri. Prenez avis qu'à une prochaine session de votre législature, le soussigné fera demande en bonne et due forme, étant donné le décès précoce de la Ligue Nationale, pour être autorisé à changer le nom de ladite Ligue Nationale (LHN) en celui de Norris House League (NHL) et, pour les fins des présentes, j'accepte la succession, sans réserve, sans bénéfices d'inventaire, de ladite Ligue Nationale décédée, en acceptant droits et obligations de ladite Ligue Nationale: terrains, arènes, bâtisses, édifices, joueurs, personnel, bancs, comptoirs, guichets, lavabos, toilettes, et ce qui peut y accroître, notamment l'arène de St-Louis, étant ma propriété personnelle et que je m'engage à vendre à la nouvelle NHL, payable à même les dépôts de \$2,000,000 exigés des nouveaux clubs, même St-Louis qui n'a pas fait de demande. Ces nouveaux membres qui composeront la nouvelle NHL (Norris House League) sont Los Angeles, San Francisco, Pittsburgh, Philadelphie, St-Louis, St-Paul-Minnesota.

En foi de quoi, nous avons signé
Jim Norris, de Chicago,
Bruce, parent de Jim Norris, de Détroit,
Jim Norris, de St-Louis.

Témoine idoine: C. Campbell.

Aaron et Mathews visent de nouveaux records

ATLANTA — Hank Aaron et Eddie Mathews, qui ont gagné 875 circuits au profit des Braves de Milwaukee, ce qui est un record de la Ligue Nationale pour deux conquérants, espèrent en gagner au moins 80 autres cette saison.

Aaron, qui a eu 32 ans samedi dernier, a déclaré: "Je vise toujours haut et tente d'atteindre mon objectif. Cette année, je veux frapper 45 circuits".

Ce total égaliserait sa meilleure production annuelle, réalisée en 1962. Il en a frappé 44 en 1963.

Mathews affiche moins d'optimisme, mais "sera très dé-

Une équipe du Mexique soulève l'enthousiasme des spectateurs

QUEBEC. — Les Lions de Québec de la catégorie AA ont défit 8-3 dimanche soir l'équipe de Mexico lors du 7e tournoi international annuel de hockey peewee. L'équipe mexicaine a bien joué et son patinage a rivalisé avec celui de l'équipe québécoise tout le long de la partie mais son gardien de but Léopold Vial s'est révélé faible.

Vial a semblé être effrayé par les lancers hauts et il a à plusieurs reprises tourné le dos alors que l'équipe de Québec lançait sur lui.

Yves Ouellette a dirigé l'offensive de Québec en comptant trois buts tandis que Gilles Bédard et Mario Desjardins ont compté chacun à deux reprises. Daniel Drolet a compté l'autre point.

Roberto Urtubee, Francisco Durazo et Emiliano Robles ont compté pour le Mexique.

L'assistance qui remplissait à craquer le stade sportif s'est levée pour ovationner l'équipe mexicaine à son entrée sur la patinoire. C'était la première fois qu'une équipe mexicaine participait au tournoi international.

La plus grosse surprise du tournoi jusqu'ici a été la défaite subie dimanche par Pointe-Claire aux mains du Cap-de-la-Madeleine, dans la catégorie A.

Pointe-Claire

Charlesbourg a remplacé son gardien de but Marc Boissonneault par un 6e joueur alors qu'il restait moins d'une minute à jouer, mais n'a pas réussi à égaliser le compte.

Levis

Québec North Shore a réussi quatre buts au cours de la troisième période pour vaincre Levis 4-0 dans la quatrième partie de la catégorie A.

Carl Tommaro a compté à deux reprises pour North Shore tandis que les autres buts ont été marqués par Ken Stewart et Mark Guertin. Donnie Snodgrass a effectué plusieurs arrêts sensationnels dans les filets du North Shore pour réussir son blanchissage.

Un but de Keith Butts au cours de la première période a été tout ce qu'il a fallu à Leaside, Ontario, pour vaincre Galtèneau 1-0 dans la catégorie B.

Richard Williams, le cerbère de Leaside, a effectué plusieurs arrêts importants au cours de la partie alors que Galtèneau tentait d'égaliser le

L'équipe du Cap-de-la-Madeleine n'a eu aucune difficulté à vaincre 9-2 les champions de la catégorie A de l'an dernier, Gilles Therrien a compté à trois reprises pour le Cap-de-la-Madeleine, tandis que Pierre L'Heureux, Jacques Boucher, et Alain Daigle ont réussi chacun deux filets.

Les compteurs de Pointe-Claire ont été Gordie Armstrong et Pierre Daigle.

Brampton, Ontario, a compté un point au cours de la première période et deux dans la seconde pour remporter une victoire de 3-2 sur Charlesbourg, dimanche lors d'une autre partie de la catégorie A.

Brian Haw a compté à deux reprises pour Brampton et Ricky Walker a réussi l'autre but.

Roger Thomassin a compté pour Charlesbourg à la fin de sa seconde période et Alain Duquet a réussi l'autre point alors qu'il restait moins de deux minutes à jouer dans la partie.

Charlesbourg a remplacé son gardien de but Marc Boissonneault par un 6e joueur alors qu'il restait moins d'une minute à jouer, mais n'a pas réussi à égaliser le compte.

Levis

Québec North Shore a réussi quatre buts au cours de la troisième période pour vaincre Levis 4-0 dans la quatrième partie de la catégorie A.

Carl Tommaro a compté à deux reprises pour North Shore tandis que les autres buts ont été marqués par Ken Stewart et Mark Guertin. Donnie Snodgrass a effectué plusieurs arrêts sensationnels dans les filets du North Shore pour réussir son blanchissage.

Un but de Keith Butts au cours de la première période a été tout ce qu'il a fallu à Leaside, Ontario, pour vaincre Galtèneau 1-0 dans la catégorie B.

Richard Williams, le cerbère de Leaside, a effectué plusieurs arrêts importants au cours de la partie alors que Galtèneau tentait d'égaliser le

compte. Mais Williams n'a rien laissé passer.

Au cours de la dernière partie de la journée dans la section B, Buckingham a écrasé Duberger 9-2.

Gilles Plouffe a réussi trois buts pour Buckingham tandis que son coéquipier Richard Daoust a enregistré une paire de points. Les autres compteurs ont été Pierre Chenier, Guy Chevrier, André Proulx et Fernand Daoust.

André Lelièvre et Denis Gauvin ont compté pour Duberger.

Camille Thibault, un joueur centre de 12 ans, pesant 70 livres et mesurant quatre pieds et quatre pouces a prouvé dimanche matin qu'il était un gros joueur en enregistrant 7 buts alors que Donnacona a écrasé St-Joseph de Beauce, 12-1, lors d'une partie de la section C. Thibault lui aussi participait à trois autres buts.

Danse de millions

PALM BEACH. — La Ligue Nationale de football a vendu ses droits de télévision pour sa partie de la semaine, pour les 2 prochaines années, à Columbia Broadcasting System, pour \$2,000,000 par partie. Ajoutés à \$18,000,000 pour les parties régulières et de pré-saison, plus \$400,000 pour le Bowl de Miami, les revenus de la Ligue Nationale, de CBS seulement, seront de l'ordre de \$21,000,000. Cette entente vaut pour 1966 et pour 1967, avec droit d'option pour 1968.

Scandale à la suite d'un combat à Mexico

Un scandale a suivi la rencontre Vicente Saldivar-Floyd Robertson pour le titre mondial des poids plumes quand le Ghana, battu par K.O. samedi soir au deuxième round, s'est plaint d'avoir été "drogué" par un manager mexicain engagé à son service.

L'accusation a été lancée par Robertson alors qu'il accompagnait à l'aéroport son manager Sam Docherty, rentrait à Londres. L'ex-challenger a crié qu'il n'avait jamais été d'accord pour accepter un mexicain dans son groupe alors qu'il devait rencontrer un boxeur mexicain dans un match de championnat, et affirme que Francisco "Pancho" Rosales lui avait versé une drogue dans quelque boisson avant le combat. C'est pour quoi il s'était senti sur le ring si étourdi en même temps qu'aussi impressionné par la

multitude qui remplissait la vaste "Plaza" Mexico.

L'entraîneur Ginger Ardaya a appuyé les accusations de Robertson en reprochant à Docherty "d'avoir accepté Rosales au gymnase et dans le coin de "Floyd". Sa présence, a-t-il affirmé, a été nuisible".

Le docteur Gilberto Bolanos, Cacho, médecin officiel de la commission de boxe de Mexico qui a examiné le challenger avant et après le combat, a déclaré de son côté qu'il n'avait constaté aucun symptôme pouvant permettre de penser que le boxeur avait été drogué.

L'ambassadeur du Ghana a cependant appuyé Robertson en déclarant que sa plainte méritait une enquête. Le K.O. de Floyd, s'est dit très étonné que "Floyd" ait pu subir ainsi, dès le deuxième round, le premier K.O. de sa carrière.

SPORT-MINUTE

Le joueur de défense Doug Barkley, des Red Wings de Détroit, qui a été blessé à un œil, le 30 janvier au cours d'une partie contre Chicago, devra subir une nouvelle intervention chirurgicale... Le gardien de buts Doug Webb, du High School Antigonish, en Nouvelle-Écosse était ennuagé à la suite d'une partie où son club triompha du High School Canso, au compte de 24-0. Les lancers, par Antigonish, 82... Canso, 0... Au tournoi "pee wee" à Québec, les Tigers Hawks de Toronto ont défit le club Ted Reeve de Toronto, 6-4... Les conditions du ski varient de bonnes à excellentes dans toutes les régions de la province... Regine Heitzer, d'Autriche, championne d'Europe en patinage artistique, déclare qu'elle a pris sa retraite pour ne pas subir la défaite aux mains de la Canadienne Petra Burka. Elle préfère abandonner pendant qu'elle est encore championne... Punch Imlach ne sera pas derrière le banc de ses Maple Leafs, le 9 mars, parce qu'il ira assister au tournoi de hockey international, en Yougoslavie.

Charlie Larente sera fêté par environ 1,000 sportifs, le 26 février, au gymnase du collège St-Laurent... Le 1er bataillon du Royal 22ème Régiment, stationné au camp Valcartier, a remporté la première place et le trophée qui en est l'attribut dans le tournoi sportif annuel de la région militaire du Québec... Le grand prix Esso du carnaval de Québec, compétition inscrite au championnat national des courses sur glace, sera disputée dimanche prochain, sur la piste de course de l'Exposition de Québec... Important tournoi de ballon sur glace, commandité par la Brasserie Labatt, les 8, 9, 10 avril, à Montréal-Nord.

Le Salon du Sportsman de Montréal sera ouvert au Palais du Commerce, du 18 au 27 mars. Plus de 150,000 personnes y assisteront... Ecole de ski à l'auberge "Le Phil Bonheur", du 20 au 25 février, pour secrétaires, employés de bureau, infirmières, etc. Prix modiques... Plus de 70 équipes puillistes de la région de Montréal sont inscrites au tournoi des Golden Gloves... Le 7ème salon natutique national tiendra ses assises au Palais du Commerce, le 24 février prochain. On y exhibera pour plus de \$1,000,000 d'embarcations à moteur et à voile, de chaloupes, de canoes, de hors-bords, de moteurs internes et d'accessoires... C'est Mlle Francine Crête qui a été élue reine du carnaval de Laval... L'Ecole canadienne de plongeon organise un stage d'une journée, dimanche, le 27 février, à la piscine Hogan, 2188 Wellington. Pour information, s'adresser à Mlle Nicole Valiquet, 10,301 rue Francis, Montréal 12.

Le club de ski Eureka a choisi le Mont Belle Neve, à Val David, comme destination de son excursion de dimanche prochain. Pour information: Robert Bruyère 728-1134; Jacques Poulet 721-6034 et Louise Turgeon 256-7815... Aubeasab!; On signe leurs contrats pour la saison 1966-1967: le gaucher Pete Richert, des Sénateurs de Washington; Dave Boswell et Bill Pleis, des Twins de Minnesota; le joueur de premier but Ed Kranepool, avec les Mets de New York; Wes Covington qui jouera pour les Cubs de Chicago, sous les ordres de Leo Durocher.

Le calendrier du tournoi de hockey international

Voici le programme du championnat du monde de hockey sur glace qui aura lieu du 3 au 13 mars prochain en yougoslavie.

A Ljubljana - Groupe "A":

3 mars: URSS - Pologne - Tchecoslovaquie - Allemagne de l'Est - Suède - Finlande - États-Unis - Canada.

4 mars: repos.

5 mars: Canada - Pologne - Tchecoslovaquie - Finlande - Suède - Allemagne de l'Est - URSS - États-Unis.

6 mars: Tchecoslovaquie - Pologne - Canada - Finlande - Suède - États-Unis - URSS - Allemagne de l'Est.

7 mars: repos.

8 mars: Suède - Pologne - URSS - Finlande - Tchecoslovaquie - États-Unis - Canada - Allemagne de l'Est.

9 mars: Finlande - États-Unis et Pologne - Allemagne de l'Est.

10 mars: Tchecoslovaquie - Canada et URSS - Suède.

11 mars: Finlande - Pologne - Allemagne de l'Est - États-Unis - Tchecoslovaquie - Suède - URSS - Canada.

12 mars: Pologne - États-Unis et Allemagne de l'Est - Finlande.

13 mars: Canada - Suède et Tchecoslovaquie - URSS.

HOCKEY

CE SOIR
LIGUE AMERICAINE
Québec à Vancouver
LIGUE JUNIOR "A":
Niagara Falls à London
Canadien à St. Catharines

CLASSEMENT

LIGUE AMERICAINE

DIVISION EST

	G	P	N	Pp	Pc	Pts
Quebec	24	12	3	215	140	71
Niagara Falls	21	12	7	177	130	49
Springfield	21	26	1	142	157	43
Baltimore	17	29	2	134	166	36
Providence	14	30	3	117	196	31

DIVISION OUEST

	G	P	N	Pp	Pc	Pts
Rochester	32	13	3	191	140	67
Pittsburgh	29	19	1	170	141	59
Cleveland	25	24	1	152	146	41
Buffalo	17	30	3	135	170	37

LIGUE JUNIOR "A"

	G	P	N	Pp	Pc	Pts
Peterborough	22	11	8	185	146	52
Niagara Falls	21	12	7	177	130	49
Ontario	20	14	7	196	149	47
Hamilton	20	17	3	177	189	45
Montréal	17	11	2	141	136	41
Toronto	16	17	8	173	189	40
Richmond	12	19	9	133	154	33
S. Catharines	13	21	3	156	180	33
London	11	26	3	127	202	27

LIGUE

INTERUNIVERSITAIRE

	G	P	N	Pp	Pc	Pts
Western	11	2	7	40	24	24
Toronto	11	2	7	99	42	21
Waterloo	8	3	2	87	43	18
Laval	7	8	1	63	42	10
Queen's	7	8	1	74	44	10
McMaster	5	8	0	97	87	10
McGill	3	9	0	43	73	7
Montréal	3	9	0	40	66	4
Guelph	3	9	1	38	60	5

COMPTABLES AGRÉÉS

MEMBRES DE
L'INSTITUT DES COMPTABLES AGRÉÉS DE QUÉBEC
THE INSTITUTE OF CHARTERED ACCOUNTANTS OF QUÉBEC

— Etabli en 1880 —
C.D. Mellor, C.A., Directeur Administratif
Edifice des Comptables Agréés, 630 ouest, rue Lagacétière — Tél. 861-1891

ARCHAMBAULT, MARCHAND,
BOIVIN, ARBOUR, LAFLEUR
& CIE

Comptables agréés
Donat Marchand, C.A.
J. Henri Boivin, C.A.
Gerald Arbour, C.A.
Paul Desjardis, C.A.
Roger Archambault, L.S.C., C.A.
159 o., rue Craig. 861-1491

ARMAND, FILLION & ASSOCIÉS
Comptables agréés
3785 ouest, Jean-Talon
RE. 1-7601
Ville Mont-Royal

AUDET, POUPART & CIE
Comptables agréés
R. Audet, B.A., L.S.C., Com. C.A.
G. Poupart, B.A., L.S.C., Com. C.A.
7073 St-Denis, Montréal 10
272-8751

BASTIEN, BARRIÈRE & ASSOCIÉS
Comptables agréés
F.J. Bastien, C.A., R. Barrière, C.A.
G. Boudreau, C.A., J. Pelletier, C.A.
620 ouest, boul. Dorchester
2 bl. Desaulniers, St-Lambert
Montréal 866-5886

LORENZO BELANGER & ASSOCIÉS
Comptables agréés
1980 ouest, rue Sherbrooke
Suite 340
937-4238

CAMILLE BENOIT & ASSOCIÉS
Comptables agréés
Camille Benoit, C.A.
Jean-Claude Gagnon, C.A.
Yves Desrosiers, C.A.
50 Place Crémazie, Suite 419
381-5621

PAUL E. BONNIER
Comptable agréé
360, St-Jacques Montréal 1
842-4691 842-2761

CLARKSON, GORDON & CIE
Comptables agréés
R.V. Barnett, C.A. H.E. Bell, C.A.
M. Camirand, C.A. H.M. Caron, C.A.
L.J. Barriault, C.A. D.T. Finley, C.A.
G.B. Glick, C.A. A.W. Gilmore, C.A.
J. Gignas, C.A. J.P. Graveline, C.A.
G.P. Kneeling, C.A. K. MacKenzie, C.A.
J.D. Morrison, C.A. R. Normandeau, C.A.
Associés-résidents
Montréal — Québec
Halifax, Ottawa, Toronto, Hamilton,
Kitchener, London, Windsor, Winnipeg,
Regina, Calgary, Edmonton,
Vancouver

COURTOIS, FREDETTE,
CHARRIÈRE & CIE
Comptables agréés
F. Fredette, C.A., G. Charrière, C.A.
R. Poupart, C.A., M. Laineuse, C.A.
L. Robitaille, C.A., H. Mercier, C.A.
J.C. Racette, C.A., L. Bédard, C.A.
G. Fausse, C.A., H. Mercier, C.A.
507 Place d'Armes
Tél.: 842-8621

DECARUFEL, DECARUFEL
& L'ESPERANCE
Comptables agréés
50 ouest, Place Crémazie
Suite 1010 Tél.: 384-1890

DENIS, DESMARIS
HOULE & CIE
Comptables agréés
J.P. Denis, B.A., B.S.A., L.S.C., C.A.
Roger Houle, B.A., L.S.C., C.A.
Olivier Desmaris, B.A., L.S.C., C.A.
Germain Desmaris, C.A.
Duncan Moore, C.A.
57 ouest, Saint-Jacques
Vl. 5-5208

DESCHAMPS & GROTHÉ
Comptables agréés
J.-Arthur Deschamps, C.A.
René-P. Grothé, C.A.
1411 Crescent, Montréal 25
Vl. 5-3248

GALARNEAU, DESMARIS
BOUDREAU, HUARD & ASSOCIÉS
Comptables agréés
Aimé Galarneau, C.A.
Jacques Desmaris, C.A.
Gilles Boudreau, C.A.
Doriel Huard, C.A.
237 o., boul. Saint-Joseph
Tél. 274-2534 Montréal 8

GAUVIN, DUCHAMPE, ROULEAU
PRENOVOST, DUMAS, BRAULT
& ASSOCIÉS
Comptables agréés
Roger Gauvin, C.A.
J.-Omer Duchamp, C.A.
Jean-Paul Rouleau, C.A.
Georges Prenovost, C.A.
Marcel Dumas, C.A.
Louis-P. Brault, C.A.
Pierre Lalonde, C.A.
561 est, boulevard Crémazie
Montréal 11 Tél.: 381-8011

KENDALL, TRUDEL & CIE
Comptables agréés
1015 Côte Beaver Hall
866-8563

GÉRARD LABELLE
Comptable agréé
85 est, boul. Henri-Bourassa
384-9945

LACHANCE, BROUSSEAU,
ALLARD & CIE
Comptables agréés
Benoit P. Lachance, C.A.
René Broseau, C.A.
Denis Allard, C.A.
R. Morin, C.A.
Georges Gagnon, C.A.
110 ouest, Place Crémazie
Suite 750 — 381-9323

LAFONTAINE, BÉDARD &
BERTRAND
Comptables agréés
Gaston Bédard, C.A.
René Bertrand, C.A.
Georges Lafontaine, L.S.C., C.A.
7070, Chemin de la Côte-des-Neiges
MONTRÉAL 16 — Tél.: RE. 1-1491

LAVALLÉE, BÉDARD, LYONNAIS,
GASCON, LUSSIER, NOISEUX,
SENECAL
Comptables agréés
H. Lavalée, C.A. R. Gagnon, C.A.
L. Gascon, C.A. J. Lussier, C.A.
P. Noisieux, C.A. B. Béland, C.A.
P. Bédard, L.L.C. D. Crockett, C.A.
M. Demers, C.A. A. Lussier, C.A.
M. Hardy, C.A. P. Hébert, C.A.
215, rue St-Jacques, Montréal
Tél.: 849-7791

RAYMOND LAVIGNE & ASSOCIÉS
Comptables agréés
5100, rue Académie, Suite 1
256-6822 — 728-6267

LEBLANC & CIE
Comptables agréés
Fernand E. Leblanc, L.S.C., C.A.
436 est, rue Laurier
MONTRÉAL
276-2638

LEMIRE, ROULEAU & CIE
Comptables agréés
R. Lemire, C.A. R. M. Rouleau, C.A.
33 ouest, St-Jacques, ch. 505
Tél.: 844-3475

MAHEU, NOËL & CIE
Comptables agréés
J. E. Maheu, C.A. A. Noël, C.A.
R. Maheu, C.A. R. Robert, C.A.
A.R. Faggiolo, C.A. M. Hurlbise, C.A.
G. Amodeo, C.A. G. Landry, C.A.
L. Jarry, C.A. R. Tremblay, C.A.
M. Lefebvre, C.A. Y. Laplante, C.A.
A. Harel, C.A. C. Vercauteren, C.A.
G. Normandeau, C.A. A. Gaudette, C.A.
507 Place d'Armes
Montréal Tél.: 842-6651

MALLETTE, CÔTÉ, NORMANDIN
& CIE
Comptable agréé
3310, avenue Malpawood
Appartement 9
Montréal, Qué. RE. 7-9725

RENE DE COTRET, OSTIGUY,
HEBERT, ST-ARNAUD, GOSSELIN,
VERRIER, BEAUCHEMIN & CIE
Associés-résidents
Y. Normandin, C.A. J.R. de Cotel, C.A.
R. Hebert, C.A. J. Ostiguy, C.A.
A. Côté, C.A. C. Hebert, C.A.
G. Normandin, C.A. P.R. de Cotel, C.A.
A. Roussel, C.A. R. St-Arnaud, C.A.
J.-J. Leclavilier, C.A. C. Gosselin, C.A.
A. Massé, C.A. C. St-Denis, C.A.
G. Lefebvre, C.A. L. Beauchemin, C.A.
1440 ouest, rue Ste-Catherine
Montréal — 866-2891
Drummondville, Tracy,
Trois-Rivières, Nicolet

MCDONALD,

D'UN OCEAN A L'AUTRE

Diefenbaker parle des ententes secrètes entre Pearson et Lesage

KITCHENER — M. John Diefenbaker, chef de l'opposition aux Communes, s'est élevé samedi contre la procédure adoptée par le gouvernement fédéral en ce qui a trait à l'assistance financière aux universités. "Je suis très surpris de constater que le gouvernement du Québec tout au moins ait accepté ces subventions sans condition et qu'il les utilisera pour la construction d'une route et autres projets gouvernementaux", a-t-il dit. Lors d'une conférence de presse, il a ajouté qu'il s'agit vraisemblablement de "l'une des questions ayant fait l'objet de la réunion secrète de janvier entre le premier ministre Pearson et le premier ministre Lesage du Québec". "Ce n'est qu'un autre pas sur la voie de la désintégration de cette confédération", a déclaré M. Diefenbaker. Il y a eu tellement de réunions secrètes que le parlement n'a plus qu'à donner son estampille aux ententes intervenues dans le secret".

Les étudiants conservateurs sont divisés sur la peine de mort

OTTAWA — La Fédération des étudiants conservateurs est divisée sur la peine de mort. Soixante pour cent des 200 délégués qui participaient au congrès annuel de la Fédération, en fin de semaine à Ottawa, ont répondu à un questionnaire sur le sujet. La moitié a favorisé le maintien de la peine de mort, l'autre moitié en a demandé l'abolition.

Les dispositifs de sécurité dans les voitures

WINNIPEG — Le député conservateur de Brome-Missisquoi, M. Howard Graftey, a proposé que les fabricants d'automobiles canadiens et américains s'entendent pour ne faire aucun changement de ligne l'an prochain, et pour consacrer l'argent ainsi épargné à augmenter la sécurité des voitures. La moitié des voitures qui sortent des usines seront impliquées dans des accidents ou il y aura des morts et des blessés, a-t-il déclaré devant le conseil de la sécurité routière de Winnipeg. Ces accidents pourraient être réduits de moitié en intégrant aux voitures neuves certains dispositifs de sécurité que les fabricants connaissent fort bien. Le gouvernement pourrait légiférer dans ce domaine de la même façon qu'il le fait sur les aliments et les drogues, a ajouté M. Graftey, selon qui 87 pour cent des accidents graves se produisent à moins de 40 milles à l'heure.

Projet d'autoroute entre Sherbrooke et le Nouveau-Brunswick

AUGUSTA (Maine) — L'Assemblée législative du Maine a formé un comité pour étudier la possibilité de construire une autoroute reliant Sherbrooke et les Cantons de l'Est au Nouveau-Brunswick, en passant par le Maine. Le comité comprendra trois sénateurs, trois représentants et un ingénieur de la commission des transports. Il a été formé la semaine dernière, au dernier jour d'une session spéciale de l'Assemblée. Aucun budget ne lui a cependant été alloué.

CKAC conteste la validité d'un règlement sur la radiodiffusion

OTTAWA — La validité de tous les droits prélevés depuis 1960 par le Canada pour l'exploitation de stations privées de radio et de télévision a été contestée en Cour suprême du Canada. Le tribunal doit rendre jugement à une date ultérieure. L'affaire met en jeu des revenus gouvernementaux de plusieurs millions. Un procureur du poste CKAC, de Montréal, a soutenu qu'un nouveau régime de droits doit être appliqué rétroactivement à l'année commençant le 1er avril 1960, sans la sanction du parlement.

Opposition à la vente du réseau privé CTV

OTTAWA — La Ligue canadienne de la radiodiffusion s'opposera à la vente du réseau privé CTV au groupe des stations qui en sont membres, lors de l'audition de la requête devant le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion, le 23 février. Deux stations de télévision s'opposent également à la vente: CKWC de Moncton et CHCH de Hamilton. L'Association canadienne des artistes de radio et de télévision fera connaître son point de vue sur la transaction le jour de l'audition devant le BGR.

Les nouveaux droits prélevés pour l'exploitation des stations privées de radiodiffusion sans la sanction du parlement

Ces droits sont injustes et discriminatoires parce qu'ils ne s'appliquent pas à Radio-Canada et parce qu'ils varient d'une station privée à une autre et d'année en année.

Les droits en cause ont été appliqués rétroactivement à l'année commençant le 1er avril 1960, sans la sanction du parlement

OTTAWA — Le député néo-démocrate H. W. Herdige a dit en Chambre hier qu'il tient de source bien informée que la Gendarmerie royale est en possession de documents prouvant que l'ancien chef syndical Hal Banks et d'autres chefs du syndicat international des gens de mer ont commis des fraudes.

Le ministre de la justice, M. Lucien Carlin, a répondu qu'il ne pouvait dire quoi que ce soit au sujet de l'affaire tant que la preuve n'aura pas été établie complètement. Il a insisté sur le mot "complètement".

M. Herdige, député de Kootenay-Ouest, a dit que la preuve de fraude a été relevée dans les dossiers saisis en 1964 et 1965 au siège social du Syndicat international des gens de mer, à Montréal, dans des descentes effectuées par la Gendarmerie royale.

Il a dit avoir appris qu'un tribunal de Montréal a remis les dossiers saisis à la Gendarmerie après une bataille juridique. Il a demandé si le gouvernement songeait à porter des accusations.

Hees invite l'industrie à faire davantage pour l'éducation

TORONTO — Le Canada doit accroître son aide à l'éducation scientifique, mais aussi les hommes d'affaires, a déclaré M. George Hees, à Toronto hier. L'industrie doit considérer ce qu'elle doit payer pour l'éducation comme un de ses coûts de production, a dit l'ancien ministre du commerce dans le gouvernement conservateur. M. Hees a insisté sur l'éducation comme condition à l'augmentation de la productivité, étant donné que l'industrie a besoin de chercheurs pour rester constamment au niveau de la concurrence mondiale.

Protestation contre la restriction de l'information

HAMILTON — La conférence annuelle des représentants de la Chambre des communes, M. Lucien Lamoureux, et aux différents chefs de parti. Elle s'oppose particulièrement à l'interdiction directe ou indirecte d'aborder les députés dans les couloirs du parlement. Au cours de la conférence, un conseiller juridique a plaidé en faveur d'un amendement à la loi fédérale du

Nominations au Conseil économique

OTTAWA — Le premier ministre a annoncé la nomination de quatre nouveaux membres au Conseil économique du Canada et annoncé également que six anciens membres étaient nommés à nouveau. Ces nominations valent pour une période de trois ans. Les membres nommés à nouveau sont MM. François Cleyn, de Huntingdon, Qué.; Walter Charles Koerner, de Toronto; Stanley Little, d'Ottawa; M. A.F.W. Plumtree, d'Ottawa et M. Francis George Winspear, d'Edmonton. Les nouveaux membres sont MM. R.R. Atkinson, président du National Farmers' Union, de Saskatoon; J.R. Murray, directeur général de la compagnie de la Baie d'Hudson de Winnipeg; Roger Perreault, économiste, à l'emploi de l'Union des cultivateurs, de Montréal et le professeur André Raynaud, de la faculté des sciences politiques et sociales à l'université de Montréal. Le Conseil économique du Canada compte 25 membres. Son président est M. John Deutsch, son vice-président M. J.L.E. Couillard, et son directeur, M. Arthur Smith, tous trois d'Ottawa.

Bennett: la politique fiscale d'Ottawa défavorise la Colombie

VICTORIA — La politique fiscale du gouvernement fédéral face aux provinces a été mise en cause vendredi dans le discours du budget de la Colombie-Britannique. Le premier ministre W.A.C. Bennett, qui est également ministre des finances, a déclaré, réitérant des accusations qu'il avait déjà portées, que plusieurs programmes fédéraux sont "discriminatoires" contre la Colombie-Britannique.

"Le gouvernement du Canada, s'il ne quitte pas les champs de la taxation directe, doit contribuer davantage à la mise en valeur des ressources provinciales et au développement des moyens de transport sans quoi les possibilités des riches régions du Nord demeureront non exploitées et c'est le pays dans son ensemble qui y perdra", a-t-il déclaré à la Législature.

"Nous devons bénéficier d'une participation fédérale accrue dans des programmes déterminés ou d'une part

Diefenbaker: on a fait un beau gâchis de l'unité nationale

OTTAWA — A cause du gouvernement libéral, l'unité nationale est présentement un "beau gâchis", a affirmé dimanche le leader du parti conservateur. S'adressant aux délégués de la Fédération des étudiants conservateurs, M. John Diefenbaker a dit que la notion de deux nations, par opposition à l'unité nationale, a été énoncée pour la première fois en 1963 par le premier ministre Lester B. Pearson. Cette opinion n'a jamais été partagée au cours des années par la plupart des dirigeants politiques canadiens. L'unité nationale est devenue "un mot vide de sens dans le vocabulaire de ce pays", a dit M. Diefenbaker. Au rythme où vont ses idées corréatives, il n'y aura plus de Canada quand vous aurez mon âge, a dit le leader conservateur à ses auditeurs.

Le vieux chef Tory a dit qu'il se pourrait qu'avant longtemps il révèle en détails ce qui s'est produit lorsque le Canada a consenti à vendre du blé à la Chine communiste pour la première fois. Il a ajouté que les autorités américaines avaient dit au gouvernement canadien de ne pas effectuer la vente.

M. Diefenbaker s'est dit "étonné" de la résolution adoptée par la Fédération des étudiants libéraux qui se sont prononcés en faveur de l'abolition de la monarchie.

Pearson: aucune différence entre l'abattement fiscal et la subvention inconditionnelle

OTTAWA — Le premier ministre Pearson a déclaré aux Communes hier que les subventions de plus de \$17 millions versées au Québec en vertu du programme fédéral d'aide aux universités ne différaient en rien de celles versées par l'ancien gouvernement conservateur, sauf que cette fois elles sont versées en argent comptant, alors qu'auparavant elles étaient sous forme d'abattement d'impôt.

M. Diefenbaker avait demandé si le premier ministre du

ministre associé de la défense, M. Cadieux, en réponse à une question du député Lewis Brand (PC - Saskatchewan). Au cours des sept années précédentes le nombre de ceux qui ont quitté l'aviation s'élevait à 37.

Les travaux de construction de la chaussée reliant l'île du Prince-Edouard et le Nouveau-Brunswick pourraient être achevés en 1970 à la condition qu'ils progressent normalement, a déclaré hier le ministre des travaux publics, M. George McRae. Mais il est impossible de prévoir avec exactitude la fin d'une entreprise de cette envergure, a-t-il ajouté. Hier dans les prévisions budgétaires déposées aux Communes, un montant de \$10 millions a été prévu pour les travaux. Pendant l'année fiscale qui se terminera le 31 mars, un peu plus d'un million avait été dépensé.

Le député néo-démocrate de Winnipeg-Nord, M. David Orlikow, a déclaré que le président d'Air Canada "a menti" à la population et au gouvernement "concernant ses intentions sur la base d'entretien de Winnipeg. Il a cité les paroles qu'il aurait prononcées M. Gordon McGreggor en 1949, et selon lesquelles il n'y avait pas de raison de transférer certaines installations et une partie du personnel de la compagnie de Winnipeg à Montréal. Depuis ce temps, a dit le député,

AVIS DE CESSATION GENERALE

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 15 février 1966, sous le numéro 188235, de la Banque Toronto-Dominion Ltd. de toutes dettes, présentes ou futures, payables à TRANS-CANADA UNIFORM CO. LTD., a été enregistré au Bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 7 février 1966 sous le numéro 188235.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 15 février 1966, sous le numéro 188235, de la Banque Toronto-Dominion Ltd. de toutes dettes, présentes ou futures, payables à TRANS-CANADA UNIFORM CO. LTD., a été enregistré au Bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 7 février 1966 sous le numéro 188235.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 15 février 1966, sous le numéro 188235, de la Banque Toronto-Dominion Ltd. de toutes dettes, présentes ou futures, payables à TRANS-CANADA UNIFORM CO. LTD., a été enregistré au Bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 7 février 1966 sous le numéro 188235.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 15 février 1966, sous le numéro 188235, de la Banque Toronto-Dominion Ltd. de toutes dettes, présentes ou futures, payables à TRANS-CANADA UNIFORM CO. LTD., a été enregistré au Bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 7 février 1966 sous le numéro 188235.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 15 février 1966, sous le numéro 188235, de la Banque Toronto-Dominion Ltd. de toutes dettes, présentes ou futures, payables à TRANS-CANADA UNIFORM CO. LTD., a été enregistré au Bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 7 février 1966 sous le numéro 188235.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 15 février 1966, sous le numéro 188235, de la Banque Toronto-Dominion Ltd. de toutes dettes, présentes ou futures, payables à TRANS-CANADA UNIFORM CO. LTD., a été enregistré au Bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 7 février 1966 sous le numéro 188235.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 15 février 1966, sous le numéro 188235, de la Banque Toronto-Dominion Ltd. de toutes dettes, présentes ou futures, payables à TRANS-CANADA UNIFORM CO. LTD., a été enregistré au Bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 7 février 1966 sous le numéro 188235.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 15 février 1966, sous le numéro 188235, de la Banque Toronto-Dominion Ltd. de toutes dettes, présentes ou futures, payables à TRANS-CANADA UNIFORM CO. LTD., a été enregistré au Bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 7 février 1966 sous le numéro 188235.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 15 février 1966, sous le numéro 188235, de la Banque Toronto-Dominion Ltd. de toutes dettes, présentes ou futures, payables à TRANS-CANADA UNIFORM CO. LTD., a été enregistré au Bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 7 février 1966 sous le numéro 188235.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 15 février 1966, sous le numéro 188235, de la Banque Toronto-Dominion Ltd. de toutes dettes, présentes ou futures, payables à TRANS-CANADA UNIFORM CO. LTD., a été enregistré au Bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 7 février 1966 sous le numéro 188235.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 15 février 1966, sous le numéro 188235, de la Banque Toronto-Dominion Ltd. de toutes dettes, présentes ou futures, payables à TRANS-CANADA UNIFORM CO. LTD., a été enregistré au Bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 7 février 1966 sous le numéro 188235.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 15 février 1966, sous le numéro 188235, de la Banque Toronto-Dominion Ltd. de toutes dettes, présentes ou futures, payables à TRANS-CANADA UNIFORM CO. LTD., a été enregistré au Bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 7 février 1966 sous le numéro 188235.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 15 février 1966, sous le numéro 188235, de la Banque Toronto-Dominion Ltd. de toutes dettes, présentes ou futures, payables à TRANS-CANADA UNIFORM CO. LTD., a été enregistré au Bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 7 février 1966 sous le numéro 188235.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 15 février 1966, sous le numéro 188235, de la Banque Toronto-Dominion Ltd. de toutes dettes, présentes ou futures, payables à TRANS-CANADA UNIFORM CO. LTD., a été enregistré au Bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 7 février 1966 sous le numéro 188235.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 15 février 1966, sous le numéro 188235, de la Banque Toronto-Dominion Ltd. de toutes dettes, présentes ou futures, payables à TRANS-CANADA UNIFORM CO. LTD., a été enregistré au Bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 7 février 1966 sous le numéro 188235.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 15 février 1966, sous le numéro 188235, de la Banque Toronto-Dominion Ltd. de toutes dettes, présentes ou futures, payables à TRANS-CANADA UNIFORM CO. LTD., a été enregistré au Bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 7 février 1966 sous le numéro 188235.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 15 février 1966, sous le numéro 188235, de la Banque Toronto-Dominion Ltd. de toutes dettes, présentes ou futures, payables à TRANS-CANADA UNIFORM CO. LTD., a été enregistré au Bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 7 février 1966 sous le numéro 188235.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 15 février 1966, sous le numéro 188235, de la Banque Toronto-Dominion Ltd. de toutes dettes, présentes ou futures, payables à TRANS-CANADA UNIFORM CO. LTD., a été enregistré au Bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 7 février 1966 sous le numéro 188235.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 15 février 1966, sous le numéro 188235, de la Banque Toronto-Dominion Ltd. de toutes dettes, présentes ou futures, payables à TRANS-CANADA UNIFORM CO. LTD., a été enregistré au Bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 7 février 1966 sous le numéro 188235.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 15 février 1966, sous le numéro 188235, de la Banque Toronto-Dominion Ltd. de toutes dettes, présentes ou futures, payables à TRANS-CANADA UNIFORM CO. LTD., a été enregistré au Bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 7 février 1966 sous le numéro 188235.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 15 février 1966, sous le numéro 188235, de la Banque Toronto-Dominion Ltd. de toutes dettes, présentes ou futures, payables à TRANS-CANADA UNIFORM CO. LTD., a été enregistré au Bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 7 février 1966 sous le numéro 188235.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 15 février 1966, sous le numéro 188235, de la Banque Toronto-Dominion Ltd. de toutes dettes, présentes ou futures, payables à TRANS-CANADA UNIFORM CO. LTD., a été enregistré au Bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 7 février 1966 sous le numéro 188235.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 15 février 1966, sous le numéro 188235, de la Banque Toronto-Dominion Ltd. de toutes dettes, présentes ou futures, payables à TRANS-CANADA UNIFORM CO. LTD., a été enregistré au Bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 7 février 1966 sous le numéro 188235.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 15 février 1966, sous le numéro 188235, de la Banque Toronto-Dominion Ltd. de toutes dettes, présentes ou futures, payables à TRANS-CANADA UNIFORM CO. LTD., a été enregistré au Bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 7 février 1966 sous le numéro 188235.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 15 février 1966, sous le numéro 188235, de la Banque Toronto-Dominion Ltd. de toutes dettes, présentes ou futures, payables à TRANS-CANADA UNIFORM CO. LTD., a été enregistré au Bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 7 février 1966 sous le numéro 188235.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 15 février 1966, sous le numéro 188235, de la Banque Toronto-Dominion Ltd. de toutes dettes, présentes ou futures, payables à TRANS-CANADA UNIFORM CO. LTD., a été enregistré au Bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 7 février 1966 sous le numéro 188235.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 15 février 1966, sous le numéro 188235, de la Banque Toronto-Dominion Ltd. de toutes dettes, présentes ou futures, payables à TRANS-CANADA UNIFORM CO. LTD., a été enregistré au Bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 7 février 1966 sous le numéro 188235.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 15 février 1966, sous le numéro 188235, de la Banque Toronto-Dominion Ltd. de toutes dettes, présentes ou futures, payables à TRANS-CANADA UNIFORM CO. LTD., a été enregistré au Bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 7 février 1966 sous le numéro 188235.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 15 février 1966, sous le numéro 188235, de la Banque Toronto-Dominion Ltd. de toutes dettes, présentes ou futures, payables à TRANS-CANADA UNIFORM CO. LTD., a été enregistré au Bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 7 février 1966 sous le numéro 188235.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 15 février 1966, sous le numéro 188235, de la Banque Toronto-Dominion Ltd. de toutes dettes, présentes ou futures, payables à TRANS-CANADA UNIFORM CO. LTD., a été enregistré au Bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 7 février 1966 sous le numéro 188235.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 15 février 1966, sous le numéro 188235, de la Banque Toronto-Dominion Ltd. de toutes dettes, présentes ou futures, payables à TRANS-CANADA UNIFORM CO. LTD., a été enregistré au Bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 7 février 1966 sous le numéro 188235.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 15 février 1966, sous le numéro 188235, de la Banque Toronto-Dominion Ltd. de toutes dettes, présentes ou futures, payables à TRANS-CANADA UNIFORM CO. LTD., a été enregistré au Bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 7 février 1966 sous le numéro 188235.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 15 février 1966, sous le numéro 188235, de la Banque Toronto-Dominion Ltd. de toutes dettes, présentes ou futures, payables à TRANS-CANADA UNIFORM CO. LTD., a été enregistré au Bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 7 février 1966 sous le numéro 188235.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 15 février 1966, sous le numéro 188235, de la Banque Toronto-Dominion Ltd. de toutes dettes, présentes ou futures, payables à TRANS-CANADA UNIFORM CO. LTD., a été enregistré au Bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 7 février 1966 sous le numéro 188235.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 15 février 1966, sous le numéro 188235, de la Banque Toronto-Dominion Ltd. de toutes dettes, présentes ou futures, payables à TRANS-CANADA UNIFORM CO. LTD., a été enregistré au Bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 7 février 1966 sous le numéro 188235.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 15 février 1966, sous le numéro 188235, de la Banque Toronto-Dominion Ltd. de toutes dettes, présentes ou futures, payables à TRANS-CANADA UNIFORM CO. LTD., a été enregistré au Bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 7 février 1966 sous le numéro 188235.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 15 février 1966, sous le numéro 188235, de la Banque Toronto-Dominion Ltd. de toutes dettes, présentes ou futures, payables à TRANS-CANADA UNIFORM CO. LTD., a été enregistré au Bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 7 février 1966 sous le numéro 188235.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 15 février 1966, sous le numéro 188235, de la Banque Toronto-Dominion Ltd. de toutes dettes, présentes ou futures, payables à TRANS-CANADA UNIFORM CO. LTD., a été enregistré au Bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 7 février 1966 sous le numéro 188235.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 15 février 1966, sous le numéro 188235, de la Banque Toronto-Dominion Ltd. de toutes dettes, présentes ou futures, payables à TRANS-CANADA UNIFORM CO. LTD., a été enregistré au Bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 7 février 1966 sous le numéro 188235.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 15 février 1966, sous le numéro 188235, de la Banque Toronto-Dominion Ltd. de toutes dettes, présentes ou futures, payables à TRANS-CANADA UNIFORM CO. LTD., a été enregistré au Bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 7 février 1966 sous le numéro 188235.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 15 février 1966, sous le numéro 188235, de la Banque Toronto-Dominion Ltd. de toutes dettes, présentes ou futures, payables à TRANS-CANADA UNIFORM CO. LTD., a été enregistré au Bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 7 février 1966 sous le numéro 188235.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 15 février 1966, sous le numéro 188235, de la Banque Toronto-Dominion Ltd. de toutes dettes, présentes ou futures, payables à TRANS-CANADA UNIFORM CO. LTD., a été enregistré au Bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 7 février 1966 sous le numéro 188235.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 15 février 1966, sous le numéro 188235, de la Banque Toronto-Dominion Ltd. de toutes dettes, présentes ou futures, payables à TRANS-CANADA UNIFORM CO. LTD., a été enregistré au Bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 7 février 1966 sous le numéro 188235.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 15 février 1966, sous le numéro 188235, de la Banque Toronto-Dominion Ltd. de toutes dettes, présentes ou futures, payables à TRANS-CANADA UNIFORM CO. LTD., a été enregistré au Bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 7 février 1966 sous le numéro 188235.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 15 février 1966, sous le numéro 188235, de la Banque Toronto-Dominion Ltd. de toutes dettes, présentes ou futures, payables à TRANS-CANADA UNIFORM CO. LTD., a été enregistré au Bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 7 février 1966 sous le numéro 188235.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 15 février 1966, sous le numéro 188235, de la Banque Toronto-Dominion Ltd. de toutes dettes, présentes ou futures, payables à TRANS-CANADA UNIFORM CO. LTD., a été enregistré au Bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 7 février 1966 sous le numéro 188235.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 15 février 1966, sous le numéro 188235, de la Banque Toronto-Dominion Ltd. de toutes dettes, présentes ou futures, payables à TRANS-CANADA UNIFORM CO. LTD., a été enregistré au Bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 7 février 1966 sous le numéro 188235.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 15 février 1966, sous le numéro 188235, de la Banque Toronto-Dominion Ltd. de toutes dettes, présentes ou futures, payables à TRANS-CANADA UNIFORM CO. LTD., a été enregistré au Bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 7 février 1966 sous le numéro 188235.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 15 février 1966, sous le numéro 188235, de la Banque Toronto-Dominion Ltd. de toutes dettes, présentes ou futures, payables à TRANS-CANADA UNIFORM CO. LTD., a été enregistré au Bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 7 février 1966 sous le numéro 188235.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 15 février 1966, sous le numéro 188235, de la Banque Toronto-Dominion Ltd. de toutes dettes, présentes ou futures, payables à TRANS-CANADA UNIFORM CO. LTD., a été enregistré au Bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 7 février 1966 sous le numéro 188235.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 15 février 1966, sous le numéro 188235, de la Banque Toronto-Dominion Ltd. de toutes dettes, présentes ou futures, payables à TRANS-CANADA UNIFORM CO. LTD., a été enregistré au Bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 7 février 1966 sous le numéro 188235.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 15 février 1966, sous le numéro 188235, de la Banque Toronto-Dominion Ltd. de toutes dettes, présentes ou futures, payables à TRANS-CANADA UNIFORM CO. LTD., a été enregistré au Bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 7 février 1966 sous le numéro 188235.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 15 février 1966, sous le numéro 188235, de la Banque Toronto-Dominion Ltd. de toutes dettes, présentes ou futures, payables à TRANS-CANADA UNIFORM CO. LTD., a été enregistré au Bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 7 février 1966 sous le numéro 188235.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 15 février 1966, sous le numéro 188235, de la Banque Toronto-Dominion Ltd. de toutes dettes, présentes ou futures, payables à TRANS-CANADA UNIFORM CO. LTD., a été enregistré au Bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 7 février 1966 sous le numéro 188235.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 15 février 1966, sous le numéro 188235, de la Banque Toronto-Dominion Ltd. de toutes dettes, présentes ou futures, payables à TRANS-CANADA UNIFORM CO. LTD., a été enregistré au Bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 7 février 1966 sous le numéro 188235.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 15 février 1966, sous le numéro 188235, de la Banque Toronto-Dominion Ltd. de toutes dettes, présentes ou futures, payables à TRANS-CANADA UNIFORM CO. LTD., a été enregistré au Bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 7 février 1966 sous le numéro 188235.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 15 février 1966, sous le numéro 188235, de la Banque Toronto-Dominion Ltd. de toutes dettes, présentes ou futures, payables à TRANS-CANADA UNIFORM CO. LTD., a été enregistré au Bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 7 février 1966 sous le numéro 188235.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 15 février 1966, sous le numéro 188235, de la Banque Toronto-Dominion Ltd. de toutes dettes, présentes ou futures, payables à TRANS-CANADA UNIFORM CO. LTD., a été enregistré au Bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 7 février 1966 sous le numéro 188235.

AVIS est par les présentes

F-111 vs les porte-avions et le Mirage-Spey

Malgré de nombreuses pressions intérieures, le cabinet Wilson opte pour un appareil américain

LONDRES. — Le bombardier supersonique américain "F-111" aura le dessus sur le programme de porte-avions britanniques : telle est l'impression qui prévaut à Londres après une journée marquée par deux réunions extraordinaires du cabinet et des rumeurs persistantes sur l'intention de certains dirigeants de la marine de démissionner.

Passant outre aux objections de certains amiraux qui craignent que la décision d'acheter le "F-111" ne marque la fin de la marine à celles de nombreux parlementaires, industriels et ingénieurs qui estiment qu'elle portera préjudice aux projets de coopération européenne dans l'aéronautique, M. Harold Wilson se serait finalement rallié aux thèses de son ministre de la défense M. Denis Healey. Celui-ci estime en effet que l'achat d'une cinquantaine de "F-111", de préférence au projet d'avion franco-anglais "Mirage-Spey", répond aux besoins stratégiques de la Grande-Bretagne et à ses obligations militaires à l'est de l'Europe.

Le ministre de la défense considère d'autre part que l'acquisition du "F-111" n'est nullement incompatible avec les projets de coopération franco-britannique qui portent, rappelle-t-on, sur un "aérobou" géant et sur un appareil à géométrie variable. C'est ce que le ministre de l'aviation, M. Mulley, répéterait jeudi à Paris au cours de ses entretiens avec le gouvernement français.

D'autre part, la décision d'acheter le "F-111" aurait été prise en dépit des réticences manifestées par la trésorerie en raison de "l'hémorragie" de dollars qu'elle va entraîner. Enfin, les milieux proches de Whitehall jugent exagérées et alarmistes les rumeurs relatives à la démission possible de certains amiraux. Ces rumeurs semblent, en vérité, faire partie de la campagne de pression exercée par les partisans du maintien du programme de porte-avions.

Les délibérations ininterrompues du cabinet (il est en effet excessivement rare que le cabinet se réunisse deux fois dans la même journée) sont destinées, souligne-t-on, à mettre le point final au Livre Blanc sur la révision de la défense dont la publication doit intervenir dans une dizaine de jours.

La décision relative au F-111 doit, de surcroît, être ratifiée par le cabinet avant mercredi, date à laquelle M. Healey doit se rendre à Washington.

Mise en garde de lord Gladwyn

Lord Gladwyn, président du mouvement "La Grande-Breta-

gne en Europe", a mis en garde M. Harold Wilson contre "l'effet extrêmement malheureux" qu'une décision d'acheter le bombardier américain F-111 — de préférence à l'avion franco-britannique "Mirage-Spey" — aurait, à son avis, sur les perspectives de l'adhésion du Royaume-Uni au Marché commun.

Dans un télégramme adressé hier au premier ministre, l'ancien ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris souligne que la "solution Mirage-Spey" devrait être adoptée "uniquement pour cette raison politique majeure". En outre, ajoute lord Gladwyn, elle permettrait de sauvegarder l'équilibre de la balance des paiements et de "sauver" l'industrie aéronautique britannique.

Un nouvel essai aura lieu demain à Hammaguir

PARIS. — Le satellite français "D-1 A" dont le lancement a été ajourné deux fois la semaine dernière pourrait être lancé mercredi matin.

Lorsque, samedi soir, l'ingénieur général Robert Soufflet, directeur à la direction "Engins" de la délégation ministérielle à l'armement, annonça que le tir de "Diamant" était reporté à plusieurs jours, il précisa que la nouvelle tentative de mise à feu de la fusée "Diamant" aurait lieu au plus tôt mercredi.

Il semble donc que les techniciens, qui ont reçu les nouveaux allumeurs pour remplacer celui qui n'a pas fonctionné samedi matin, aient mené leur travail rondement. Depuis la vidange et le rinçage samedi soir des réservoirs du premier étage de la fusée, de nombreux contrôles des différents circuits électroniques de "Diamant" ont été effectués. Le satellite lui-même a été enlevé de la fusée et a été vérifié. La batterie au Nickel-Cadmium qui doit alimenter ces circuits électroniques pendant la première phase de lancement va être rechargée, ainsi que celle qui est logée dans la case d'équipement constituant le "cerveau" de la fusée.

C'est cet après-midi que les responsables du programme "Diamant" vont décider si le tir aura lieu effectivement mercredi matin.

Belgique: refus des libéraux

BRUXELLES. — Désignation surprise hier soir à Bruxelles, au troisième jour de la crise. Le roi Baudouin a en effet chargé tard dans la soirée, M. Omer Vanaudenhove, président du parti libéral — principal parti d'opposition sous la précédente coalition socialiste/sociale-chrétienne — d'une mission d'information destinée à faire préciser aux trois grands partis nationaux, leurs positions respectives sur les moyens de sortir de l'impasse actuelle.

Si la désignation de M. Vanaudenhove en qualité d'informateur n'a pas manqué de surprendre les observateurs politiques belges, la décision du chef de file libéral de décliner la mission dont l'avait chargé le roi était, elle, aisément prévisible. La position prise par M. Vanaudenhove est interprétée en fait comme un refus des libéraux de participer à une éventuelle coalition gouvernementale, et entraîne par conséquent l'obligation de reconduire la coalition socialiste/sociaux-chrétiens. Une nouvelle participation au gouvernement n'a été d'ailleurs reconnue possible qu'avec les seuls sociaux-chrétiens par les membres du bureau du parti socialiste, qui a tenu hier soir une réunion de plus de quatre heures à Bruxelles.

Devant le refus de M. Vanaudenhove d'assumer une mission d'information, le roi Baudouin devra donc reprendre ses consultations en vue de désigner au plus vite un informateur, voire même un formateur, qui ne pourrait être cette fois qu'une personnalité sociale chrétienne.

Vietnam: la mission d'experts américains conclut à la priorité de la réforme agraire

SAIGON. — Nécessité prioritaire d'une réforme agraire et distribution dans les régions pacifiées de la terre à ceux qui la travaillent. Telle est la conclusion de la "task force présidentielle", mission de dix experts agronomes américains qui, sous la conduite

de M. Orville Freeman, secrétaire à l'agriculture, vient d'effectuer une visite d'étude au Vietnam et qui présentera dès cette semaine un rapport au président Johnson. Le rapport recommande, notamment, l'envoi d'experts au Vietnam et la formation d'ingé-

nieurs locaux, l'augmentation de l'utilisation des engrais et l'envoi de semences plus adaptées aux conditions locales, l'envoi d'animaux reproducteurs de races diverses et d'étude de l'emploi d'engrais chimiques.

Cette étude constitue en fait la première mesure pratique qui a suivi la conférence de Honolulu, a indiqué M. Freeman au cours d'une conférence de presse. Après avoir souligné l'importance du développement agricole dans un pays où 80 pour cent de la population travaille la terre, le secrétaire à l'Agriculture a déclaré que les premières expériences réalisées par les services américains d'aide économique avaient été particulièrement réussies.

"Je quitte le Vietnam confiant qu'avec l'aide américaine, les dirigeants et le peuple du Vietnam pourront mener de front les opérations militaires et le développement économique et social".

Cette mission d'experts quitte aujourd'hui Saïgon pour Washington.

A Washington, le président Johnson a révélé lundi que le nombre des jeunes recrues américaines appelées sous les drapeaux entre le premier juillet 1965 et le 30 juin 1966 s'élèvera à environ 360.000 hommes au lieu des 125.000 initialement prévus au début de l'année dernière.

M. Johnson a fourni ce chiffre dans une lettre qu'il a adressée au Congrès pour lui demander des crédits supplémentaires d'un peu plus de \$12,5 millions pour combler les frais encourus par les services de recrutement pendant l'année fiscale en cours par suite de l'augmentation des effectifs des forces armées américaines qui découle de la guerre au Vietnam.

La Chine: dépression nerveuse

Par ailleurs M. William Fulbright, l'influent président de la commission sénatoriale des affaires étrangères, serait d'avis que la Chine popula-

re "est une nation qui a été victime d'une dépression nerveuse".

C'est du moins ce que le sénateur démocrate de l'Arkansas a déclaré au correspondant à Washington de l'hebdomadaire Newsweek dans sa livraison parue lundi. M. Fulbright, selon ce correspondant, aurait affirmé: "elle (la Chine) ne doit pas être bombardée; nous devrions l'aider à se réadapter".

Le sénateur craindrait, selon Newsweek, que toute escalade de la guerre au Vietnam conduise tout droit à une rencontre armée avec la Chine et que l'attitude de bienveillance dont ce pays fait preuve puisse être considérée comme une réaction à ce qu'il estime être l'exploitation dont il aurait été victime dans le passé et à l'"encerclement" dont il croit être actuellement la victime de la part de l'Occident.

Les opérations

SAIGON. — Quarante-sept fermiers et ouvriers agricoles vietnamiens ont été tués et sept blessés, hier, par l'explosion de deux mines vietcongs dans la province de Phu Yen, à 250 milles au nord-est de Saïgon, où d'importants effectifs américains protègent la rentrée des récoltes de riz.

Le calme continue à régner dans l'ensemble du Vietnam. Dans la province de Binh Dinh, les troupes américaines poursuivent les opérations "Double Eagle" et "White Wing" sans contact avec le Vietcong. Depuis le début de l'opération "White Wing", le 28 janvier dernier, 988 Vietcongs ont été tués. Le bilan de l'opération "Double Eagle" est de 80 Vietcongs tués et 15 prisonniers.

Le col de Nu Gia, au nord du 17e parallèle, sur la fron-

tière entre le Nord-Vietnam et le Laos, a été bombardé à six reprises par les avions américains, qui ont par ailleurs concentré leurs attaques autour de Dong Hoi et sur l'île du Tigre.

Les Etats-Unis n'abandonneront jamais le Nord-Viet-

nam, a déclaré, entre-temps, le président Johnson dans une lettre adressée au premier ministre de Thaïlande.

M. Humphrey, envoyé spécial du président Johnson, est arrivé hier à Vientiane, capitale du Laos, soulignant que sa visite avait surtout des objectifs économiques.

Sihanouk rappelle les clauses de la conférence de Genève de 1954

PNOM PENH. — Le prince Norodom Sihanouk, ouvrant hier à Pnom Penh la session parlementaire, a estimé que c'était "faire preuve d'un inadmissible mépris du droit international" que de parler de "négociations avec les Etats-Unis" au Vietnam, et que ceux-ci, ainsi que leurs alliés, devaient évacuer le Sud-Vietnam sans "conditions ni négociations préalables".

Les accords de Genève de 1954, a souligné le chef de l'Etat cambodgien, interdisent aux Etats-Unis comme à toute autre puissance de prendre pied au Vietnam.

Les initiatives pour une négociation, même sincères, ne peuvent pas aboutir, a-t-il poursuivi, et le fait même de préconiser une négociation est "une injure grave" aux pays signataires de l'accord de Genève.

"Pour les pays, les gouvernements et les peuples réelles épris de justice et de paix, respectueux du droit international, il ne saurait y avoir qu'une seule position, qui est d'ailleurs celle que nous avons adoptée", a ajouté le prince.

"Il s'agit de demander aux Etats-Unis de démanteler toutes leurs bases implantées au Vietnam du Sud, d'évacuer toutes leurs troupes et celles de leurs alliés non-vietnamiens, de mettre fin immédiatement à leurs bombardements contre le Vietnam du Nord. Il ne peut y avoir ni conditions, ni négociations préalables mettant en cause ces impératifs".

Le prince Norodom Sihanouk a d'autre part réaffirmé la détermination du Cambodge de se défendre contre les "agressions" de la Thaïlande, si celles-ci se poursuivaient, et d'y riposter en constituant, le cas échéant un "front commun avec le Vietnam du Nord et le Front de libération sud-vietnamien, le Néo-Lao-Haksat et le front patriotique thaïlandais".

Voyage de Kossyguine en Suède

STOCKHOLM. — L'annonce hier de la venue en Suède, en juillet prochain, de M. Alexis Kossyguine n'a guère surpris les observateurs politiques de Stockholm, puisque le président du conseil soviétique avait été invité par son homologue suédois, encore qu'on s'étonne un peu de la rapidité relative avec laquelle il a répondu à cette invitation: C'est en juin dernier que M. Tage Erlander s'était rendu en visite officielle à Moscou, un an après celle qu'avait faite à Stockholm M. Nikita Khrouchchev.

Aucune décision de se rendre à cette occasion dans les autres capitales nordiques, comme l'avait fait M. Khrouchchev, n'a été prise. Peut-être M. Kossyguine voulait-il s'assurer d'abord, estime-t-on à Stockholm, que la date proposée convenait à la Suède, pays neutre, avant de prévoir un voyage au Danemark et en Norvège, qui l'ont également invité, mais qui sont, eux, membres de l'OTAN.

La malchance s'acharne sur les recherches de la bombe nucléaire perdue en Espagne

PALOMARES. — Les travaux de récupération de la bombe "H", perdue dans l'accident du B-52 américain le 17 janvier, sont marqués par la malchance. Non seulement, la bombe demeure introuvable, malgré le déploiement de forces en hommes et en matériel, tant sur terre que sur mer, mais encore, aux déceptions et aux contre temps, ont succédé les accidents.

Vendredi, le sous-marin de poche "Alvin" était dressé contre un navire de la flottille par la tempête, et était endommagé. Dans la nuit de samedi à dimanche, on apprenait la disparition du "Globemaster" américain au-dessus de la Sierra Nevada, ayant à bord huit hommes et du matériel lourd apporté des Etats-Unis pour un "travail spécial" à Palomares... Les huit hommes ont trouvé la mort dans la catastrophe. Selon les autorités espagnoles et américaines, l'appareil pris dans des tourbillons d'air s'est écrasé tout près du mont Mulhacen, le plus haut sommet d'Espagne — 3.480 mètres.

Après une journée dominicale ensoleillée, marquée par la présence de nombreux curieux qui s'étaient déplacés jusqu'à Palomares pour suivre les incessants va-et-vient des techniciens américains, la "Task Force 65" a repris de très bonne heure hier matin, l'opération "Flèche brisée". Le vent qui s'est levé au cours de la nuit, et la mer, de nouveau agitée, gênent les recherches. Sur terre, la "Task Force 65" a étendu ses activités jusqu'à la route générale qui conduit de Garrucha sur la côte, à Bedar à l'intérieur, très au sud de la zone des recherches. Cent cinquante hommes environ, disposés tous les mètres sur une seule ligne explorent le sol avec des sondes, et creusent parfois la terre, écartent l'herbe sèche et les brindilles puis avancent lentement mais régulièrement en partant de la place... Une centaine d'hommes gantés, bottés, et portant un masque, en font autant sur les lieux mêmes où l'une des bombes "H" avait été retrou-

vée peu après le 17 janvier. Les bulldozers étaient déjà passés par là pour enlever la couche supérieure de terre. Ces derniers conduits par des techniciens en blouses blanches exercent leur activité un peu plus loin. Ils chargent inlassablement des camions qui vont déposer la terre" pouvant être radioactive" dans d'énormes tranchées laissées ouvertes en bordure de la plage.

Sur mer, il semble que la déception ait été grande après les premières plongées de "l'Aluminaut" et de "l'Alvin" sur des objets métalliques repérés au sonar avant leur arrivée.

Cependant l'important quadrillage d'une zone maritime s'étendant jusqu'à six à sept milles marins de la côte, doit donner rapidement des résultats positifs estime-t-on de bonne source. De la place il est difficile d'apprécier le travail de la flottille américaine et surtout de distinguer les plongées des sous-marins de poche. On sait toutefois que "l'Alvin" a repris ses activités après une réparation à bord du navire atelier "Plymouth Rock". L'autre sous-marin qui s'était joint samedi à l'opération n'a plus été aperçu dans la zone des opérations. Quant aux hommes-grenouilles ils n'ont pas cessé leur place. Plusieurs équipes travaillent en bordure du littoral.

L'agence d'information espagnole a annoncé que 250 journalistes se trouvent maintenant réunis à Palomares ou dans les environs et qu'ils auraient dépensé environ trois millions de pesetas depuis 29 jours que durent les recherches.

ACHETEZ dès MAINTENANT

Votre PASSEPORT



ÉPARGNEZ de 25% à 45%

PASSEPORTS POUR ADULTES	"JEUNESSE" (13 à 21 ans)	ENFANTS
PRIX EN 1967		
\$ 2.50 (1 jour)	\$ 1.80	\$ 0.90
\$12.00 (7 jours consécutifs)	\$ 6.50	\$ 3.25
\$35.00 (saison)	\$20.00	\$10.00

*Les PASSEPORTS "JEUNESSE" seront en vente dès le 14 mars 1966

LA BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL

69 succursales ouvertes tous les soirs de 7h. à 8h.



A. Gold & Sons

PEUT AUSSI L'HABILLER Parce que...

"Nous refuserons de vous le laisser porter... à moins qu'il ne soit parfaitement ajusté"

VENTE GÉANTE

DE COMPLETS SUR MESURES

MAINTENANT A NOS TROIS MAGASINS

\$88.

26 SEMAINES POUR PAYER

2 POUR \$170.

Il ne s'agit pas d'une longue histoire. Du plus grand au plus petit, A. Gold & Sons peut habiller n'importe quel homme à la toute dernière mode avec un complet fait sur mesures.

Que vous veniez de la montagne ou de la vallée, que vous ayez les cheveux roux ou verts, que vous mesuriez 5'2", 6'2", ou 7'2", vous trouverez certainement le matériel de votre choix dans notre vaste assortiment des meilleurs tissus au monde qui vous feront crier de joie.

Et nous avons 100 joyeux tailleurs dans nos propres ateliers qui feront l'impossible pour vous donner un complet parfaitement ajusté que vous portiez des 32 extra-courts ou des 56 extra-longs ou 60 corpulents ou bien n'importe quelle longueur possible, pour la bonne raison que... "NOUS REFUSERONS DE VOUS LE LAISSER PORTER... A MOINS QU'IL NE SOIT PARFAITEMENT AJUSTÉ."

A. Gold & Sons

MONTRÉAL.

388 rue, STE-CATHERINE (angle St-Alexandre) Stationnement gratuit à St-Régis, Carré Phillips

FAIRVIEW POINTE-CLAIRE

960 rue, STE-CATHERINE (voisin de Lowry) Stationnement gratuit au Mansfield Automatic

* Le "Géant Vert" est une marque déposée de "Green Giant of Canada," de Tecumseh, Ontario, et il est reproduit avec la permission de cette compagnie.